



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 15 DECEMBRE 2015 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu du 17 novembre 2015.....	2
METROPOLE.....		3
CREATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS.....		3
01 - élection d'un conseiller métropolitain		3
02 - élection des 7 conseillers de territoire		3
FINANCES		16
DECISION MODIFICATIVE N° 1		16
03 - Vote de la décision modificative n° 1 du budget 2015 - Commune.....		16
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLAGES ET CENTRES DE VACANCES FAMILIAUX DES COMMUNES DE BAGNEUX, CHÂTILLON, MALAKOFF		18
04 - Affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015 du Syndicat Intercommunal de villages et centres familiaux de vacances des communes de Bagneux, Châtillon et Malakoff suite à sa dissolution		18
05 - Intégration dans les comptes de la ville de Bagneux de l'actif et du passif du syndicat Intercommunal de villages et centres familiaux de vacances des communes de Bagneux, Châtillon et Malakoff suite à sa dissolution		18
CAISSE DES ECOLES		19
06 - Transfert de la compétence liée à certaines activités de la caisse des écoles à la commune de Bagneux.....		19
ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF.....		22
07 - Autorisation donnée à Mme le maire d'engager les dépenses d'investissement par anticipation.....		22
REMISES GRACIEUSES		22
08 - Remises gracieuses pour les années 2014 et 2015		22
ADMISSIONS EN NON-VALEUR		22
09 - Admissions en non-valeur pour les années 2011 à 2015.....		22
SUBVENTION		22
09 bis - Autorisation donnée à Mme le Maire pour percevoir la subvention du centre national pour le développement du sport pour l'action « j'apprends à nager ».....		22
INTERCOMMUNALITE		23
FONDS DE CONCOURS		23
10 - Versement d'un fonds de concours de 228 955,54 € au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine pour le financement des dépenses d'investissement en matière d'éclairage public.....		23
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC).....		23

11 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 2 décembre 2015	23
AVENANTS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ÉLIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, SIGNALISATION TRICOLERE, POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE ET DE MOYENS MATERIELS A L'ANTENNE DE LA CLIC A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE	24
12 - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention en date du 20 mars 2007 et autorisation donnée à Mme Yasmine Boudjenah, 1 ^{ère} Maire adjointe, de le signer	24
13 - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention en date du 20 mars 2007 et autorisation donnée à Mme Yasmine Boudjenah, 1 ^{ère} Maire Adjointe, de le signer	24
14 - Approbation de l'avenant n°5 à la convention en date du 6 octobre 2010 et autorisation donnée à Mme Yasmine Boudjenah, 1 ^{ère} Maire Adjointe, de le signer	24
15 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention en date du 25 février 2011 et autorisation donnée à Mme Yasmine Boudjenah, 1 ^{ère} Maire adjointe, de le signer	24
OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN	24
CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT PORTANT SUR L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT « DES TERTRES ET DES CUVERONS »	24
16 - Approbation du compte rendu financier annuel de la Sem 92 pour l'année 2015	24
AMENAGEMENT URBAIN	25
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	25
17 - Bilan de concertation	25
18 - Arrêt du projet	25
19 - Saisine de L'Établissement Public Territorial « T2 » en vue de la poursuite et de l'achèvement de la procédure de révision du PLU de Bagneux	25
MATHURINS.....	53
20 - Information et examen des conditions dans lesquelles la sas de Bagneux contribuera, via un Projet Urbain Partenarial, au financement des équipements publics nécessités par l'aménagement du site des Mathurins	53
21 - Approbation de la convention cadre programmatique du Projet Urbain des Mathurins entre la Ville de Bagneux et la sas de Bagneux	59
22 - Saisine de l'Établissement Public Territorial en vue de la poursuite de la rédaction du Projet Urbain Partenarial à conclure avec la sas de Bagneux en vue du financement des équipements publics nécessités par l'aménagement du site des Mathurins	59
ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	59
23 - Approbation du compte rendu annuel d'activité à la collectivité locale	59
OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES.....	63
24 - Information et examen des conditions d'ouverture des commerces de détail les dimanches pour l'année 2016 à Bagneux	63
SERVICES TECHNIQUES	64
FOURNITURE MAGASIN CTM.....	64

25 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants (10 lots).....	64
ÉCLAIRAGE DES STADES ET ECLAIRAGE EXTERIEURS DES BATIMENTS COMMUNAUX.....	64
26 - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 572001 à passer avec la Société CITEOS et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	64
SYNDICAT MIXTE OUVERT DENOMME « SYNDICAT D'ÉTUDES VELIB' METROPOLE »	65
26 Bis - Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Velib' Métropole » : adhésion de la Ville de Bagneux, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant	65
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	65
ACCORD NATIONAL POUR LES CENTRES DE SANTE	65
27 - Approbation du Nouvel Accord National du 8 juillet 2015 pour les Centres de Santé et du règlement arbitral et autorisation Donnée à Mme le Maire de signer les actes y afférent	65
HABITAT.....	66
DEVELOPPEMENT DE LA MIXITE SOCIALE ET LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL	66
28 - Approbation d'un projet de convention partenariale pour le développement de la mixité sociale et le rééquilibrage territorial à Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	66
MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VERS DU LOGEMENT PERENNE	70
29 - Approbation de la convention de partenariat avec l'Association Inser'toit pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement Social vers du Logement pérenne et autorisation donnée à Mme Le Maire de la signer.....	70
PROGRAMME LOCAL INTERCOMMUNAL DE L'HABITAT - 2015 - 2020.....	70
30/ MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL INTERCOMMUNAL DE L'HABITAT 2015-2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SUD-DE-SEINE	70
POLITIQUE DE LA VILLE	70
CONTRAT LOCAL DE SANTE	70
31- Approbation du Contrat Local de Santé 2015-2017.....	70
NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA VILLE.....	71
32 - Adoption de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire à la signer	71
EXONERATION DE TFPB	72
33 - Approbation des projets de conventions d'exonération de TFPB pour les résidences situées dans les trois quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer	72
CONTRAT DE VILLE	72
34 - Approbation des actions du Contrat de Ville 2015-2020, des critères d'évaluation du contrat de ville, du plan de financement de la programmation pour l'année 2015 et autorisation donnée à Mme le Maire de rattacher la STSPD, le Contrat Local de Santé, les trois conventions d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, le	

protocole de préfiguration de l'ANRU sous forme d'annexes au contrat de ville	72
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	73
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE.....	73
35 - À l'amicale de chateaubriant-voves-rouille-aincourt pour la rénovation du lieu de mémoire de la résistance sur le site de « la sablière » à chateaubriant	73
COMMUNICATION	74
FOURNITURE DE PAPIER POUR IMPRIMERIE ET REPROGRAPHIE.....	74
36 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants (3 lots).....	74
CULTURE	74
SOUSCRIPTION D'UN MARCHE DE MISE EN PLACE DE PROJETS CULTURELS ET D'ELEMENTS URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX.....	74
37 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant.....	74
ACHAT DE MATERIELS DE SONORISATION, D'ECLAIRAGE ET DE SCENE (3 AVENANTS)	75
38 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les avenants correspondants.....	75
ENTRETIEN.....	76
PRESTATIONS DE NETTOYAGE POUR LA VILLE DE BAGNEUX	76
39 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants	76
TARIFS	76
MARCHES COMMUNAUX - CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT.....	76
40 - Revalorisation des tarifs des droits de place, de la redevance d'animation et de stationnement	76
ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	76
41- Droits de voirie pour 2016.....	76
ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET SERVICES	76
42 - Location salle des fêtes Léo Ferre	76
43 - location salle marc Lanvin.....	76
44 - location des salles gabriel péri et foyer coudon pour les particuliers.....	76
45 - location des salles municipales pour les organismes et entreprises de bagneux	76
46 - centre d'hébergement rené rousseau	76
47 - location des installations sportives aux clubs corporatifs locaux et extérieurs à bagneux à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	76
RECENSEMENT.....	77
48 - autorisation donnée à Mme le maire de procéder aux opérations du recensement renouvelé de la population et fixation de la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2016.....	77
PERSONNEL	77
49 - Accroissement temporaire ou saisonnier d'activités de divers services municipaux	

2016	77
50 - Création d'un emploi de médecin hors classe à temps non complet à hauteur de 29 h 30 hebdomadaires exerçant les fonctions de médecin généraliste.....	77
51 - Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 541 heures annuelles pour la maison des arts	77
52 - Actualisation des critères d'attribution de la prime versée aux agents territoriaux de la Ville de Bagneux.....	77



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 15 DECEMBRE 2015 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Bernadette David

TALLA Irène, absente à compter de 22 h 30, pouvoir à Mme Catherine Hours

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale Meker

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Justin Koné
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, absente, pouvoir à Claire Gabiache
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, absent, pouvoir à Michel Reynaud
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah
FRESSE Ludovic, pouvoir à Nadia Seisen jusqu'à son arrivée
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
POURTAUD Michèle, absente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, absente
ROUSSEAU Jean-Luc, absent
Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

◆ **Approbation du compte rendu du 17 novembre 2015**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à émettre ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

METROPOLE

CREATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**01 - ELECTION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN****02 - ELECTION DES 7 CONSEILLERS DE TERRITOIRE**

Mme le MAIRE. - Nos deux premiers rapports de cet important Conseil municipal feront date. Ils nous font en effet entrer de plain-pied dans les deux nouvelles collectivités créées par la loi MAPTAM : la Métropole du Grand Paris d'une part et l'établissement public territorial d'autre part.

À partir du 1^{er} janvier en effet, la métropole prendra les compétences de l'aménagement, de l'habitat, du développement économique et de l'environnement. Le territoire, lui, aura la responsabilité du Plan Local d'Urbanisme, du plan climat énergie, de l'assainissement et l'eau et de la gestion des déchets ménagers et assimilés, et de toutes les compétences optionnelles que nous déciderons.

Nous avons eu l'occasion d'en débattre ici à plusieurs reprises. Il s'agit pour nous ce soir, comme nous y invite une ordonnance du Préfet de Région, d'élire nos représentants dans les deux assemblées qui vont régir ces collectivités - le conseil métropolitain et le conseil de territoire.

Concernant, le conseil métropolitain, où je vous propose de m'élire comme représentante, il comptera donc 209 membres représentant 131 communes. Bagneux aura une voix, comme la plupart des villes de la métropole. Ce sont donc avant tous les Maires des communes qui siègeront dans cette assemblée. Il se réunira pour la première fois le 22 janvier prochain, au Palais de Tokyo, à Paris pour son installation.

Pour ce qui est de notre futur territoire, qui porte encore le nom de T2 (il aura un nom), il regroupe 11 communes. Je vous les rappelle, du nord au sud : la communauté de communes Châtillon-Montrouge, notre communauté d'agglomération Sud de Seine - Bagneux, Clamart, Malakoff, Fontenay-aux-Roses. Enfin, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre - Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Sceaux, soit au total 394 997 habitants.

Le premier Conseil territorial se réunira le vendredi 29 janvier à Antony à son siège administratif, probablement à 20 heures.

Le Conseil de territoire comptera 80 élus, ce qui, en proportion du nombre d'habitants, en attribue 7 + 1 à Bagneux. Le Conseiller métropolitain est en effet élu en même temps Conseiller territorial. Nous allons donc avoir à désigner 7 conseillers territoriaux, à la proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi les conseillers communautaires.

J'ai reçu des groupes de la majorité une liste de 7 candidats. Je vous indique que Patrick Alexanian ayant donné sa démission du Conseil communautaire, vendredi dernier, c'est Alain Le Thomas, fléché sur la liste des élections municipales, qui lui succède, d'où sa présence sur le bulletin que vous présentera ce soir la majorité.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner sur ces procédures. Nous allons procéder ce soir en deux temps : d'abord, l'élection du Conseiller métropolitain, ensuite celle des Conseillers territoriaux.

M. ZANI. - Je suis candidat. Avez-vous ma liste ?

Mme le MAIRE. - Nous ne l'avons pas.

Vous êtes candidat au territoire ou à la métropole du Grand Paris ?

M. ZANI. - Au territoire.

Mme GARGARI. - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, la première critique que je vais faire est à l'attention des pouvoirs publics.

Ce mode de scrutin vu et revu ne permet pas une représentation des petites listes au sein d'un Conseil municipal et, par là même, ne permet pas une réelle représentation des électeurs de notre ville.

Ce diagnostic est dénoncé dans beaucoup de communes.

Ce manque de représentativité est contraire à la démocratie.

L'autre critique est à l'encontre des élus de l'opposition. Ces élus proches de la Droite et des Républicains, par intérêt personnel, ont refusé de soutenir un élu de la même famille politique. Ils ont ignoré nos électeurs du Centre et de la Droite qui leur ont jusque-là, fait confiance pour parler en leur nom.

Je déplore que ces élus préfèrent sacrifier leurs valeurs et leurs convictions pour leurs propres profits. Ils n'ont même pas pris la peine de se déplacer.

C'est un acte de lâcheté et ils montrent encore une fois par leur attitude une affligeante face des politiques, celle qui se moque des citoyens. Ils auront à assumer ce choix à l'avenir.

Je tiens à réitérer mon soutien et ma confiance à M. Saïd Zani qui a toute sa légitimité en tant que Conseiller communautaire et par tout son travail auprès des habitants de notre ville au sein de ce nouveau Conseil territorial.

C'est pour cela que j'en appelle à la responsabilité de ce Conseil et à son esprit démocratique. À l'image de certains présidents de région très récemment élus par le rassemblement républicain qui ont décidé de mettre en place une tribune pour la Gauche privée d'élus.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les élus, de permettre à cette ville d'avoir une représentativité de ces habitants.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?...

(Aucune.)

J'ai entendu votre intervention Madame Gargari. Ce sont des affaires internes au groupe de l'opposition sur lesquelles je ne peux pas me positionner ce soir. Je ne suis pas en capacité de les régler.

Je vais d'abord demander s'il y a d'autres candidats à la métropole du Grand Paris puisque je vous ai dit que j'étais candidate.

(Aucune autre candidature n'est proposée)

Nous allons procéder aux opérations de vote.

Normalement, c'est la plus jeune qui procède au dépouillement, à savoir Claire Gabiache. Étant donné qu'elle est blessée à l'œil, je ne vais peut-être pas lui imposer de lire les bulletins si le Conseil municipal en est d'accord ou alors, elle les ouvre et quelqu'un d'autre les lit.

Nous devons faire également appel à la plus ancienne qui est Mme Diémé. Si vous voulez bien...
(*Approbation.*)

Les bulletins vierges sont dans votre dossier.

Ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois.

M. ZANI. - Je fais constater que toutes les personnes qui ont une feuille devant elles et qui sont en train d'écrire un nom sont visibles par leur collègue de droite comme leur collègue de gauche. Dans ce cas, ce n'est pas un bulletin secret parce qu'il n'est pas à l'abri des regards.

Je souhaiterais que ce soit bien souligné dans le rapport.

Mme CHAMI. - Et ainsi, c'est caché ! (*Mme CHAMI cache son bulletin avec sa main.*)

M. ZANI. - Madame le Maire, je vous demande de faire respecter votre pouvoir de police et de faire en sorte que, lorsqu'un élu intervient, on n'essaie pas de le déstabiliser, je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, je savais que vous alliez formuler cette demande.

M. ZANI. – Non, elle est plus longue. Il s'agit là seulement d'une constatation. Le reste viendra après.

Mme le MAIRE. - Je vais répondre à votre constatation puisque vous aviez eu la courtoisie d'alerter mon cabinet sur ce point.

Suite à votre demande, j'ai fait rechercher les éléments : article L 5219-9-1, article L 5211-6-1 et article L 5211-6-2 du Code général des collectivités locales. Le Conseil d'État du 10 juillet 2015 dit : « l'élection se fait au scrutin secret ». Il s'agit des conseillers territoriaux, je le dis par avance, il en est de même pour le Conseiller métropolitain.

« Aucune disposition législative ou réglementaire ni aucun principe n'imposent la présence d'un isolement, d'une urne ni la mise sous enveloppe des bulletins pour les désignations. Le vote doit être organisé de façon à assurer la sincérité du scrutin ».

J'ai pris les éléments suite à votre demande pour respecter la loi comme cela se fait partout en ce moment dans la métropole.

M. ZANI. - Dans cette assemblée, le respect du contradictoire commande que je vous donne également mes textes.

Mme le MAIRE. - Allez-y. On procédera au vote après.

M. ZANI. - Je vous oppose l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui dit que le vote est secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Je n'irai pas plus loin, ce sera trop long.

L'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales concerne la procuration. Je n'ai pas voulu vérifier, les procurations doivent normalement avoir un certificat médical. Je n'ai pas été procédurier là-dessus.

Ce qui nous intéresse ce soir, c'est l'isolement. Ce principe est posé par l'article 3 de la Constitution.

La Constitution l'emporte sur tous les articles que vous pouvez citer.

L'article L59 du Code électoral rappelle le vote secret. Comment ? La sanction pénale est prévue à l'article L113 qui dit : « quiconque, soit dans une commission administrative, municipale, bureau de vote ou de mairie, avant, pendant ou après un scrutin aura, par inobservation volontaire... », ce qui est le cas. Je le dis là afin que nul n'en ignore. «...de la loi ou des arrêtés préfectoraux, violé ou tenté de violer le secret du vote, porté atteinte ou tenté de porter atteinte à sa sincérité, empêché ou tenter d'empêcher les opérations du scrutin ou qui en aura changé ou tenté de changer le résultat, sera puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement d'un an ou de l'une de ces deux peines seulement. ».

On rigole mais on verra. Je dis « on rigole » parce que j'en viens à nous. L'article L.113 du même code stipule : «...porte la peine au double si le coupable est fonctionnaire de l'ordre administratif, judiciaire, agent proposé du Gouvernement, etc. et dépositaire de l'autorité publique ».

Cet article a pour principe - il est très important, mes chers collègues, d'être attentifs à ce qui suit : «... la mise en œuvre de ce principe permet », souligné dans le texte s'il vous plaît, « à soustraire l'électeur au regard pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe ».

Je constate au passage **qu'il n'y a pas d'enveloppe dans ce scrutin**, à noter s'il vous plaît en gras.

« Matériellement, l'isoloir doit être intime ». Vous avez vu une intimité dans cette assemblée ? Pour moi, pas du tout. « Afin de n'offrir aucune prise à aucun regard extérieur », ce qui est loin d'être le cas. De ma place, je suis en mesure de vous dire la nature du bulletin de vote de 4 à 5 personnes.

Je préfère m'arrêter là car la liste est très longue. J'ai dit l'essentiel.

J'espère avoir tort pour vous et la démocratie de notre ville. On verra la suite.

Je vous informe que je voterai pour que vous alliez nous représenter à la métropole du Grand Paris, au regard du travail que vous avez fait pendant tous vos mandats. Le vote pour vous est acquis, ce n'est pas ce que je conteste. Cependant pour mon élection, l'antichambre n'est pas loin, je demande solennellement que le bulletin soit déposé à l'intérieur par les lecteurs, qu'ils le déposent dans l'urne à l'abri des regards indiscrets.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. – Monsieur Zani, je vous ai fait ma réponse. Nous avons demandé les éléments.

Je pense qu'il y a une confusion entre les scrutins électoraux habituels et les scrutins dans les assemblées délibératives qui ne sont pas de même nature.

Les articles auxquels vous faites référence sont les articles liés au scrutin des élections comme celles que nous avons pratiquées le week-end dernier et non les scrutins des assemblées délibérantes.

Voilà ce que j'ai à vous répondre. J'espère que je ne vais pas encourir une peine de prison !

M. ZANI. - Si c'est le cas, je retirerai toute procédure. Soyez-en rassurée.

Mme le MAIRE. - Je vous en remercie.

M. ZANI. - Cependant, vous ne m'avez peut-être pas écouté.

Mme le MAIRE. - Si.

M. ZANI. - J'ai bien dit « dans une commission administrative, municipale, bureau de vote, etc. » Je n'ai pas parlé d'élection au Conseil général.

Ne vous inquiétez pas, je vous promets que je stopperai les poursuites si vous étiez passible de sanctions pénales.

Mme le MAIRE. - Merci et de l'amende car 15 000 €, c'est beaucoup.

Nous allons élire le Conseiller métropolitain.

Il est procédé au vote à bulletins secrets...

Mme BOUDJENAH. - Mme le Maire a deux votes car elle a le pouvoir de M. Alexanian. Moi-même je vote pour M. Calice. Mme Moutaoukil vote pour Mme Oualli. Mme David vote pour M. Dimbaga. Romero Aguila vote pour M. Payen. Mme Meker vote pour M. Pinard. Mme Talla vote pour Mme Hours. M. Reynaud vote pour M. Tuder. M. Koné vote pour Mme Balutch. Mme Gabiache vote pour Mme Dard. Mme Gargari vote pour Mme Adélaïde.

Il est procédé au dépouillement du vote...

Il y a 36 votants et 36 bulletins pour Mme Amiable.

☞ VOTE : MARIE-HELENE AMIALE EST ELUE

Mme le MAIRE. - Je remercie l'ensemble des élus du Conseil municipal de leur confiance.

(Applaudissements...)

Mme le MAIRE. - Je vais essayer d'être digne de ce mandat collectif.

Je vous remercie.

M. ZANI. - Donc, je ne vous ai pas menti !

Mme le MAIRE. - Bien sûr Monsieur Zani.

Nous allons procéder à l'élection des conseillers territoriaux.

Nous avons un bulletin de vote avec le nom des 7 Conseillers de territoire, car nous avons les candidats avant, présentés par l'ensemble des groupes de la majorité du Conseil municipal.

Nous ajoutons sur un deuxième bulletin le nom de M. Zani.

Le premier bulletin comporte les noms de Mme Seisen, M. Le Thomas, Mme Moutaoukil, M. Romero, Mme Meker, M. Haddad et Mme David.

L'autre bulletin de vote porte la candidature de M. Zani.

Nous donnons deux bulletins à ceux qui ont un pouvoir.

Il est procédé au vote à bulletins secrets...

Mme BOUDJENAH. - Mme le Maire a deux votes car elle a le pouvoir de M. Alexanian. Moi-même je vote pour M. Calice. Mme Moutaoukil vote pour Mme Oualli. Mme David vote pour M. Dimbaga.

(M. Zani se déplace en filmant avec un Ipad le Conseil municipal à 19 h 40.)

Mme CHAMI. - Madame le Maire, je refuse d'être sur la vidéo de M. Zani.

M. ZANI. - Je vous effacerai avec le plus grand plaisir. Vous êtes déjà effacée depuis longtemps, cela ne posera pas de problème.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, ce serait bien que vous arrêtiez parce que c'est franchement désagréable pour tout le monde.

M. ZANI. - Ce que j'ai demandé n'était pas difficile.

Mme le MAIRE. - J'ai l'habitude d'être respectueuse de tout le monde. Essayez de respecter l'assemblée.

M. ZANI. - C'est un marché de dupes.

Mme le MAIRE. - Je comprends que les collègues n'ont pas envie d'être sur une vidéo.

M. ZANI. - Vous avez deux feuilles, vous en éliminez une, c'est un marché de dupes.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani calmez-vous. Le droit à l'image existe. Si les collègues vous demandent à ne pas être filmés...

M. ZANI. - Aucun collègue ne sera filmé.

Mme CHAMI. - C'est le cas.

M. ZANI. - Non, vous êtes dans une réunion publique.

Mme le MAIRE. - On ne donne pas au public une bonne image de notre Conseil municipal.

Mme BOUDJENAH. - M. Payen vote pour Romero Aguila. Mme Meker vote pour M. Pinard. Mme Talla vote pour Mme Hours. M. Reynaud vote pour M. Tuder. M. Koné vote pour Mme Balutch. Mme Gabiache vote pour Mme Dard. Mme Gargari vote pour Mme Adélaïde.

Les scrutateurs sont Mme Dieme et Mme Gabiache.

Il est procédé au dépouillement du vote...

M. ZANI. - Je ne vois pas ce qui se passe, première réserve.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani venez à côté d'elles et vous serez le garant du scrutin.

M. ZANI. - Le dépouillement est fait de dos de manière à ne pas avoir de visibilité sur les bulletins déposés sur la table qui devait être au milieu, au vu et au su de tous.

Mme le MAIRE. – Monsieur Zani, venez à côté de Mme Dieme et Mme Gabiache.

M. ZANI. - Je ne fais que mentionner des réserves.

M. Zani rejoint les scrutateurs lors du dépouillement.

Mme le MAIRE. - Voici les résultats du vote :

Nombre d'électeurs inscrits : 39.

Nombre de sièges à pourvoir : 7.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36.

Nombre de bulletins blancs et de bulletins nuls : 0.

Nombre de suffrages exprimés : 36.

Première attribution

Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages exprimés divisés par 7, soit 36 divisés par 7, ce qui fait 5,1428.

La liste A, celle de la majorité municipale, a obtenu 32 voix.

Le quotient électoral étant de 5,1428, la première attribution donne 6,22, ce qui fait à l'arrondi inférieur 6 sièges.

La liste B a obtenu 4 voix toujours avec le même quotient électoral de 5,1428. La première attribution donne 0,77, soit 0 siège à l'arrondi inférieur.

Deuxième attribution

Il reste encore un siège à attribuer.

La moyenne est égale au nombre de suffrages exprimés sur le nombre de sièges obtenu plus 1.

La liste A, la liste de la majorité municipale avec 32 voix a obtenu 6 + 1 sièges. La moyenne est de 4,5. Le Siègle suivant est attribué à cette liste qui obtient un siège supplémentaire.

La liste B a un nombre de voix de 4. Le nombre de sièges obtenus est de 0 plus 1. La moyenne est de 4. Aucun siège n'est attribué.

La liste A de la majorité municipale a obtenu les 7 sièges.

Mme Seisen, M. Le Thomas, Mme Moutaoukil, M. Romero, Mme Meker, M. Haddad et Mme David sont élus conseillers territoriaux.

Applaudissements...

Mme le MAIRE. - J'ai bien noté que tous les collègues du Conseil municipal présents m'avaient élue conseillère métropolitaine. Je vous remercie de cette confiance manifestée dont j'essaierai d'être digne, bien sûr.

Je félicite les nouveaux élus territoriaux. Je compte sur eux demain pour porter les intérêts de Bagneux et ceux de nos habitants.

La construction métropolitaine et territoriale s'est mal engagée, comme vous le savez, tant dans la définition des objectifs de ce changement institutionnel que dans la complexité des mécanismes financiers dans un contexte de réduction des concours de l'État aux collectivités.

Concernant le déficit démocratique, je l'ai déjà dit, je le souligne à nouveau, les populations n'ont à aucun moment été consultées, les agents territoriaux non plus, les conseils municipaux également. Les seuls moments d'échange furent ceux que les Maires de la métropole ont souhaités, ou non d'ailleurs, impulser soit dans les instances du Conseil municipal soit dans les communes. Cela peut contribuer au sentiment de méfiance voire de défiance de nos concitoyens vis-à-vis de ces nouvelles institutions et de la politique.

Demain, il nous appartiendra de porter les enjeux auprès de nos administrés. Je proposerai que les conseils de quartier de la rentrée consacrent, si les élus et les habitants qui les animent en sont d'accord, un moment d'échange sur la métropole, qui sera mise en place, sur les territoires et leurs compétences.

La métropole et nos territoires devraient, à mon sens, relever deux défis majeurs : celui de la réduction des inégalités sociales et territoriales et celui du développement soutenable et de l'exemplarité en matière de transition écologique.

Sans répondre à ces deux défis, notre métropole et notre territoire ne pourront être rayonnants et attractifs en France, en Europe et dans le monde. Si nous n'y répondons pas, les fractures s'agrandiront et mettront en danger notre pacte républicain déjà grandement fragilisé au lendemain du scrutin des élections régionales.

Relever ces défis, c'est aussi, je pense, cesser de réduire la dépense publique, desserrer aussi l'étau que font peser les politiques libérales à l'œuvre en Europe et qu'elles font peser sur notre pays.

Nous avons besoin de services publics efficaces et modernes capables d'assurer l'égalité dans notre pays. J'espère vraiment que c'est ce que la métropole et nos territoires seront en capacité de faire. En tous les cas, vous pouvez être sûrs - c'est aussi le cas de nos collègues - que nous nous battons pour cela demain. C'est une étape importante de l'histoire de notre ville qui est en train de s'écrire. Je souhaite qu'elle s'écrive demain avec tous les Balnéolaises et les Balnéolais. Il dépendra de nous d'en faire aussi leur outil et que cela ne reste pas éloigné des citoyens. Vous avez compris l'importance des compétences qu'aura aussi bien la métropole que le territoire, cela mérite que l'on impulse ce débat démocratique parmi notre population.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire.

M. Zani me demande d'intervenir, je lui passe la parole.

M. ZANI. - On le voit à la télévision, à la fin de chaque élection, les vainqueurs prennent la parole, alors, laissez-moi ce privilège. Merci.

Une petite réserve. Les bulletins sont sans enveloppe. L'urne a été vidée derrière et non pas au milieu de la salle. Une fois le bulletin plié, on voit ce qui est noté. On devine exactement la nature du bulletin. Il n'est pas secret. Si on prend le mien et qu'on le plie, il est vide parce qu'il y a un seul nom. Celui-ci comporte plusieurs noms. On y voit la trace noire. Le bulletin n'est pas secret. Je vous remercie.

Maintenant, permettez-moi une petite intervention du vainqueur.

Une intervenante. - ...

M. ZANI. - Madame, Pouvez-vous demander à la personne qui vient d'intervenir pour la troisième fois...

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, allez-y.

M. ZANI. - C'est d'une partialité.

Je félicite sous toutes réserves - on verra ce que donnera la suite, et je suis sincère, vous verrez la fin, c'est sincère - tous les élus au Conseil territorial sans oublier bien sûr celui de notre Maire au Conseil de la métropole du Grand Paris.

Cette élection fut pour moi un enseignement à plus d'un titre que je souhaite partager avec tous les gagnants.

Madame David, ce que vous avez accompli est respectable, et je le pense.

Je aurais fait avec moins de talent, qui fut le vôtre, exactement la même chose pour faire gagner un Siège à mon Groupe.

Madame Meker, votre comportement est à l'image de votre fidélité envers vos partenaires et votre fusion pour conserver un siège est bien méritée d'autant plus qu'il faut plus d'élus verts pour sauver notre environnement.

Les plus grands gagnants, Saléha Gargari, Patrice Martin, Anna Adélaïde, c'est dans l'ordre de la parité, vous pouvez être fiers de votre groupe, de votre constance et croyez-moi que la population de notre ville saura vous exprimer cette reconnaissance au premier duquel, moi qui serai très honoré que nos deux groupes fusionnent.

Quant au reste, tout le monde. Dieu merci, ils ne sont pas mes ennemis loin s'en faut, mais que dire pour indulgencier leur acte. Oh ! Seigneur, ce ne sont que quelques potes, des potes, oui mais pas de Zani !

Rires...

Je remercie également le soutien extérieur de beaucoup d'amis en dehors de ce Conseil municipal.

Je sais que d'aucuns s'interroge : comment il fait pour être si clément ?! Je réponds sans varier à chacun par l'interrogatif du passé antérieur : « l'eusses-tu cru ? ».

Un proverbe acte ma conclusion :

« Si un jour, vos têtes heurtent un vase et que cela sonne creux, n'en concluez pas si vite que le vase est vide » et les prochaines échéances le démontreront.

Je vous remercie, Madame, et ad nutum à celles et ceux qui se reconnaîtront.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Madame Meker, je vous passe la parole.

Mme MEKER. - Je suis fidèle à mes idées et à mes fondamentaux. Effectivement, je me trouve sur l'échiquier politique d'aujourd'hui, à Gauche. Je considère que les écarts de revenus absolument insoutenables entre les plus riches et les plus pauvres, au-delà d'être une question sociale quasiment insoutenable est une question qui touche de beaucoup l'avenir de la planète, qui est une fondamentale écologique.

L'écart aujourd'hui entre les populations les plus riches et les plus pauvres n'est pas supportable du point de vue des ressources de cette planète, de l'accaparement des ressources de cette planète et du point de vue de l'existence même à l'avenir de la population humaine sur cette planète qui se passera très bien de nous.

Par ailleurs, Monsieur Zani, je remercie Madame le Maire de Bagneux de permettre en présentant cette liste d'inclure un membre du Groupe écologiste qui n'a que 3 représentants dans ce Conseil municipal. Cela ne vous a pas échappé. L'idée était de continuer à représenter, à l'EPT, la majorité municipale telle qu'elle avait été composée lors de l'accord municipal des élections de 2014.

Je trouve que je suis absolument à ma place. J'en remercie cette majorité.

Je vous dirai aussi que nous serons 2 dans une mer bleue. Voilà !

Je pense qu'il est bien qu'il y ait quelques écologistes, au moins 1, 2 certainement d'ailleurs.

Mme SEISEN. - Deux mots pour que chacun s'exprime sur cette question de vote. Je souhaite redire, même si cela a été dit à plusieurs reprises, que le Groupe Front de gauche, Communistes et Citoyens a rappelé, chaque fois que la question de la métropole a été posée en Conseil municipal, ses doutes et son incrédulité à l'égard des objectifs poursuivis par cette métropole.

Le seul objectif de la métropole qui nous paraît majeur est celui de la réduction des inégalités comme l'ont dit Pascale Meker et Mme Amiable précédemment. Aujourd'hui, nous n'avons aucune garantie, aucun garde-fou, aucune, j'ai envie de dire, traduction tangible dans la loi qui nous feraient penser que c'est l'objectif qui sera poursuivi et que la poursuite des politiques égoïstes de territoires et de concurrence entre territoires ne sera pas ainsi contrée.

Le deuxième point par rapport à cette métropole, sa création éminemment antidémocratique par excellence puisque personne n'a été consulté ni sur le fond ni sur la forme ni sur le calendrier atteste de l'obstination, jusqu'à présent assez constante, d'éloigner toujours plus les centres de décisions des citoyens. On en a vu la traduction très récemment puisque le week-end dernier, les deux grands gagnants des élections ont été, d'une part, l'abstentionnisme massif et, d'autre part, un parti devenu maintenant la troisième force qui s'est installée. Un troisième parti, que je ne nommerai pas, s'installe et représente des idées obscures qui ont permis un petit sursaut démocratique au deuxième tour, mais qui fait relativement peur pour l'avenir. Voilà pour le fond.

Malgré tout, nous sommes dans un système où, en tout cas, nous élus de Bagneux, élus du Front de gauche, Communistes et Citoyens, partout où nous pouvons faire peser les intérêts des Balnéolais, nous le faisons quel que soit le rapport des forces. Demain, on sait qu'il nous sera éminemment défavorable en tout cas pour les forces de gauche et les forces progressistes.

En tout cas, nous irons toujours porter haut et fort, même dans un système antidémocratique, les idées démocratiques qui nous ont été confiées et pour lesquelles nous nous sommes engagés.

La traduction au quotidien récemment a été :

- la mobilisation faite autour de l'ANRU pour faire reconnaître la Pierre Plate et qui a payé,
- la mobilisation que l'on a menée pour faire reconnaître la nécessité de prolonger le métro de la ligne 4 et qui a payé,
- la nécessité de la mobilisation pour que la Société du Grand Paris mette son interconnexion également à Bagneux et qui a payé.

Nous avons un certain nombre de victoires. Même si nous partions parfois relativement perdants pour certains, la mobilisation populaire et la mobilisation politique nous ont permis d'aboutir. C'est bien dans cet esprit-là que, collectivement, nous œuvrerons pour les territoires. Nous serons très attentifs à mettre en avant les intérêts des Balnéolais pour une construction juste et durable de notre métropole.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Madame Moutaoukil, à vous.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame le Maire.

Avant tout, je tiens à féliciter tous ceux qui, ce soir, ont été élus, à commencer par vous, Madame le Maire, à la métropole du Grand Paris.

Nous sommes sûrs, en tout cas pour ce qui nous concerne, que vous allez représenter dignement et avec force les intérêts de nos habitants. Nous sommes également sûrs que la liste que nous avons décidé de porter ensemble au Conseil de territoire, que les personnes qui viennent d'être élues à ce Conseil de territoire feront de même à leur place.

Je voudrais juste dire un mot sur les interventions répétées de notre collègue M. Zani. On peut effectivement regretter que votre groupe soit si divisé, mais je pense sincèrement qu'il serait un peu facile de faire porter la division de votre groupe au groupe de Gauche ici présent.

Par ailleurs, bien que vous perdiez un siège - encore une fois, on peut le regretter pour la démocratie, c'est clair - vous êtes quand même amenés à être surreprésentés, en tout cas votre force politique sera très largement surreprésentée à la métropole et au Conseil de territoire qui sera le nôtre.

Nul doute que vos orientations politiques et les projets qui seront les vôtres trouveront des représentants pour les défendre. Ce n'est pas comme si vous étiez minoritaires. Il faut le dire car il ne faudrait pas laisser croire que, dans ce Conseil de territoire, vous seriez minoritaires. Vous êtes en grande majorité et, là pour le coup, c'est nous qui pouvons le regretter.

Je dirai aussi quelques mots sur cette métropole parce que certains de nos collègues ont manifesté l'inquiétude qu'ils avaient à l'égard de cette future assemblée. Nous restons optimistes pour l'avenir. La naissance de la métropole n'est pas le fait du Gouvernement socialiste actuel. Elle date de plusieurs années.

Si ce Gouvernement l'a menée à terme, c'est aussi parce que c'était une exigence non pas simplement de calendrier, mais aussi une exigence politique, économique et sociale. Nous le savons, nous sommes en concurrence avec des métropoles européennes devant lesquelles il faut évidemment être compétitif.

La métropole du Grand Paris va permettre aussi de dynamiser notre territoire. L'un des objectifs, vous l'avez rappelé, est de faire un peu plus d'égalité territoriale. Nous l'espérons, en tout cas, nous allons nous battre pour que, demain, il y ait un peu plus de justice économique et sociale sur cette vaste métropole dans laquelle il me semble que nous n'avons pas tellement d'autre choix que celui de nous inscrire.

Je voudrais dire également un mot sur le climat ambiant. Vous l'avez dit, Madame Seisen, nous venons de vivre des élections extrêmement dures, en tout cas pour la force politique qui est la mienne puisque, après 17 ans de gouvernance de la région, nous allons nous retrouver dans l'opposition.

Ce n'est peut-être pas tout à fait éclairé que de dire que les gouvernants précédents de la région n'ont pas fait ce qu'il fallait, nous faisons moins que ce que nous attendions d'eux. Je note quand même que l'unité de la Gauche s'est faite au deuxième tour, on peut s'en réjouir. Toutes les fois que l'unité de la Gauche s'est faite, on arrive à l'emporter.

Je crois que si nous perdons cette région, cela vient aussi du fait que la Gauche n'était peut-être pas aussi unique que nous l'aurions espéré dès le premier tour. Je le dis avec d'autant plus de tristesse que je pense que, demain, notamment les Balnéolaises et les Balnéolais qui nous font confiance pourront comprendre que la région dirigée par la Droite n'est pas la même chose que la région dirigée par la Gauche. Je le dis parce que nous sommes aussi responsables des confusions qu'il peut y avoir dans l'esprit des électeurs. Ce n'est pas la même chose. Je pense que nous allons

le découvrir.

J'ose espérer que nous arriverons, car il y a quand même quelques élus à la région dans l'opposition, à mener à terme tous les grands projets lancés sous la présidence et la Direction de Jean-Paul Huchon, socialiste, tous les grands projets que nous attendons avec impatience que sont, vous l'avez rappelé, les métros, le lycée, etc. et qu'ils pourront être financés comme nous l'avaient garanti l'ancien Président de la région et donc les socialistes qui étaient jusqu'alors à la tête de cette région.

Nous avons effectivement évité le pire parce que nos divisions amènent souvent le pire, à un moment donné, il faut le reconnaître, nous avons évité le pire et avons appelé - je crois que ce n'est pas un acte facile, ce n'est pas un acte léger - nos électeurs à faire barrage au Front National dans les trois régions où il était susceptible de l'emporter. Nous y sommes parvenus. Je crois sincèrement qu'il y a des leçons à tirer de nos divisions et de la manière dont nous aurons à travailler ensemble dans le futur.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Je vous remercie.

M. ZANI. - Madame, vous venez de me citer. Vous savez, je suis le doyen de cette assemblée. Pardonnez-moi d'avoir des trous de mémoire, je perds pas mal de noms inscrits dans ma tête. J'essaie de lire votre nom mais ma vue baisse également. Je voudrais vous répondre. L'âge a aussi atteint mon audition, ma réponse est comme la feuille blanche de tout à l'heure sans nos amis inscrits dessus. Je pense que c'est... comment dirai-je... un honneur que de vous dire cela.

Merci.

Mme MEKER. - Monsieur Zani, vous n'êtes pas le doyen de cette assemblée sinon vous auriez participé au dépouillement. Vous qui êtes si au fait des opérations de dépouillement dans les assemblées délibératives... Voilà. C'était un petit détail.

Pour le reste, Mme Moutaoukil a beaucoup évoqué la division dans la crise démocratique que nous vivons aujourd'hui. Je ne pense pas que la division soit la cause de la montée actuelle du Front National. Il y a effectivement des causes à entendre et à aborder collectivement pour tous les partis de France, qu'ils soient de Droite ou de Gauche.

Cependant, il est un fait certain pour tous ces partis, y compris pour le Parti socialiste, que même si c'est un peu le cas de tout le monde, être élu sur un programme et ne pas faire ce que l'on dit de façon extrêmement visible sans finalement assez peu d'explications - on peut toujours comprendre, mais là, quand même - je pense que cela conduit à la désespérance d'un certain nombre de personnes, du moins au désenchantement puisque, par ailleurs, la désespérance sociale fait toujours le lit des partis totalitaires, y compris bien évidemment du Front National.

Je crois que nous avons tous et toutes dans nos positionnements politiques, dans nos rapports aux citoyens, dans la façon dont nous exerçons nos mandats... On a vu dès hier certaines personnes politiques avoir une façon assez claire... On verra ce que cela donne. Je pense à M. Xavier Bertrand qui a renoncé d'un seul coup à l'ambition de se présenter à la primaire de son camp, bref à ses autres mandats pour se consacrer à sa région. Certes 6 millions d'habitants, cela occupe, mais c'est très bien. D'autres personnalités politiques n'ont pas encore fait le choix de ne pas être cumulardes. Or, je crois que c'est très important aujourd'hui dans le contexte politique.

Mme DAVID. - Je voudrais simplement préciser sur le contexte national que nous sommes tous

conscients, je parle de la majorité municipale, du fait que la gestion de la région Île-de-France, qu'elle soit une gestion de Droite ou une gestion de Gauche n'a pas la même importance. On sait très bien que l'intérêt des Balnéolais est d'avoir une région à Gauche. D'ailleurs, cela s'est exprimé très largement dans le vote de dimanche dernier. Mais voilà... Nous en sommes tous responsables y compris toutes les forces de Gauche. Nous devons tous nous poser des questions. Je pense que les promesses non tenues, Nadia Seisen l'a dit, les politiques d'austérité qui étranglent les communes, les 40 Md€ donnés aux entreprises dans le cadre du CICE contribuent aussi à cette incompréhension des gens.

Le chômage, je suis désolée, cela fait plusieurs années que l'on espère qu'il baisse. Or, tous les mois, la courbe de chômage augmente.

Les gens n'ont plus confiance dans les politiques. Cela aussi amène le Front National à être je ne sais quoi, une force à essayer peut-être. Cela en est dramatique. Je ne pense pas non plus que ce soit en faisant une liste d'union dès le premier tour que l'on réglerait les choses. Chaque parti doit pouvoir s'exprimer, amener ses forces, ses idées et son programme et arrêter de faire un amalgame.

Je pense que notre Gouvernement qui a l'Assemblée Nationale, qui avait le Sénat, qui a tout l'exécutif, qui avait toutes les régions, n'en a pas profité pour mettre en avant le programme qui avait été établi par François Hollande.

Je ne vais pas en dire plus, mais il ne faut pas tout mélanger non plus.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, une dernière intervention sur le sujet avant que nous passions au point suivant.

M. ZANI. - Ce que Mme Meker vient de dire est très dangereux parce que tous nos conseils municipaux qui ont été réalisés jusqu'à présent vont probablement être interdits parce que j'ai présidé le premier conseil municipal en ma qualité de doyen d'âge. Elle me retire ce titre.

Merci.

Mme CHAMI. - La doyenne était absente ce jour-là.

M. ZANI. - On m'a dit que j'étais le doyen, le papi.

Mme le MAIRE. - Il y a une mamie aussi ! C'était parce que Mme Dieme était en congé à l'installation.

M. ZANI. - Entre nous, c'est marqué partout.

Mme le MAIRE. - Vous étiez le doyen de l'assemblée, ce jour-là.

M. ZANI. - Je le sais. C'est une boutade. En tant que doyen parce que j'ai présidé le premier Conseil.

Mme le MAIRE. - M. Zani vient de me remettre un pouvoir parce qu'il va nous quitter.

M. ZANI. - Pas définitivement !

Mme le MAIRE. - Non bien sûr ! Pour cette séance, nous l'avons bien compris. Il a donné pouvoir à Patrice Martin à 20 h 30.

M. ZANI. - Je ne pars pas tout de suite.

Mme le MAIRE. – Ah ! Vous partez après le PLU.

Mme Talla donnera pouvoir à Mme Hours à partir de 22 h 30.

Cela va être compliqué.

Madame Talla, vous nous ferez un papier.

Mme TALLA. - Je l'ai. Je vous le ferai passer.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1

03 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2015 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Nous l'avons examinée hier soir en commission des finances. Cette décision modificative porte essentiellement sur quelques points dont les charges de personnel pour une réduction de 300 000 €. Ce n'est pas anodin.

Depuis plus d'un an, les services municipaux se sont engagés dans une démarche de grande ampleur que l'on a appelée de remodelage du service public pour permettre à la ville tout à la fois d'adapter son service communal aux priorités du mandat et à l'évolution des besoins des habitants tout en prenant en compte la baisse importante des dotations et la nécessité d'une maîtrise renforcée de la masse salariale.

Après une phase de diagnostic poussée dans chaque direction, des propositions de multiples natures ont été faites en particulier pour 4 directions pilotes : l'entretien, le C.C.A.S. avec le maintien à domicile, les bâtiments et les espaces publics et l'environnement, des décisions rendues avant l'été et mises en œuvre progressivement depuis expliquent en grande partie cette réduction que nous vous proposons ce soir avec notamment l'entretien des locaux municipaux à l'exception des écoles et du C.M.S. ainsi que les transports en cars qui sont désormais confiés à des entreprises, ce qui explique par ailleurs que des crédits supplémentaires sont alloués pour financer ces prestations mais d'un niveau bien inférieur aux économies réalisées sur la masse salariale.

Quelques points très rapides en termes d'ajustements sur d'autres aspects, sur des montants très relatifs notamment en matière d'allocations de rentrée scolaire et de réussite éducative : on peut pointer une augmentation de recettes issues d'une taxe pour dépassement du plafond légal de densité puisque nous encaissons des pénalités de retard suite au fait que le promoteur de la résidence hôtelière qui se construit face au R.E.R. de Bagneux a eu des soucis. Des échéanciers de paiement ont conduit à ces pénalités de retard que nous encaissons.

Enfin, l'incorporation de la vente du centre de vacances des Sapineaux est évidemment une dimension importante de cette décision modificative.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - J'ai une remarque. Notre groupe se réjouit des pistes d'optimisation proposées. Je remercie les services et les directions concernés qui ont contribué à ces optimisations.

Nous voterons contre en cohérence avec notre vote du budget primitif.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer aux votes.

Je vais vous faire voter chapitre par chapitre. Je vous fais voter une fois. Ensuite, je dirai « même vote » si vous en êtes d'accord.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : 67 600 €

⇒ VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤AVIS DEFAVORABLES = M. ZANI ET LE GROUPE DE M. MARTIN

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : (300 000 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 32 790 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 229 020 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 386 063 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections : 12 730 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Soit un total de dépenses de 428 204 €.

Recettes

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 50 000 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : (11 797 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 77 - Recettes exceptionnelles : 199 999,79 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 02 - Résultats de fonctionnement reportés : 190 001,21 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Soit un total de recettes de 428 204 €.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : (42 915 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 1 374 690,06 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : (1 326 658 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers (160 176 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 01 - Solde d'exécution reportée (2,781 093,06 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Recettes

Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserve : 494 328 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 13 - Subvention investissement : (89 098 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 24 - Produits de cession d'immobilisations : (3 580 000 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers : (160 176 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 21 - Virement de la section de fonctionnement : 386 063 €

⇒ VOTE : MEME VOTE

Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : (12 731 €)

⇒ VOTE : MEME VOTE

Mme le MAIRE. - Nous passons maintenant aux deux délibérations suivantes pour lesquelles je vous propose de ne pas m'attarder car vous êtes tous informés.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLAGES ET CENTRES DE VACANCES FAMILIAUX DES COMMUNES DE BAGNEUX, CHATILLON, MALAKOFF

04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLAGES ET CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES DES COMMUNES DE BAGNEUX, CHATILLON ET MALAKOFF SUITE A SA DISSOLUTION

05 - INTEGRATION DANS LES COMPTES DE LA VILLE DE BAGNEUX DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLAGES ET CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES DES COMMUNES DE BAGNEUX, CHATILLON ET MALAKOFF SUITE A SA DISSOLUTION

Mme le MAIRE. - Vous savez que nous avons procédé à la vente de ce patrimoine en accord avec les deux autres communes. Le préfet des Hauts-de-Seine a donc dissout le Syndicat

intercommunal.

Je vous rappelle que la ville de Bagneux reçoit 40,17 % du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015 du syndicat, donc un total pour la ville de Bagneux de 2 971 094,27 €. Ces sommes seront intégrées dans les comptes de la commune.

Nous avons à approuver deux délibérations.

Avez-vous des questions à poser ?...

(Aucune.)

Nous en avons déjà parlé. Je passe aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 4 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 5 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - C'est avec un petit pincement au cœur que nous avons pris cette décision car c'est une partie de l'histoire de notre commune. Je crois que c'est une sage décision compte tenu de nos difficultés financières respectives : Bagneux, Malakoff et Châtillon. Nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises. Au regard de la faible fréquentation des Balnéolais qui en bénéficiaient, il nous a semblé important de prendre cette décision.

CAISSE DES ECOLES

06 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE LIEE A CERTAINES ACTIVITES DE LA CAISSE DES ECOLES A LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Le Conseil d'administration de la caisse des écoles du 24 juin 2015 a décidé la mise en sommeil de la caisse des écoles. Elle a été prononcée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 avant sa dissolution au 1^{er} janvier 2019.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les activités que portait la caisse des écoles doivent être reprises.

La commune de Bagneux reprendra toutes les activités traditionnelles de la caisse des écoles et le centre communal d'action sociale aura le dispositif de réussite éducatif.

Il s'agit de délibérer ce soir sur ce point.

M. MARTIN. - Mon groupe est favorable à cette décision du fait des charges les plus lourdes que le budget associe à cette structure.

En revanche, en tant qu'administrateur de la caisse des écoles, j'ai quand même quelques regrets de voir cette structure s'arrêter, voire quelques risques à ce changement d'organisation.

Cette structure avait l'avantage d'être indépendante budgétairement et composée d'élus de toutes tendances et de représentants des parents d'élèves.

Cela a apporté une réelle richesse dans les débats, partagée collectivement et pas uniquement à travers une vision politique.

Je me rappelle de longs débats très riches sur les choix des actions dans le cadre de la réussite éducative ou sur le montant des allocations de rentrée scolaire ou des allocations pour les voyages ou sur des initiatives comme pédibus. J'espère que nous aurons encore l'occasion d'avoir ces débats.

C'est ce que l'on appelle, dans les entreprises, l'agilité collective. On va perdre cette agilité. Avoir

un même objectif et trouver la meilleure solution pour y parvenir ensemble.

J'espère que cette nouvelle orientation ne va pas casser cette dynamique génératrice de nouvelles idées parce que l'on en a besoin.

Je souhaiterais que nous puissions toujours partager les actions dans le cadre de la réussite éducative, je ne sais pas sous quelle forme, et que l'ensemble des élus puisse partager ces actions et donner leur avis.

Pour finir, je voudrais remercier Isabelle Oberhauser et Valérie Canonge pour tout le travail accompli pour faire vivre cette structure.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Martin.

Vous savez ce qui nous a conduits à proposer cette dissolution, notamment les charges de fonctionnement et le personnel que mobilisait la caisse des écoles et les questions posées de participation des parents d'élèves puisqu'à chaque élection de la caisse des écoles, on avait, je vous le rappelle, une très faible participation des parents d'élèves en termes de vote pour élire leurs représentants.

La commission municipale aura, bien sûr, à présenter le dispositif de réussite éducative sous le pilotage d'Irène Talla et toutes les actions éducatives.

Le conseil éducatif local, qui est une structure de partenariat, s'est rajouté depuis aux rencontres avec les parents d'élèves de manière régulière en la présence d'Irène Talla et de Bernadette David selon les sujets abordés. Sont invités à ces réunions tous les représentants élus parents d'élèves des conseils d'école. Il y en a 3 par an.

Cela se fait sur le temps d'activité périscolaire, sur la restauration scolaire... L'objectif est d'avoir un lien régulier avec tous les élus représentants des parents dans les conseils d'école. Nous allons continuer à nous y atteler. Vous avez compris que, pour une question administrative, la réussite éducative sera rattachée au centre communal d'action sociale pour en gérer le budget. Cela fera l'objet d'une présentation en commission municipale dans le pôle éducation, ce qui nous semble évidemment nécessaire.

Mme HOURS. - Je partage les regrets de Patrice Martin car la caisse des écoles est une très vieille dame de la République. Il faut le souligner. C'est peut-être l'une des plus anciennes institutions des communes. Leur création remonte souvent aux années 60 du 19^{ème} siècle. Il faut quand même le souligner. Les Sapineaux sont aussi une dame de la vie de la commune.

Ceci dit, il est vrai que beaucoup de communes les suppriment petit à petit car la vie contemporaine n'a plus les mêmes besoins. Les besoins sont un peu déportés par rapport au 19^{ème} siècle. C'est bien normal.

Je voudrais faire une suggestion. Si le dispositif de réussite éducative est désormais porté par le C.C.A.S., il conviendra peut-être de modifier la composition du Conseil d'administration du C.C.A.S. de sorte que des membres du conseil d'administration de la caisse des écoles s'y retrouvent. Un conseil d'administration se tient demain, on en parlera probablement. Il me semblerait logique de modifier légèrement la composition du Conseil d'administration du C.C.A.S.

M. LE THOMAS. - La composition du Conseil d'administration tient compte déjà de cette remarque puisque chaque groupe est représenté au Conseil d'administration du C.C.A.S.

Mme HOURS. - Je ne parlais pas des élus mais des parents.

M. LE THOMAS. - D'accord.

Mme le MAIRE. - Le Conseil d'administration du C.C.A.S., comme tous les conseils d'administration, est régi. Il y a un groupe d'élus et des groupes de représentants associatifs qui sont dans une proportionnalité obligatoire. On ne peut pas rajouter des membres autant que l'on veut.

Il faudra peut-être plutôt réfléchir, mais je pense que vous le faites Irène dans votre volonté avec les représentants des parents d'élèves, à la possibilité de présenter le dispositif de réussite éducative à l'ensemble des parents élus des conseils d'école dans les ordres du jour de vos réunions trimestrielles.

Mme TALLA. - Oui. Une réunion s'est tenue il y a 3 semaines. Je pense que nous sommes partis dans l'optique de réunir les parents afin de ne pas les laisser de côté en prenant en compte leurs préoccupations et en essayant de faire en sorte qu'ils aient un suivi de ce que nous faisons en amont sur notamment toute la partie éducation, sans pour autant que ce soit comme à la caisse des écoles où c'était plus ou moins lourd.

Objectivement, la représentativité n'était pas de mise. Tout le monde l'avait vu. Pour tenir une réunion de la caisse des écoles, il fallait parfois la convoquer à deux reprises parce que le quorum n'était pas atteint.

Je pense que ces difficultés sont aussi à l'origine de la nécessité d'alléger certaines... Les personnes ont vraiment beaucoup de mérite à faire leur travail qui est du bon travail. Nous les avons toutes félicitées. Il n'empêche que la réalité est celle-là, une absence et une lourdeur de travail qui nous ont obligés à aller à l'essentiel. Nous continuons à faire participer les parents notamment sur les questions qui les préoccupent : la cantine, la restauration, les sorties, les chocolats de Noël très prisés à la caisse des écoles, etc. Cela continue pour l'essentiel.

Il y a un transfert de compétences si on peut dire. Il n'y a pas eu de bouleversement extraordinaire.

Les réunions seront tenues au moins 3 fois par an. On sollicite même les parents pour qu'ils nous fassent part de thèmes qui les intéressent que l'on pourra intégrer dans nos discussions et échanges.

Mme HOURS. - La réussite éducative, ce n'est pas que des chocolats. Il faudrait quand même se soucier un peu de la participation des parents, ne serait-ce que par un vote de représentant aux actions définies.

Mme TALLA. - Je n'ai pas dit ce n'était que des chocolats. Les parents participent. Je ne pense pas que l'on parle de chocolats quand on parle de cantine scolaire. Je ne pense pas que l'on parle juste de chocolat quand on parle aussi des TAP. Ceci pour dire que nous ne les abandonnons pas. Il existe des structures parallèles pour échanger avec les parents. Il s'agit de ne pas garder cette lourdeur. Beaucoup d'élus, pour ne pas dire la majorité, étaient absents à ces rencontres. Cela ne nous a pas trop facilité la tâche.

Mme le MAIRE. - Nous veillerons à ce que la réussite éducative soit abordée dans les réunions partenariales avec les parents.

J'ai compris qu'il y a un vote unanime sur cette délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

07 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Mme le MAIRE. - Il s'agit de m'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour les travaux qui auront lieu en début d'année notamment pour des raisons de sécurité, dans la limite de 25 % du budget de l'année précédente sur nos marchés à bons de commande.

C'est une délibération traditionnelle avant le vote du BP.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REMISES GRACIEUSES

08 - REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014 ET 2015

Mme le MAIRE. - Elles s'élèvent à 433, 22 €. Elles correspondent à des dettes que nous ne pouvons pas recouvrer.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

09 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2011 A 2015

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération habituelle.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTION

09 BIS - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE POUR PERCEVOIR LA SUBVENTION DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR L'ACTION « J'APPRENDS A NAGER »

Mme le MAIRE. - Cette opération concernera 40 enfants du quartier nord de la ville. Elle est portée par le centre social et culturel Jacques Prévert pour permettre à ces enfants qui ne savent pas nager de bénéficier de 10 leçons de natation gratuites. Le CNDS octroie à la commune une subvention de 4 800 €. 1 230 € restent à la charge de la ville.

Nous avons répondu à un appel à projets.

Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Nous sommes assez surpris de voir que cette subvention soit uniquement réservée aux enfants du CSC Jacques Prévert et du collège Joliot Curie. Les enfants des autres écoles ont eu les mêmes problèmes, ils n'ont pas eu de piscine pendant 3 ans. Ils n'ont pas pu aller nager. Pourquoi cette demande a-t-elle été faite uniquement pour les enfants du CSC Jacques Prévert et du collège Joliot Curie ?

Mme le MAIRE. - Cette opération n'est pas liée à la fermeture de la piscine. C'est un appel à projets du ministère de la jeunesse et des sports pour un nombre limité d'enfants. Nous y avons répondu.

Je précise que, dans le cadre de l'opération « j'apprends à nager », le C.O.M.B. a aussi bénéficié de crédits du ministère pour un même type d'opération concernant l'ensemble des enfants de la ville.

Le ministre des sports était venu à Bagneux pour voir l'action du C.O.M.B. Dans le cadre de cette discussion, on avait vu qu'il était possible d'obtenir une subvention pour un centre social. Nous avons postulé en fonction des possibilités offertes en termes de nombre d'enfants.

Vous me direz que 40, ce n'est pas beaucoup, certes. C'est néanmoins mieux que rien. Cela a été porté par le centre social Jacques Prévert. Cela ne veut pas dire que l'on ne s'intéresse pas aux autres. On demandera au service des sports qu'il regarde aussi pour essayer de déposer des projets dans d'autres secteurs de la ville. Il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INTERCOMMUNALITE

FONDS DE CONCOURS

10 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE 228 955,54 € AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération habituelle.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

11 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 2 DECEMBRE 2015

Mme le MAIRE. - La CLETC, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, se tient à Sud-de-Seine. Elle s'est réunie le 2 décembre dernier. Il y a unanimité pour procéder aux derniers ajustements des montants de l'attribution de compensation versée aux communes-membres avant le passage à l'EPT (Établissement Public Territorial).

Vous avez vu que la CLETC a conclu à une somme légèrement supérieure : 50 000 € pour la ville

de Bagneux.

Nous voterons concomitamment jeudi au conseil communautaire pour l'ensemble des villes.

Je suppose qu'il n'y a pas débat. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AVENANTS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, SIGNALISATION TRICOLORE, POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE ET DE MOYENS MATERIELS A L'ANTENNE DE LA CLIC A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE

12 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 A LA CONVENTION EN DATE DU 20 MARS 2007 ET AUTORISATION DONNEE A MME YASMINE BOUDJENAH, 1^{ERE} MAIRE ADJOINTE, DE LE SIGNER

13 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 A LA CONVENTION EN DATE DU 20 MARS 2007 ET AUTORISATION DONNEE A MME YASMINE BOUDJENAH, 1^{ERE} MAIRE ADJOINTE, DE LE SIGNER

14 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION EN DATE DU 6 OCTOBRE 2010 ET AUTORISATION DONNEE A MME YASMINE BOUDJENAH, 1^{ERE} MAIRE ADJOINTE, DE LE SIGNER

15 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION EN DATE DU 25 FEVRIER 2011 ET AUTORISATION DONNEE A MME YASMINE BOUDJENAH, 1^{ERE} MAIRE ADJOINTE, DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de toutes les conventions que la commune de Bagneux a signées avec Sud de Seine.

Nous faisons des avenants de prolongation jusqu'au 31 décembre 2016 puisqu'elles s'arrêtent au 31 décembre 2015. Pour assurer le passage au futur territoire, nous prolongeons ces conventions d'un an qui seront reprises par le futur territoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Nous avons 4 délibérations à voter.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LES DELIBERATIONS 12, 13, 14 ET SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN

CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT PORTANT SUR L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT « DES TERTRES ET DES CUVERONS »

16 - APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL DE LA SEM 92 POUR L'ANNEE 2015

Mme le MAIRE. - Souhaitez-vous que je rentre à nouveau dans le détail de cette délibération ?...

Ce qui est à noter dans ce compte rendu de la S.E.M. 92 pour l'opération des Tertres et des Cuverons, c'est la suppression des 990 000 € de participation de la ville, compte tenu de l'optimisation par la S.E.M. 92 du bilan de l'opération.

La ville n'aura pas à verser les 990 000 € qu'elle aurait dû verser en supplément de ce qu'elle avait déjà versé à l'opération de renouvellement urbain. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Vous avez vu également que l'on parle de la perte par la S.E.M. 92 de la subvention de la région pour laquelle la S.E.M. 92 a aujourd'hui fait jouer son assurance professionnelle. On espère que cela pourra être positif.

Je vous ai communiqué les éléments essentiels, mais nous pouvons revenir dans le détail si vous le souhaitez.

Je pense qu'il n'y a pas de problème ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

17 - BILAN DE CONCERTATION

18 - ARRET DU PROJET

19 - SAISINE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « T2 » EN VUE DE LA POURSUITE ET DE L'ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Je vais tout de suite passer la parole à Yasmine Boudjenah. Je passerai la parole à Mme Celdran de Citadía qui nous a accompagnés depuis le début de la révision de notre PLU, puis nous passerons au débat.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, avec le sujet que nous abordons maintenant, notre ville veut prendre toute sa part de la dynamique de développement durable 2 jours après la fin de la COP21 que nombre de commentateurs ont qualifié d'historique.

L'histoire dira si les actes suivent les engagements et si le texte adopté ce week-end était historique. Je n'engagerai pas ce débat ce soir. Mais je crois que notre PLU est au cœur des enjeux soulevés par les heures de négociations et les multiples actions citoyennes autour de cette conférence internationale.

De quelles ambitions, de quels moyens, de quelles règles nous doter pour construire le Bagneux d'aujourd'hui et de demain, pour que chaque habitant puisse y vivre bien et répondre ainsi, à notre niveau communal, au défi environnemental ? Tel est l'enjeu du document que je vous propose d'adopter à l'issue de notre discussion.

Les trois délibérations de ce soir nous permettent de franchir une étape décisive dans le processus de révision générale de notre Plan Local de l'Urbanisme engagée en juin 2014, il y a tout juste 18 mois.

Malgré un calendrier très serré pour finaliser la rédaction du PLU révisé, nous nous sommes efforcés de tenir ces délais, afin de permettre à l'ensemble des élus de Bagneux de garder la maîtrise et de se prononcer sur le projet de leur ville avant que la compétence aménagement ne

soit transférée dès le 1^{er} janvier prochain à l'établissement public territorial auquel nous allons appartenir.

Avec l'arrêt du PLU ce soir, il s'agit en effet pour les élus du Conseil municipal que nous sommes de valider le contenu, les règlements, le zonage en nous appuyant sur le PADD discuté ici même le 26 mai dernier.

Viendra ensuite le temps de l'enquête publique au printemps prochain puis l'approbation par l'EPT sans doute à l'automne.

Avant de rentrer plus avant dans la présentation de notre futur PLU, je voudrais souligner qu'il a bénéficié de l'implication et de la richesse des échanges entre tous les élus de la majorité municipale, avec l'apport particulièrement actif de mes collègues Pascale Meker et Nadia Seisen, que je remercie ce soir.

Je veux remercier très vivement pour leur travail acharné, tout autant que rigoureux, et encore une fois dans des délais extrêmement contraints, Claire Boivin, Directrice de l'aménagement urbain, qui est présente ce soir, Nathalie Dreyer-Garde, notre Directrice générale adjointe. Avec leurs équipes, en particulier Florian Druon, également présent, et le service de l'aménagement urbain, et au-delà d'autres services municipaux, ils se sont consacrés sans compter à cette tâche immense, avec un grand souci de pédagogie et du partage d'informations.

Remercions aussi d'emblée les habitants qui se sont impliqués dans ce processus, de leur propre initiative, jusqu'à produire, pour certains, un PADD alternatif, ou dans les nombreux espaces de concertation que nous nous sommes efforcé de conduire.

Mme Celdran du Bureau d'Études Citadia qui nous a accompagnés complétera mon propos de façon plus illustrée.

Je voudrais me limiter aux principaux enjeux qui constituent le socle de la réflexion que nous avons menée autour de notre projet de ville, à partir du programme municipal sur lequel notre majorité a été élue.

1/ Pourquoi avoir lancé cette révision générale du PLU ?

Le PLU actuel date de 2006. De toute évidence, il est devenu obsolète au regard des projets de la ville et des exigences nouvelles de développement et particulièrement de développement durable.

Le document que nous révisons aujourd'hui a déjà été marqué par 4 modifications ou révisions simplifiées entre 2008 et 2013, sans compter les mises en compatibilité, en lien avec les métros 4 et 15.

La démarche de révision a été précédée et enrichie par les apports nouveaux de l'étude patrimoine en 2014 et de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (conduite en 2013), auxquelles ont participé plusieurs dizaines de Balnéolais.

Nous nous sommes aussi appuyés sur des changements institutionnels et réglementaires importants, comme le Grenelle 2 et la loi ALUR, tant sur les volets environnement que patrimoine et habitat.

Enfin, notre ville a pris des engagements forts au travers du Contrat de Développement Territorial signé avec l'État en octobre 2013, dans le Plan Local de l'Habitat intercommunal révisé, qui sera définitivement adopté après-demain par le Conseil communautaire, à raison de 360 logements par an.

2/ Quel projet de ville pour Bagneux et à quelles questions sommes-nous confrontés ?

Nous avons pris l'engagement de construire une « ville pour tous », à 3 km de Paris, qui se développe sans chasser sa population. Une ville qui s'inscrit résolument dans une dynamique de développement, pour bénéficier à plein de l'arrivée de 2 métros, et pour contribuer à notre échelle à répondre aux besoins des Franciliens en emplois et en logements. Une dynamique qui préserve dans le même mouvement une ville soutenable où il soit agréable de vivre.

Nous le faisons en prenant le parti d'un accroissement soutenu mais maîtrisé de la population, ainsi que d'un net rééquilibrage en faveur de l'activité économique, pour réduire notre déficit en la matière.

Nous avons identifié 3 questions centrales autour desquelles ce PLU a été travaillé. Elles constituent les axes structurants de notre PLU :

- 1^{ère} question centrale : La mixité sociale et fonctionnelle

Elle porte sur une offre nouvelle de logements qui donne une projection à d'environ 7 000 nouveaux logements dans les 15 ans. Cet objectif vise à répondre aux besoins en matière d'habitat. Ce volume de constructions neuves constitue un important levier pour développer la mixité sociale et diversifier l'offre de logements. C'est-à-dire tendre à l'équilibre entre le parc privé et le parc social tout en maintenant une offre nouvelle de logements sociaux afin d'éviter l'opposition entre logements privés majoritairement neufs et logements sociaux plus anciens dont beaucoup nécessitent une réhabilitation importante. Il s'agit de créer les conditions d'un rééquilibrage du parc social en favorisant le logement en accession libre mais aussi maîtrisée dans le cadre de notre charte des promoteurs, ainsi que le logement locatif intermédiaire ou l'habitat participatif voire intergénérationnel.

- Nous visons aussi des formes d'habitats qui libèrent de l'emprise au sol pour bénéficier d'espaces publics de qualité et des équipements au service des habitants. Cela va de pair avec un haut niveau d'exigence en matière de performances énergétiques. Notre démarche vient d'ailleurs d'être tout récemment encouragée avec le label écoquartier que l'État nous a accordé pour le quartier Nord. Cela en gêne même apparemment certains quand on sait par exemple que notre charte de la promotion et de la construction, datant de 2013, et qui portait déjà des exigences fortes sur la qualité du bâti, a été pointée du doigt tout récemment par la Fédération du Bâtiment lors du récent passage du PLH de Sud de Seine au Comité régional de l'Habitat. Mais pas question pour nous d'en rabattre. C'est ce qui nous guide également pour parvenir au classement de notre futur réseau de chaleur géothermique afin que les futures constructions s'y raccordent et puissent ainsi atteindre un pourcentage d'énergie renouvelable ambitieux.

- Sur l'activité économique, au global avec notre objectif, en nombre, d'attirer 14 000 créations d'emploi en 15 ans, mais aussi, en diversité, pour prendre en compte les besoins d'emplois des habitants, il y a à distinguer les différents espaces d'attractivité de la ville (bureaux à proximité des métros mais aussi du potentiel de la Zone industrielle), et la nécessaire cohabitation entre activités et habitat.

- 2^{ème} question centrale : la biodiversité et le patrimoine, avec notre exigence de conserver une ville qui respire, notre engagement d'un espace vert ou de biodiversité à moins de 300 m de chaque Balnéolais. Il s'agit là d'un élément particulièrement novateur de notre PLU,

dans une ville proche de Paris. Cela pourra nécessiter de notre part, à l'avenir, si des obstacles devaient se faire jour sur le volume d'espaces verts dans certains projets, de la haute couture. Cet objectif, nous sommes déterminés à le porter et à le concrétiser.

L'élaboration des orientations du PADD relatives à la Trame Verte et Bleue s'est nourrie des résultats de la démarche participative d'Approche Environnementale de l'Urbanisme.

Dans cette optique de protection et de mise en réseau des espaces naturels et paysagers, il s'agit pour nous d'assurer la valorisation du potentiel des espaces verts publics et privés, en préservant plusieurs friches ou en favorisant la conservation du patrimoine arboré dans le cadre d'une stratégie globale de gestion des espaces verts, intégrant leur richesse et leur biodiversité.

L'objectif de maintenir 8,5m² d'espaces verts par habitant est ambitieux, quand la ville d'Issy-les-Moulineaux en compte 8,3 m², Asnières 4,3m², Clichy 5,6m², Levallois-Perret 3,9m² ou Malakoff 6m².

Pour y parvenir, c'est bien l'ensemble de nos choix et de nos décisions qui se combineront pour permettre de protéger les espaces verts et la biodiversité : PADD, règlement, plan graphique, cœurs d'îlots protégés, arbres remarquables. Dans toutes les zones urbaines, hors UBIO/UBIOp pour lesquels les espaces verts de pleine terre sont dominants, il est demandé de privilégier le maintien et la réalisation d'espaces verts d'un seul tenant, plus favorables pour la biodiversité. Un pourcentage important de pleine terre est ainsi imposé partout, une véritable innovation par rapport au PLU précédent. Nous avons également intégré une nouvelle possibilité offerte par la loi ALUR : le coefficient de biotope qui consiste, en zone urbaine, à pondérer la superficie minimum d'espaces verts à créer, au-delà de la surface de pleine terre, en fonction de l'intérêt écologique et hydraulique du substrat. Cette mesure garantit le renforcement de l'intérêt de la zone urbaine pour la biodiversité et permet de limiter les impacts de l'urbanisation sur le ruissellement des eaux pluviales. En plus des surfaces de pleine terre imposées, ce coefficient de biotope est attribué aux surfaces d'espaces verts complémentaires obligatoires.

Enfin, les nombreux indicateurs de suivi que nous nous sommes fixés dans ce PLU, sur tous les aspects mais en particulier sur la biodiversité des espaces verts, ou encore l'obligation de reconstituer les continuités écologiques dans les projets, les cheminements verts dans les OAP, sont autant d'outils qui nous permettront de mesurer, progressivement, nos objectifs le plus finement possible et de les concrétiser au fur et à mesure du développement de la ville.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine remarquable à Bagneux est également un enjeu majeur qui a fait l'objet d'une étude spécifique en amont de la révision du PLU (qui vous a été communiquée avec l'ensemble des documents ce soir) et de nombreux échanges et séances de travail, voire de réunions publiques avec les habitants.

Notre PLU affirme en la matière un volontarisme en portant une attention particulière à l'identification du patrimoine bâti ainsi qu'à la préservation de la diversité des entités patrimoniales propres à chaque quartier (patrimoine paysager, urbain, architectural). Avec plusieurs catégories de protection que nous identifions : séquences urbaines à préserver, constructions patrimoniales, parties d'édifices, murs de clôtures ou portails, constituant des marqueurs patrimoniaux du territoire et de l'histoire de la ville. Des ensembles particuliers, tels la cité Marcel Lods, devront bénéficier d'un regard qui tienne compte à la fois de cette histoire et de la qualité d'habitat.

- Enfin, 3^{ème} question centrale : les déplacements actifs et le stationnement sont aussi un élément essentiel de notre démarche, tant il touche au quotidien des Balnéolais. C'est une évidence avec le formidable accélérateur en termes de qualité et d'offre de l'arrivée des 2 lignes de métro, mais cela pose aussi des enjeux de desserte plus fine (celle du site des Mathurins par exemple). Cela pose aussi la question de la réglementation du stationnement, la place des voitures en surface et donc, par exemple, du nombre maximum de places par logement ou par m² d'activité, la création de parkings mutualisés avec des pôles d'éco-mobilité comme sur l'îlot-gare.

Nous voulons tout faire pour réduire au maximum la part de la voiture en ville, en ne négligeant aucune piste. Le règlement que nous adoptons doit y contribuer, mais on voit bien à quel point il est essentiel pour nous de permettre le développement de transports publics lourds et légers, tout en travaillant sur une voirie adaptée, pour des circulations plus douces qui redonnent toute leur place aux piétons.

Cela vaut aussi pour les espaces publics et les voiries. Je pense par exemple à l'idée de créer un itinéraire apaisé entre le RER B, le futur site Sanofi renouvelé jusqu'au site des Mathurins ou à la future place de l'îlot-gare d'1,5 ha qui ne devra pas seulement être traversée pour aller d'un métro à l'autre mais devenir un véritable cœur qui bat.

C'est avec le souci de donner un cadre suffisamment précis mais aussi suffisamment ouvert que nous avons choisi dans notre PLU de proposer aujourd'hui des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sur lesquels je ne propose pas de revenir dans le détail. Vous avez les cartes dans les PowerPoint que Mme Celdran commentera dans un instant.

- L'OAP Trame verte et bleue constitue la véritable colonne vertébrale du projet de ville, puisqu'elle couvre tous les quartiers de la ville.

- Les 3 OAP sectorielles : le quartier Nord, le quartier des Mathurins et le quartier des Bas Longchamps. Elles traduisent le choix de porter cette ambition d'équilibre entre l'emploi et l'habitat diversifié répondant aux différents besoins des étapes de la vie au cœur de ces quartiers.

À côté de ces grands secteurs de projets, les quartiers plus pavillonnaires, ce que l'on a appelé la ville ordinaire, ont toute leur place. Et l'attention que nous y portons nous permet de mieux nous rattacher encore au quotidien des habitants.

- Un dernier mot sur le site des Mathurins, que nous allons traiter dans les délibérations suivantes, en examinant la convention cadre programmatique. Il mérite en effet qu'on s'y arrête spécifiquement. Sans rentrer dans tous les détails du projet urbain, ce projet est évidemment spécifique de par sa superficie bien sûr, sa géologie purement minérale, son histoire d'espace complètement clos depuis plusieurs décennies, purement destiné à de l'activité économique et industrielle, par le fait aussi qu'il appartient à un propriétaire privé.

Si nous travaillons pour l'instant en bonne intelligence, l'objectif est que cela dure, avec le propriétaire LBO, que nous faisons entendre nos exigences de développement de ce site, il n'en reste pas moins que nous n'en possédons pas toutes les clés de sa destinée. J'ai bien entendu la demande de certaines associations que, sur les 16 hectares de ce site, où nous voulons déjà y voir s'installer un lycée, 14 soient transformés en parc. Je dois le dire clairement, appliquer un tel programme, ce serait renoncer au développement économique de notre ville (objectif de notre CDT de parvenir à un emploi pour un actif) et se priver de ressources indispensables aux

Balnéolais. Pour autant, nous n'en rabattons pas sur l'ambition d'un site ouvert sur la ville, agréable à vivre, apportant de l'oxygène à tous avec un parc d'1,8 hectare et des espaces publics de très grandes qualités.

3/ Quelle place pour les citoyens dans notre PLU ?

C'est notre dernière dimension mais pas la moins importante qui fait de ce PLU un document novateur, la place que nous avons accordée à la concertation et à l'appropriation par les habitants, tout au long de ces 18 mois. Il ne s'agissait pas pour nous de nous faire plaisir en réunissant des habitants pour faire de la participation. Vous le savez, c'est un marqueur que nous cherchons à toujours améliorer car nous sommes persuadés qu'un projet de ville ne peut se faire sans les citoyens, dont l'expertise d'usage et les propositions nous sont indispensables.

- Un projet de ville, c'est d'abord le projet d'un espace où les habitants vivent ensemble, se croisent, se rencontrent, s'approprient et font communauté de citoyens. L'actualité nous montre à quel point c'est essentiel.

- Il était donc normal que la préparation de notre PLU, lancé dès le lendemain des élections municipales de mars 2014 ait été marquée du sceau de la recherche, de la participation des habitants. Le riche bilan de la concertation que vous avez dans les documents sur lequel je ne reviens pas en détail témoigne de cette richesse.

- Cette place des citoyens ne s'arrête pas ce soir. Mme le Maire l'a annoncé le 5 novembre dernier, lors de la dernière réunion publique sur le PLU : nous proposerons 3 nouveaux temps d'échanges, dans 3 grands quartiers (nord, sud, centre) pour mieux décliner avec les habitants « le PLU près de chez vous », avant l'enquête publique au cours de laquelle élus et habitants pourront encore compléter, amender, commenter le projet que nous arrêtons ce soir.

Voilà, chers collègues, les orientations de notre nouveau PLU, que je vous invite à adopter. Ce document nous projette dans le Bagneux des 20 prochaines années. Il n'est pas pour autant figé et nous aurons à le faire vivre en veillant à en respecter et faire respecter l'esprit et la lettre.

Je remercie de nouveau l'ensemble des élus de la majorité municipale pour leur implication dans ce travail, majorité dont le programme a largement inspiré ce PLU. Au-delà, d'autres élus ont largement pris part aux réunions publiques ou à la CADD (Commission d'Aménagement et de Développement Durable) où nous avons examiné ce projet de PLU.

Sans tarder, j'invite Mme Celdran à compléter mes propos.

Mme CELDRAN. - Merci. Bonsoir à tous.

Madame Boudjenah, en complément ou en illustration des différents points que vous avez évoqués, je vous propose de regarder certains points importants des outils de traduction réglementaire mobilisés pour traduire le PADD.

Je vous précise que vous pouvez suivre sur papier les principaux éléments de la présentation qui vous a été distribuée.

Vous rappelez que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est vraiment la clef de voûte du PLU reposait sur 3 axes majeurs en termes de développement et de projet pour la ville.

Je vous propose que l'on examine dans l'ordre de ces grands axes la façon dont les outils

réglementaires ont été mobilisés pour les traduire.

Je vous renvoie tout de suite à la page 5 qui nous amène aux questions de mixité sociale et de diversité fonctionnelle que vous avez évoquées dans votre préambule pour expliquer d'un mot la logique qui a présidé à la mise en place du nouveau zonage dans le cadre de ce PLU révisé et l'évolution « philosophique » à laquelle nous avons procédé puisque le PLU, toujours en vigueur, reposait sur une interprétation et une utilisation à la fois morphologique et assez spécialisée des différentes zones du territoire.

Vous voyez que l'on a mis en vis-à-vis, dans la colonne de gauche, les zones du PLU actuel et les zones que l'on a proposé de mettre en place au travers du PLU révisé, qui correspondent davantage à une logique d'objectifs, à une logique de vocation puisque c'est le sens également des évolutions législatives intervenues entre votre document actuel et celui qui nous occupe ce soir.

Sans rentrer dans le détail des différentes zones, vous voyez que l'on a :

- une zone UH pour le centre-ville historique à valoriser. On essaie d'exprimer chaque fois les objectifs recherchés au travers des différentes zones mises en place. Nous avons une logique de préservation pour le centre-ville.
- une zone UN qui correspond à la polarité du quartier nord en cours de renouvellement avec un objectif de cohérence des différents projets qui s'articulent sur ce secteur,
- une zone UM pour les Mathurins avec évidemment cette dimension de renouvellement et de reconstruction de la ville sur elle-même, etc.

Le détail de ces différentes zones est présenté en annexe de cette présentation. Vous retrouvez pour chacune en annexe les principales caractéristiques, le contexte et les objectifs des différentes zones mises en place.

Un autre point important de cette révision et de ce dispositif réglementaire révisé concerne le stationnement et l'article 12 en particulier du règlement. Je suis en pages 7 et 8 de cette présentation.

Les règles de stationnement automobile répondent au principe rappelé par Mme Boudjenah dans son propos, à savoir la logique de réduction de la place de la voiture en ville. La réglementation de ce fameux article 12 met vraiment en œuvre ce principe et répond d'ailleurs aux orientations du PDUIF, le document cadre à l'échelle de la région en matière de déplacement, et aux nouvelles réglementations introduites par la loi Macron de cet été.

Il faut retenir essentiellement le fait que les règles en matière de stationnement sont spécifiques en fonction de la vocation des constructions que l'on admet dans les différentes zones selon que l'on admet du logement, du bureau, du commerce, de l'entrepôt, de l'industrie, etc. et traduisent le lien entre urbanisme et transport en commun. En effet, la présence et la proximité de systèmes de transport efficaces, compétitifs conduisent à réduire les exigences en matière de stationnement dans cette logique de réduction de la place de l'automobile et la réglementation, telle qu'elle est prévue, encourage également la mutualisation des aires de stationnement pour éviter une multiplication inutile de ces places.

En ce qui concerne la traduction du 2^{ème} grand axe du PADD qui concerne la valorisation du bien commun et en particulier les questions de patrimoine naturel et de patrimoine bâti, deux grandes catégories d'outils ont été mises en place. Je vous propose que l'on regarde ce qui a concerné la protection et la valorisation du patrimoine bâti.

Au travers du PLU, un certain nombre d'éléments de patrimoine est protégé de façon très stricte au travers des éléments classés ou inscrits au patrimoine des monuments historiques. Cela figure au PLU au titre des servitudes d'utilité publique, mais reprendre ces éléments fait partie des obligations du PLU.

De façon plus spécifique, le PLU a mis en œuvre un article du code de l'urbanisme qui est l'article L 123-1.5.3.2. Cet article donne une grande liberté et est extrêmement efficace puisqu'il permet à la commune de déterminer les éléments qu'elle souhaite protéger. Bien sûr, ce travail s'appuie sur le travail mené par l'étude Trame pendant un temps long et détaillé qui a permis un inventaire très fin. Cela lui permet également de rédiger les règles qu'elle souhaite mettre en place.

C'est un outil assez puissant.

Vous retrouvez en page 11 les trois grandes catégories de patrimoine qui ont été protégées :

- les séquences remarquables : là, on est sur des questions d'ordonnancement et de cohérence d'ensemble sur ces séquences. 8 ont été repérées.
- les constructions patrimoniales : on est là plutôt sur des éléments isolés, 33 constructions ont été identifiées à ce titre,
- les parties d'édifices et murs de clôtures : 7 éléments ont été identifiés à ce titre.

Pour chacun de ces éléments, des règles générales s'appliquant à l'ensemble de la catégorie en question ont été prévues, mais également des règles spécifiques à chaque élément repéré.

Vous voyez qu'il y a une très grande finesse dans l'écriture réglementaire sur ce point.

Vous avez en page 13 la façon dont on retrouve les éléments protégés sur le plan de zonage. On retrouve le bâti remarquable, les murs et les séquences urbaines clairement identifiés sur le zonage.

Un deuxième volet d'outils déclinés qui constitue un apport majeur de ce PLU porte sur tout ce qui va concerner le patrimoine naturel. On a mis en œuvre là un premier outil qui est évoqué en page 14, l'OAP. Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation sur la Trame verte et bleue évoquée tout à l'heure est vraiment - comme cela a été dit - la colonne vertébrale de cette logique de préservation et de mise en valeur des éléments de la Trame verte et bleue.

Cette OAP donne trois grandes orientations, tout d'abord des orientations en matière de protection de repérage et de protection des éléments constitutifs de la Trame verte et bleue, ensuite, une orientation sur le renforcement de cette Trame verte et bleue au travers des projets d'aménagement et de renouvellement, c'est aussi un aspect important de cette réflexion, enfin, les usages pouvant être faits de cette Trame verte et bleue puisqu'elle est porteuse de protection en matière de biodiversité, mais aussi en matière d'usages sociaux, de promenades, de loisirs, de découvertes de la nature, ce qui est tout à fait important à rappeler.

Vous avez en page 15 la Trame verte et bleue telle qu'elle est reprise sur le document de zonage. Vous voyez qu'énormément d'éléments ont été repérés à des titres divers. Sans rentrer dans le détail exhaustif des différents outils, je vais les évoquer très rapidement.

On a un premier outil qui est la zone UBIO mise en place pour vraiment protéger les espaces verts publics. Elle est la reprise des zones N qui figuraient dans votre PLU actuel, je dirai mise à jour des dernières évolutions législatives. Le principe est vraiment de protéger très fortement ces différents éléments.

Je continue de feuilleter à partir de la page 17. On a rappelé l'utilisation d'un outil, l'espace boisé classé, un outil extrêmement fort de protection des boisements. Il est très fort, mais il n'est pas très souple, aussi, on l'a vraiment cantonné à des éléments qui ont besoin d'être protégés de façon extrêmement stricte.

On a décliné dans les outils réglementaires qui suivent les outils réglementaires n° 3 à 7, les pages 18 à 21. On a utilisé un outil de protection et de mise en valeur un peu comparable à ce que l'on a mis en œuvre pour le patrimoine bâti. Cet outil permet de repérer les éléments qui nous paraissent importants et de décrire vraiment les règles les plus adaptées à leur protection et à leur mise en valeur.

À ce titre, on a mis en place des éléments spécifiques pour les friches écologiques, pour les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques, pour les linéaires végétalisés, c'est-à-dire les alignements d'arbres, pour les arbres remarquables et pour les mares. Il y a eu là-encore une analyse extrêmement fine et précise des différents éléments en fonction de leur vocation et de leur fonctionnalité et avec des règles extrêmement protectrices et adaptées aux différentes caractéristiques.

L'outil réglementaire n° 8 évoqué en page 22 est ce fameux coefficient de biotope rappelé par Mme Boudjenah dans son propos tout à l'heure. Le principe est bien de prévoir que, dans l'ensemble des zones urbaines du PLU, une superficie minimale de pleine terre soit préservée avec la possibilité, sur une petite partie, de venir compléter ces espaces végétalisés en fonction de différents types de supports : les espaces verts sur dalles, les murs végétalisés notamment mais avec un coefficient de pondération puisque, en termes de biodiversité, en termes d'infiltration des eaux pluviales, le rôle n'est évidemment pas le même.

Cet outil est décliné de façon extrêmement précise et fine.

Pour finir, ce troisième axe du PADD, l'objectif d'accompagner la dynamique de projet et de renouvellement de la ville de Bagneux, l'outil vraiment emblématique de cette logique de projet, ce sont les OAP, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, sectorielles cette fois. Trois secteurs sont concernés comme cela a été rappelé : les Mathurins, le quartier nord et le secteur des Bas Longchamps.

Un petit mot pour rappeler que ces OAP sont un outil vraiment très intéressant et très adapté pour ce qui concerne des secteurs d'enjeux, des secteurs opérationnels qui font l'objet de projets de transformation vraiment fondamentaux.

Cet outil présente une caractéristique intéressante : en termes d'opposabilité aux autorisations d'urbanisme, il s'impose en termes de compatibilité. Les autorisations d'aménagement devront prendre en compte les orientations données pour chacun des secteurs que je viens d'évoquer.

Sans rentrer dans le détail de ces 3 OAP, sachez qu'elles sont à chaque fois constituées de la même façon : on rappelle le contexte urbain du secteur, on rappelle les grandes lignes, les grandes orientations du projet retenues et on décline par rapport aux questions de paysage, aux questions de desserte, aux questions d'environnement, les grandes orientations à respecter qui trouvent par ailleurs une traduction soit au travers du zonage soit au travers du règlement.

Pour finir cette présentation, vous avez le rappel des grandes échéances à commencer par celle de soir, l'arrêt du PLU, puis l'enquête publique qui se déroulera au printemps 2016 avant une approbation à la rentrée. Vous trouvez enfin dans le document en annexe le détail des différentes

zones du PLU révisé.

Mme le MAIRE. - Merci à Yasmine Boudjenah et à Mme Celdran de nous avoir donné ces éléments assez complets.

Je vous passe la parole pour le débat.

M. ZANI. - Merci beaucoup.

Je reprends substantiellement ce que vient de dire Mme Celdran.

Pour le bon suivi de votre dossier Madame, pour le bon suivi de votre exposé, vous nous avez très professionnellement renvoyés simultanément au cours de votre lecture en pages 5, 7, 8, 11, 13, 14, 15 et 17. C'est sur ce postulat que repose ma première intervention.

Concernant le bilan de concertation que voici, sur la forme, la pagination du volume présenté n'est pas imprimée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de numéros de page. Heureusement que vous n'aviez pas ce bouquin à nous exposer. Avec 201 pages virtuelles, je ne sais pas comment vous auriez fait, ce qui rend le travail d'analyse un peu laborieux. C'est ce que nous n'allons pas tarder à constater.

Sur le fond, page... je l'intitule virtuelle parce que je les ai comptées une à une. Page virtuelle 35 intitulée « synthèse des avis et des débats », vous concluez, je cite, pas Madame mais la municipalité je présume : « ainsi, la ville de Bagneux a finalisé son projet en tenant compte de la parole des habitants de la commune.

Permettez-moi in fine d'apporter à cette conclusion propagandiste la plus ferme contradiction au motif que la question liée à la vidéoprotection qui a été posée dans tous les débats de concertation, la population en est témoin, n'a pas été une seule fois reproduite dans vos écritures d'un recueil de 201 pages virtuelles bien sûr.

Que la municipalité soit contre l'installation d'un système de vidéoprotection qui a fait ses preuves et son efficacité dans toutes les villes du monde qui en sont pourvues, c'est son droit. Elle ne rend pas compte fidèlement de la teneur des débats et manque d'informations contraires aux règles d'objectivité.

Par transition, je reviens un instant sur la destruction volontaire des biens d'autrui survenue dans notre ville dans la nuit du 8 au 9 décembre. Dans votre lettre d'indignation, Madame le Maire, vous exprimez le souhait que les auteurs de ces délits soient rapidement identifiés, c'est bien, mais de passer du vœu à l'action - l'action qui vous incombe en partie car le ministère de l'intérieur et le gouvernement socialiste qui dirige ce ministère doit prendre également sa part de responsabilité, ce qui est loin d'être le cas - de mettre les moyens, c'est mieux, car une vidéoprotection dans ce cas d'espèce aurait soit dissuadé les auteurs de ces faits, soit stoppé leur progression vandale car repérés au début de leur forfait, soit le forfait accompli et l'identification et l'interpellation rapides des auteurs des faits ont plus de chances d'aboutir.

Pour conclure ce chapitre, je ne reviens pas, ce serait trop long, sur la sérigraphie des voitures de la police municipale qui est une disposition d'ordre public méprisée par la municipalité et pourtant ô combien dissuasive par la force publicitaire de sa visibilité. Très patiemment, j'attends toujours une réponse concrète quant à sa mise en place.

Page 41, virtuelle toujours, une coquille s'est glissée en désignant le mot Maire par Mmire. Ce rappel démontre tout simplement l'attention toute particulière que j'ai consacrée à ce dossier.

Quand je donne page 41, pour faire plus simple comptez 20 en feuilles vous y arriverez plus vite.

Concernant le dossier arrêt 4 - règlement aaaa, règlement littéral, page 25 non virtuelle parce qu'elle a été...

Mme MOUTAOUKIL. - Paginée.

M. ZANI. - Merci Madame.

Sur l'article 12 traitant des obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'aires de stationnement, celui-ci ne nous renseigne pas si le corps de place du parking fait partie intégrable ou pas du logement loué ou vendu de ces nouvelles constructions.

Je reviens à ce que Mme Celdran a dit au sujet des immeubles protégés. Elle a dit en substance, de mémoire, que la réglementation les concernant était très stricte. C'est vrai.

La page 150 vise les prescriptions spécifiques aux conséquences urbaines - très strictes - autour des bâtiments situés entre le 137 et le 147 rue de Verdun qui se compose de 6 bâtiments dont 5 sont protégés, inscrits dans l'inventaire patrimoine culturel à l'exception de celui du n° 147 qui est présentement, au moment où je vous parle, squatté par plusieurs familles.

Un bref retour sur les 5 bâtiments situés cette fois-ci entre le 135 et le 145, les bâtiments de la rue de Verdun sont protégés par la prescription générale aux constructions patrimoniales qui dispose qu'il est interdit de démolir tout ou partie des édifices repérés sauf en cas de péril.

Nonobstant cet impératif, les propriétaires de ces bâtiments ont été expropriés dans le cadre de l'utilité publique à tort puisque, devant l'obstacle juridique de démolition, ces biens ont été revendus par la Semaba à des tiers. On fait dégager les copropriétaires et on vend les bâtiments à d'autres.

Une négligence pour employer un terme conventionnel mais qui n'incombe pas directement à Mme le Maire, ce sont les services de l'époque qui font encore partie de ce Conseil municipal qui ont « fait la boulette », qui pourrait, en cas d'action judiciaire, exposer la municipalité à de lourdes indemnités au profit des propriétaires expropriés. Ceci a été dicté par l'article L 12-5 du code de l'expropriation qui stipule, je cite, cela vous facilite la recherche : « tout exproprié peut d'ailleurs faire constater par le juge de l'expropriation que l'ordonnance portant transfert de propriété est dépourvue de base légale ». À partir du moment où l'on s'attaque à des biens protégés, ipso facto, l'expropriation n'a pas de base juridique légale. Alors, comment ne pourrait-elle pas l'être dès lors qu'il s'agit de bâtiments protégés ?

La jurisprudence pour faciliter les choses en la matière est constante, très importante. Même si l'administration, mairie, etc. ne commet aucune faute en renonçant à l'opération - il a été renoncé à cela parce qu'on ne peut pas démolir des bâtiments protégés - elle peut toutefois, sur le terrain de la responsabilité, même sans faute, ce qui n'est pas le cas de la municipalité, causer un préjudice particulier à un bien exproprié. Ce préjudice ne sera indemnisé que s'il est spécial, c'est le cas, particulièrement grave, c'est le cas, et s'il n'y a aucune faute ni imprudence de la part des expropriés, ce qui n'est bien évidemment pas le cas.

Je termine en vous livrant quelques arrêts jurisprudentiels rendus en la matière :

- Conseil d'État, l'arrêt n° 73 453 du 23.12.70.
- Conseil d'État, l'arrêt 95 700 du 3 mars 76.

Ce dernier peut intéresser Mme Alezard parce qu'il s'agit de la commune d'Issy-les-Moulineaux.

- Conseil d'État, l'arrêt 73 925 du 19.2.88 et, franchement, il y a encore quelques arrêts de la Cour d'appel que je ne vous cite pas.

Vous pouvez rire. Heureusement que vous n'êtes pas Maire de Paris, vous auriez exproprié la Tour Eiffel. Elle est protégée aussi.

Il faut connaître les vestiges de sa ville avant de rire. Vous ne connaissez même pas les vestiges de votre ville, vous êtes incapables de connaître le répertoire de notre patrimoine.

La dernière phrase n'était pas comprise elle y est parce qu'on rigole, c'est tout.

Il ne faut pas me provoquer.

Mme le MAIRE. - Je ne rigole pas du tout, je fais juste une remarque concernant ma Directrice de Cabinet. Ce type de remarque sur ma Directrice de Cabinet n'a rien à faire dans ce Conseil municipal c'est tout ce que je précise.

M. ZANI. - ...

Mme BOUDJENAH. - Vous n'avez pas la parole Monsieur Zani, arrêtez.

Mme le MAIRE. - Je souhaite que tout le monde soit respecté ici, ma Directrice de Cabinet également.

La parole au suivant.

M. MARTIN. - Je vais peut-être rentrer un peu plus sur le PLU.

Globalement, je félicite l'ensemble des services administratifs pour la qualité du dossier et l'approche participative avec les citoyens et les associations balnéolaises, qui a été remis aux élus, même si nous pouvons regretter de ne pas l'avoir eu plus en amont vu la quantité d'informations à ingurgiter en une semaine et demie, tout au moins pour les élus de l'opposition. C'est un travail titanesque. Vous comprendrez que nos remarques ne peuvent être que partielles puisque nous n'avons pas été, comme les élus de la majorité, impliqués dès le départ sur ce projet.

Sur le volet de renforcement de l'équilibre social urbain, nous sommes globalement en phase :

- 7 350 nouveaux logements programmés dans les différents secteurs des projets urbains pour atteindre une cible de 24 000 logements à horizon 2030, effectivement, c'est raisonnable.

- Ramener le poids du logement social à 50 %, j'espère qu'on l'atteindra.

- Ramener à 25 % la production de logements sociaux dans les nouveaux programmes, pareil, c'est important.

Cela nous semble être un bon objectif à atteindre et réaliste avec les groupes projets d'urbanisme en cours ou prévus.

Sur le volet œuvrer en faveur du rééquilibrage habitat-emploi, je suis un peu plus sceptique.

Concernant l'amélioration de notre activité du quartier nord en matière de commerces, la proportion entre logements, commerces et bureaux est loin d'être équilibrée : 122 000 m² de logements, 18 000 m² de commerces et 126 000 m² de bureaux. Très peu de commerces et une activité tertiaire très importante alors qu'il y a encore des bureaux vacants à la Vache Noire. Je ne suis pas sûr que cette nouvelle offre de service bénéficiera aux Balnéolais en termes d'emploi

(voir l'exemple de l'immeuble Aristide où le nombre de Balnéolais qui travaille dans cet immeuble doit être égal à zéro).

Concernant la requalification et la revitalisation du centre-ville, je comprends l'inquiétude des habitants qui, aujourd'hui, voient ce centre historique mourir avec un marché moribond, des commerces au bord de l'asphyxie, une place déserte la plupart du temps. Avec la création du pôle gare, la situation risque de s'amplifier.

Concernant la restructuration de l'axe Aristide Briand, RD 920, c'est l'ensemble des commerces entre Bourg-la-Reine et l'entrée de la ville qu'il faut réhabiliter et pas seulement la partie ZAC Victor Hugo.

Concernant l'équilibre environnemental, économique et développement urbain, on tourne beaucoup autour du site des Mathurins, la charnière de l'axe Nord/Sud alors que le montage financier avec le nouveau propriétaire du site est encore très flou, vous en avez parlé tout à l'heure.

Le PADD vise à renforcer les places de stationnement dédiées aux deux roues non motorisées près des stations de métro et équipements publics. Je ne vois rien sur l'usage et la mise à disposition de bornes électriques (payantes ou non) pour les vélos ou trottinettes électriques qui se généralisent de plus en plus.

Globalement, nous sommes d'accord sur le choix et les propositions autour de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, thématique Trame verte et bleue et des trois OPA sectorielles liées au grand quartier de renouvellement urbain (quartier Nord, les Mathurins et les Bas Longchamp).

Pour finir, nous avons reçu en fin de semaine dernière une proposition de PADD alternatif élaboré par plusieurs associations qui convergent vers un certain nombre de remarques formulées dans ce document mais divergent sur les constats notamment sur l'insuffisance d'espaces ouverts dans la ville (15 % alors qu'ils préconisent 20 %), sur le minimum d'espaces verts par habitant de 10 m² préconisé par le PADDa alors que, dans le bilan de concertation, on parlait de 8,5 m² par exemple.

Je reviendrai sur la remarque de Mme Boudjenah concernant la demande de cette association de proposer une extension du parc François Mitterrand pour passer de 7 hectares à 14 hectares. Sur les 16 hectares du site des Mathurins, il restera 9 hectares et non 2 hectares comme vous l'avez dit.

Est-ce que les propositions formulées dans ce nouveau document qui a demandé aussi beaucoup d'effort à ces associations ont été prises en compte dans la révision du PLU ?

En conclusion, c'est un document exhaustif et complet qui servira effectivement de base solide pour les prochaines échéances et pour l'appropriation du PLU révisé fin 2016.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. REYNAUD. - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je voulais évidemment saluer le travail des services qui a accompagné la rédaction du PLU qui, comme d'autres collègues l'ont déjà souligné, a représenté un travail titanesque.

Le PLU respecte ici nos engagements municipaux sur la biodiversité, la modernisation de la

circulation, l'amélioration du confort des nouveaux logements notamment sociaux.

Je voudrais aussi saluer l'effort de concertation qu'il y a eu et l'effort de transparence qu'il y a eu lors de l'élaboration de ce PLU.

Maintenant, je voudrais juste dire que je souhaite, et je pense que d'autres membres de mon groupe bien évidemment aussi, que l'effort sur la mixité sociale soit renforcé de façon à amener la ville vers plus de diversité et plus d'ouverture pour favoriser la communication entre les habitants. La mixité sociale participe aussi d'un mieux vivre ensemble. Je n'aime pas cette expression.

Mme MEKER. - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout d'abord évidemment un énorme remerciement pour tous les services qui ont travaillé à ce document qui est une véritable somme. Il me semble, l'avenir le dira, que ce travail d'arrêt du PLU avec tous les documents qui le composent sera observé par d'autres communes parce que le travail est vraiment d'une immense qualité. Cet énorme travail a surtout été fait dans un temps très court, trop court peut-être, en tout cas cette limite dans le temps a, sur la fin, créé peut-être un effet entonnoir qui a induit quelques petites imperfections qui pourront être corrigées par la suite.

Je suis aussi très fière d'avoir participé à ce travail avec Mme Boudjenah, Mme Seisen et d'autres élus, c'était un moment démocratique important.

D'ailleurs, la maîtrise du droit des sols, il s'agit de cela, est avant tout une affaire démocratique. C'est une affaire démocratique et éminemment politique car notre environnement est un facteur déterminant de notre existence.

L'environnement fait véritablement partie de notre capital social à tel point d'ailleurs que des phénomènes sociaux et des phénomènes environnementaux sont inscrits dans des trames qui s'entremêlent, au point que l'on ne s'est pas les démêler quelques fois.

Par exemple, la lutte des salariés pour faire valoir des maladies professionnelles, je pense au combat de plus de 90 ans pour l'amiante, ou bien les zones les plus polluées ou les plus carencées en espaces verts de qualité mais aussi les zones les plus éloignées des transports en commun et éloignées physiquement des zones d'emploi abritent souvent les personnes les plus touchées par la précarité et le chômage.

Être pauvre socialement induit le plus souvent de vivre dans un environnement de mauvaise qualité, voire dangereusement pollué. Bien sûr, cela est vrai dans les pays les plus pauvres mais aussi chez nous. Et on peut se rassurer parce que tout le monde partage la pollution, il n'y a pas de problème.

Une responsabilité sociale progressiste conduit tout naturellement à aménager la ville de façon équitable pour tout le monde.

Le droit des sols et les intentions d'aménagement y contribuent, pas seulement bien sûr ; la présence des services publics est l'autre élément indispensable à l'équité des territoires.

En cette époque troublée, il ne vous a pas échappé que les zones rurales, où tous les équipements publics ont complètement déserté, sont très propices au vote Front National. C'est très important.

En préambule à tout ce que je vais dire, j'aurais envie de préciser que pour nous, écologistes, il nous semble assez peu propice à un avenir de bon aloi de rassembler au maximum les populations, de concentrer toutes les populations dans la région Île-de-France.

Bien sûr, c'est une question d'emploi, nous venons de le voir. Puisque nous avons, dans cette région qui est la plus riche d'Europe, beaucoup d'entreprises, il nous semblerait pertinent qu'une réflexion sur l'équité des territoires et l'aménagement des territoires pousse, d'une façon ou d'une autre, ces entreprises à réintégrer, à repeupler des bassins d'emploi en France qui ont été désertés dans lesquels il y a des infrastructures, ce qui permettrait de faire revivre ces régions, d'offrir aux habitants des conditions de vie plus confortables qu'en Île-de-France où il faut deux fois plus de temps pour se déplacer.

Toute cette considération fait que, pour les écologistes, un PLU en Île-de-France est un sujet très compliqué surtout quand il va proposer, et c'est normal étant donné le contexte, une densification forte du territoire.

Bien évidemment, on me dira : mais l'aménagement global de l'Île-de-France ou du territoire français n'est pas le problème de la ville de Bagneux. Certes, mais la question du logement social n'est pas non plus uniquement du ressort de la ville de Bagneux. Il y a quand même une réflexion commune à avoir. Nous avons à Bagneux aussi des réflexions communes sur des problèmes qui ne sont pas entièrement de notre responsabilité.

Également dans cette question de la révision du PLU, la concertation qui est une obligation légale dans le travail de révision d'un PLU est primordiale. C'est légal mais ensuite il y a bien des façons de la mettre en œuvre. A minima, une petite exposition faite furtivement dans le hall d'une mairie est quelque chose que l'on voit souvent. Ce n'est pas du tout comme cela que nous avons travaillé à Bagneux où, au contraire, toute l'équipe municipale a souhaité faire participer le plus grand nombre et a cherché les manières les plus pédagogiques à la fois pour présenter les données du PLU et pour travailler et débattre ensemble.

Cette concertation fait partie intégrante de la démarche. Ces notions du droit du sol sont très complexes et loin de nous, citoyens et citoyennes, bien qu'au final elles engagent beaucoup la qualité de nos paysages quotidiens, la qualité de notre vie quotidienne, tout simplement.

Mais si la ville a voulu concerter le plus largement possible, Bagneux a également la chance d'avoir vu la production par un collectif d'associations d'un projet d'aménagement et de développement durable alternatif de très grande qualité. C'est une chance pour notre territoire. Ce n'est pas si fréquent.

Pendant la nouvelle phase qui s'ouvre ce soir, celle de l'enquête publique, beaucoup de contributions qui n'ont pas encore été prises en compte viendront certainement enrichir le PLU car il y a des questions qui devront être tranchées de celles qui resteront seulement des propositions du PADD alternatif et des questions qui s'intégreront dans la réflexion commune avec la municipalité.

Il reste encore de l'espace pour la concertation dans ce second temps, celle de l'enquête publique.

Notre révision de PLU a dû supporter un effet entonnoir avec un point final rapproché, au vu de la qualité du travail engagé afin d'arrêter le travail avant l'entrée institutionnelle dans la métropole qui, de fait, transférera le droit des sols aux établissements publics de territoire. De ce fait, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le détail.

Certains points de cette révision devront être complétés au cours de cette enquête publique.

Beaucoup de choses ont été dites dans le débat, je n'y reviendrai pas.

En ce qui concerne la Trame verte et bleue, c'est aujourd'hui une obligation légale. La question du

maintien de la biodiversité en ville pour l'avenir proche de notre PLU s'inscrit dans cette échelle de temps. Nous construisons pour les 50 ans à venir et c'est indissociable du maintien à notre capacité à subsister sur cette planète. Sans biodiversité, les éco-services de la nature, je préfère dire les bienfaits, les richesses disparaîtraient et mettraient en danger notre capacité à nous nourrir avec la disparition de nos aliments, beaucoup de nos aliments qui se reproduisent naturellement, je pense, à la pollinisation grâce aux abeilles, aux oiseaux, aux insectes, aux petits animaux présents en ville. Mais quelle importance en ville me direz-vous ? C'est juste que cette artificialisation des terres agricoles est galopante dans notre pays. La surface moyenne d'un département, environ 800 kilomètres carrés, disparaît maintenant tous les 6 à 7 ans.

C'était à peu près 10 ans en 2012. C'est juste simplement qu'en 2030, selon les Nations Unies, presque 60 % de la population mondiale vivront en ville, soit 5 milliards d'humains, donc la ville doit être durable à l'échelle de la planète aussi. C'est notre obligation.

Lorsqu'on évoque le réchauffement climatique, la question de la chaleur en ville vient immédiatement à l'esprit. La Trame verte, les cœurs d'îlots protégés pour éviter sa rupture, les alignements d'arbres participent au rafraîchissement. Entre une rue en zone d'immeubles collectifs avec arbres et une rue sans arbres, 9° degrés d'écart de température sont observés. Le rôle des arbres en termes de biodiversité, de rafraîchissement, de dépollution également n'est plus à démontrer. Cependant, il faut encore veiller à les protéger. Dans notre PLU, les alignements bénéficient d'une protection forte dite graphique.

Cependant et pour les raisons de délai évoquées plus haut, vous remarquerez pour les plus attentifs que certains alignements existants ne sont pas reproduits dans le règlement graphique, ainsi que les arbres que la ville se donne les moyens de protéger dans son règlement pour chaque zone. Ils le seront pendant la phase de l'enquête publique au cours de laquelle la ville pourra produire des éléments supplémentaires, comme pourront le faire également les associations.

La Trame verte et bleue (surtout verte à Bagneux), c'est absolument l'occasion de vivre dans une ville ouverte. Une ville où les circulations douces incitent à la marche et aux mobilités douces : vélos, trottinettes et autres engins bizarres à 2 roues que l'on voit de plus en plus dans la rue même à Bagneux.

Une ville aussi qui se traverse de part en part, ouverte donc, car quand on marche, le chemin le plus court est très apprécié. C'est aussi l'occasion pour les surfaces d'espaces verts qui accompagnent les grands collectifs des années 60 de se raccrocher à la ville, de sortir de leur isolement, de retrouver une utilité publique qui les protège de la relégation. C'est aussi donc l'occasion de trouver un nouvel usage, de nouveaux conventionnements d'usage, peut-être, entre des bailleurs sociaux ou des copropriétés, et la ville, conventionnements qui pourraient concerner l'entretien d'espaces verts communs. Pourquoi en effet ne pas aller jusque-là ? Oui mais à condition que... Nous en parlerons un peu plus loin.

La Trame verte et bleue, c'est donc aussi un outil de cohésion sociale et de mixité sociale dont on ne mesure pas encore aujourd'hui toute la portée de désenclavement naturel, si je puis dire. Aujourd'hui, ce sont les jardins partagés qui nous font entrevoir ce rôle. Les jardins partagés qui, demain, auront un rôle très important à jouer dans la ville en transition post-pétrole : les jardins en ville participeront de façon importante à nourrir les citoyens, dans des circuits courts de fait, qui permettront non seulement de manger dans un contexte de terres agricoles de moins en moins vastes, mais de manger mieux et moins cher.

Cependant, les usages sociaux devront toujours prendre garde de ne pas créer de ruptures de la Trame verte qui se produisent vite avec une artificialisation des sols, une imperméabilisation des sols qui coupe la Trame.

En ce qui concerne le patrimoine, le travail fait est très important.

Je voudrais juste signaler que les annexes, je n'y reviendrai pas dans le détail, la liste des monuments historiques de Bagneux, qui comporte encore des manques et des erreurs, sera corrigée pendant la phase d'enquête publique à l'initiative de la ville. Là aussi, un point final arrivé un peu trop tôt face à l'ambition du travail mené est nullement une médiocrité de ce travail ou des erreurs. Franchement, le temps était vraiment, vraiment contraint.

Vous dire aussi que le diagnostic du patrimoine fait sur la ville par l'atelier Trame, qui crée une culture commune, une connaissance partagée de ce patrimoine, qui donne le bon sens vers l'avenir, dans le développement de la ville, sera accessible et consultable en même temps que le règlement du PLU, pour les personnes qui souhaiteront construire sur notre territoire. Le lien entre ce document et le règlement à proprement parler est à définir plus solidement peut-être qu'il ne l'est aujourd'hui. L'approbation finale du PLU devrait qui se produira à peu près à l'automne 2016 devrait permettre cela.

Les éléments architecturaux de ce diagnostic, qui ne sont pas protégés par des prescriptions particulières décrites au titre IV du règlement du PLU, devraient pouvoir accompagner toute réflexion qui entourerait une demande de permis de construire dans le cadre d'une commission communale ou extra-communale à l'atelier ville avec des architectes, des experts, des usagers qui prendraient en compte leur présence dans l'environnement.

Il s'agit le plus souvent de maisons, de clôtures, d'immeubles qui représentent une qualité paysagère et de cohérence urbaine.

À propos des zones pavillonnaires qui représentent aussi une forme de patrimoine dans les villes très anciennes de banlieues, comme c'était le cas à Bagneux, avec des paysages, des vues, des cheminements dont on doit préserver les formes, les typologies tandis que la ville se développe, mais qui doivent pouvoir supporter une densification raisonnable et soutenable, nous proposons une zone UR. Nous devons veiller tout particulièrement aux zones de transition entre ces zones UR de bâti d'un certain type assez bas avec des zones de gabarits plus importants pour qu'il y ait une harmonie entre ces zones UR par exemple et des zones UC.

Pour cela, effectivement, il existe dans le PLU une zone dite UT.

Dans ces zones UR, les zones pavillonnaires, l'équilibre entre les maisons et les petits jardins fait partie de la Trame verte dite en pas japonais, raison pour laquelle nous avons utilisé l'une des dispositions de la loi ALUR qui permet de préserver des cœurs d'îlots inconstructibles. C'est une façon de limiter la possibilité de regroupement de parcelles ayant le but de construire des immeubles disproportionnés dans des zones pavillonnaires qui artificialiseraient, mine de rien, le territoire de la commune. Le COS ne permettait pas vraiment de limiter ce risque. La création de ces cœurs d'îlots le permet, sans gêner l'agrandissement de maisons « familiales » ou l'aménagement de maisons au vu d'améliorations de performance énergétique.

Notre ville se met donc en route, avec ce PLU vers une transition urbaine, avec ses grands projets posés clairement sur le papier, pour les 50 ans à venir, mais également pour une transition écologique nécessaire à la ville post-pétrole telle qu'elle va exister dans 2 ou 3 décennies à venir.

Notre groupe est très attentif à quelques points :

La surface de mètres carrés d'espaces verts publics par habitants, en l'occurrence 8,5 m²/habitant, tel que le propose notre engagement municipal de 2014. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore tout à fait les précisions nécessaires pour être sûrs qu'en 2030, avec ses 50 000 habitants, Bagneux est en mesure de les préserver.

Nous n'avons pas à ce jour les surfaces calculées qui nous permettent d'avoir la visibilité nécessaire sur cet engagement. Nous savons aujourd'hui que nos espaces verts publics offrent à peu près à nos 38 000 habitants les 8,5 m²/habitant attendus mais plus tard. Que savons-nous de l'avenir ?

Avec une école construite dans le parc Robespierre, qui en limitera un usage public quotidien, comme un espace vert de proximité pour environ la moitié (1ha), même si une école dans un parc est un superbe projet, notre PADD prévoit absolument la compensation d'espaces verts ainsi consommés. Nous serons attentifs à ce que cela se fasse dans le périmètre du quartier.

La construction d'une école est aussi prévue dans le parc Rosenberg. Certes, ce parc n'est pas ouvert au public aujourd'hui. Dans ce cas, il faudra prendre en compte les arbres qui devront être abattus pour la construction, les remplacer, bien sûr, et surtout essayer de préserver les sujets repérés pour la qualité de leur développement et leur esthétique. Un grand arbre à échelle humaine ne se remplace jamais ni les services qu'il rend ni la beauté et le calme qu'il crée dans la ville. C'est donc une ressource précieuse dont il faut certes savoir se priver pour un établissement public mais toujours avec une attention très particulière, avec pour le projet des Mathurins, un parc de 1,8 ha sur les 14,7 ha (hors terrain consacré au lycée), taille de la parcelle laissée libre par la DGA.

On peut parler de parcs à partir d'un hectare nous disent les spécialistes. En dessous d'un hectare, il s'agit de squares plus ou moins grands. Et si l'on considère que ce parc est une extension du parc François Mitterrand, il devrait être plus en lien avec lui. La Trame verte est rompue dans le projet tel qu'il existe aujourd'hui. Il n'y a pas de vrai côtoiement entre le parc François Mitterrand et son extension sur le projet des Mathurins prévue à 1,8 ha. 1,8 ha, c'est un petit parc, plus petit que le parc Robespierre aujourd'hui.

Pour mémoire, le parc François Mitterrand avec son extension a une surface de 7,6 ha.

Nous sommes très attachés aux espaces verts de respiration à moins de 300 mètres de chaque habitant, mais la possibilité de rejoindre à échelle de la ville un espace vert conséquent est très importante. Et dans notre environnement proche, en particulier vers le nord de la ville, vers l'Est, il nous semble bien qu'aujourd'hui notre parc François Mitterrand est le seul « grand parc » : effectivement, plus de place dans les communes du Nord alentours. Avant Sceaux et la boucle des parcs des villes de Châtenay et du Plessis Robinson (entre parenthèses, ces deux villes bénéficient d'espaces verts acquis par le département), il y a effectivement peu d'espaces verts dans cette limite sud de Paris. Alors pour un projet de plus de 15,7 hectares, il nous semblerait primordial que celui-ci présente un parc plus conséquent. Un parc est un véritable service public, un véritable équipement qui a également un coût d'entretien pour la municipalité, nous en avons souvent débattu. Il faut pouvoir le prendre en compte. Mais les parcs dans les villes sont et seront une nécessité impérieuse.

Il nous semble qu'un tiers de la surface du projet des Mathurins devrait être consacré à un espace vert d'un seul tenant. Et même si l'on soustrait de la surface du projet l'hectare consacré au lycée,

cela donnerait un espace d'environ 4,4 ha au minimum, ce qui, pour 50 000 Balnéolais et plus en comptant les voisins des villes situées au Nord n'est pas de trop. On peut très bien imaginer que le département ou la région investissent dans ce parc, car il serait d'utilité publique. Le parc de Sceaux, lui, proche du sud de la commune mais pas du Nord absorbera quant à lui sa part de l'afflux des nouveaux habitants dans ce sud parisien attendu dans les futures décennies.

Enfin, les espaces privés d'usage public autour des grands collectifs mais peut-être aussi dans les nouveaux projets avec des conventionnements, comme nous l'avons dit plus haut, avec des copropriétés nous semble une bonne idée. Mais là, c'est quand même très difficile à mesurer et nous n'avons pas encore l'outil pour cela.

Autre point, le coefficient de biotope par surface ou plus clairement le coefficient de valeur écologique, appelons-le comme cela c'est plus clair, est un outil intéressant pour encourager les aménagements présentant une valeur écologique comme son nom l'indique. Mais en surévaluant, tel que c'est fait aujourd'hui dans le PLU dans ce qui nous est proposé, le coefficient pour la pleine terre, 1,2, même dans le cas des espaces verts complémentaires, ce qui est le cas, on parle bien d'espaces verts en plus d'une base, on a des espaces verts principaux puis des espaces verts complémentaires, mais même dans ce cas, le fait de surévaluer le coefficient pleine terre à 1,2 nous paraît en fait une fausse bonne idée.

En fait, on encourage l'artificialisation surtout si, par ailleurs, ce coefficient de 1,2 est accompagné d'un coefficient de 1 pour un espace vert sur dalle avec une épaisseur de terre de 70 cm. Cela veut dire que, pour 10 mètres de pleine terre réalisés, on en comptera 12.

Quant à la terre sur dalle où 10 mètres de terre sur dalle équivaldraient à 10 mètres, la terre sur dalle est quand même d'un entretien compliqué en termes d'arrosage avec des dessèchements plus fréquents et un coût bien évidemment d'entretien important.

Pour mémoire, les villes de Paris et de Berlin attribuent 1 pour la pleine terre et, Berlin, 0,7 pour les espaces verts sur dalles. Paris qui est tellement artificialisée, beaucoup plus que Berlin, est plus sévère, elle attribue un coefficient de 0,5.

Dans les villes de demain, nous devons tout faire pour rafraîchir la ville et protéger la biodiversité.

Donc, cet outil intéressant nous semble devoir être amélioré.

En conclusion, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que densifier la ville ne veut pas forcément dire la rendre plus intense, plus vivante.

L'intensité urbaine naît de la mixité fonctionnelle et celle-ci est très difficile à réaliser pour des raisons économiques. Établir un PLU équitable comme la ville de Bagneux le souhaite, c'est une vraie lutte contre les puissances de l'argent afin de pouvoir aménager autant de surfaces d'activités tertiaires que de logements. Les logements rapportent plus d'argent aux aménageurs. Et pourtant, à terme, la ville soumise à cette contrainte se prive de recettes en n'ayant moins d'activités économiques que prévues.

L'intensité urbaine, faite de mixité sociale, de mixité fonctionnelle, qui permet aux habitants de se déplacer mieux, moins longtemps pour rejoindre leur emploi, ce qui sera primordial pour l'avenir, est aussi un point très important que nous devons développer à la hauteur des ambitions de notre PADD et de nos OAP, pour créer la ville qui sera à même de supporter le réchauffement climatique et la transition post-pétrole.

Je vous remercie.

Mme DAVID. - Ce Plan Local d'Urbanisme est un document très structurant pour notre ville.

Son « arrêt » aujourd'hui en Conseil municipal est une étape importante d'un long processus de concertation autour du projet pour l'avenir de Bagneux. Je ne reviens pas sur la qualité de la concertation que Pascale Meker a très bien développée.

Ce PLU a été construit en prenant bien en compte le vécu, l'expertise d'usage, les craintes mais aussi les attentes de la population et cela lui donne une forte légitimité.

Je tenais, au nom de mon Groupe, à souligner mon adhésion aux grands axes qui ont été choisis pour structurer ce Plan Local d'Urbanisme.

On y retrouve notamment deux thèmes qui nous paraissent primordiaux pour l'avenir de la vie dans notre ville.

Le premier sujet qui nous paraît incontournable est la volonté marquée d'agir contre les inégalités sociales et territoriales :

En agissant d'abord pour plus de mixité sociale à l'échelle de la ville, mais aussi à l'échelle de chaque quartier... !

Notre programme local de l'habitat, notre charte de promoteurs mais aussi notre politique locale de l'habitat nous permettent de travailler cette question.

Il nous faut revoir la typologie des logements sociaux dans certains quartiers qui concentrent des difficultés. Il nous faut permettre aux Balnéolais qui le peuvent et le souhaitent un véritable parcours résidentiel dans notre ville. Il nous faut enfin amener de nouveaux habitants à Bagneux.

Pour tout cela, nous devons construire des logements en accession sociale et libre, nous devons développer une offre de locatif libre sur la ville afin de diversifier la population plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ce rééquilibrage est nécessaire dans l'intérêt de tous et l'un des enjeux pour améliorer le vivre ensemble à l'avenir, dans nos établissements scolaires par exemple !

C'est d'ailleurs aussi parce que nous voulons la mixité à l'échelle des quartiers qu'il est indispensable de continuer à construire des logements sociaux dans les nouveaux quartiers.

L'autre élément à même d'agir contre les inégalités, que je souhaitais souligner ce soir est la volonté annoncée d'amener aussi plus d'emplois dans notre ville avec l'objectif de 1 emploi pour 1 actif.

En diversifiant les emplois sur notre ville, nous faciliterons l'accès à l'emploi pour chacun et particulièrement pour les jeunes.

Plus d'emplois, c'est aussi diminuer les déplacements (domicile/travail) et améliorer la qualité de vie de chacun.

Plus d'emplois, c'est aussi une ville plus vivante avec plus de commerces, une ville où l'on vit mieux.

Les OAP sectorielles sur le quartier Nord, les Mathurins ou le secteur des Bas Longchamps permettent de plus d'enrichir et de préciser ce PLU avec de nouveaux objectifs sur les trois grands secteurs urbains qui vont se renouveler fortement dans les 10 ans à venir.

Le second objectif auquel nous adhérons particulièrement et qu'on retrouve fortement dans ce PLU est la nécessité pour notre ville, si proche de Paris, si attractive désormais pour les promoteurs, de parvenir à maîtriser son développement afin qu'il soit durable.

Je tiens donc à souligner l'attention portée, tout en construisant des logements dont les Franciliens ont tellement besoin et en modernisant notre ville, à protéger notre patrimoine, à conserver nos surfaces d'espaces verts et à limiter la densification à un niveau acceptable et agréable pour les Balnéolais.

J'ai d'ailleurs lu avec attention les contributions des associations environnementales qui ont beaucoup travaillé autour de ce PLU. Cette démarche citoyenne est un signe de l'intérêt qui a entouré cette concertation. Certains éléments de leurs propositions ont d'ailleurs été pris en compte dans ce PLU, que ce soit dans ses orientations, dans son règlement ou au sein des OPA.

En effet, au-delà même du maintien de notre surface d'espaces verts sur la ville, ce PLU a réfléchi à mettre mieux en relation les espaces de nature dans notre ville, dans leur diversité, par l'élaboration d'une OAP thématique Trame verte et bleue.

Il contient également des objectifs concrets en termes de transition écologique. Ainsi notre développement urbain devra s'accompagner d'une réelle amélioration des performances énergétiques des nouvelles constructions, mais aussi d'une réhabilitation importante des logements existants.

Le développement de la géothermie en cours sur la ville permettra aussi d'utiliser cette source d'énergie moins polluante et moins coûteuse. On luttera ainsi conjointement contre l'utilisation excessive d'énergie et contre la précarité énergétique qui touche les habitants les plus fragiles, des mesures nécessaires tant écologiquement que socialement, donc ! C'est aussi cela qui donne un caractère inédit à ce PLU par rapport aux précédents.

Voilà pourquoi le calendrier que nous avons décidé pour cette révision du PLU était assez serré, mais incontournable.

En effet, le futur Établissement Public Territorial, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, prendra à son compte la compétence d'aménagement à l'horizon 2016.

Et quoi qu'il en soit de la gouvernance à venir de ce futur territoire, le fait pour la ville de Bagneux d'avoir arrêté un nouveau PLU avant la fin de l'année 2015, suite à une grande concertation, est un outil qui nous permettra d'être bien placés pour faire respecter nos choix à nos futurs partenaires.

Nous nous refusons en effet au fait que les habitants et leurs représentants locaux soient dessaisis de sujets aussi importants que l'aménagement de leur territoire.

Nous soutenons donc désormais avec force la demande faite au futur T2 d'achever la procédure de révision de notre PLU. Cette procédure passera notamment par une enquête publique au printemps 2016, qui permettra une nouvelle fois, comme l'a dit Pascale, aux Balnéolais de s'exprimer sur l'avenir de leur ville.

Je veux enfin, à mon tour remercier très sincèrement les services qui ont travaillé d'arrache-pied, avec beaucoup d'énergie et de compétences pour terminer ce nouveau PLU avant le 1^{er} janvier 2016. C'est un grand merci que nous leur adressons.

Je m'arrête là mais, vous l'aurez compris, Madame le Maire, notre groupe soutient sans réserve le Plan Local d'Urbanisme qui nous est présenté ce soir.

Merci.

Mme SEISEN. - Je voudrais partager avec vous quelques remarques par rapport aux échanges qui ont eu lieu.

Comme l'ensemble du groupe Front de gauche, communistes et citoyens je pense, notre PLU traduit de manière très opérationnelle le projet de ville sur lequel nous nous sommes engagés.

À ce titre, il faut le prendre comme un outil parmi tant d'autres, un outil structurel dans le temps, structurel important puisque, dans le cadre du passage de cette compétence, l'établissement public territorial, il est important que l'on se dote de cet outil, en tout cas que l'on arrête le PLU pour pouvoir le porter haut et fort en termes d'ambitions dans le futur territoire qui sera le nôtre.

C'est aussi un PLU ambitieux à plusieurs titres.

Je vais peut-être développer la question de l'ambition en termes de développement durable puisque quelques remarques ont été émises.

En règle générale, il n'existe pas de chiffre magique, de chiffre idéal ni d'outil unique qui permettent d'atteindre un optimum en termes de nature en ville.

Quand on parle d'espaces verts, ce n'est pas uniquement pour faire joli, mettre de la verdure ou verdier un peu les discours comme c'est souvent le cas. C'est évidemment un moyen de participer à la transition écologique. Et non ! Bagneux ne se défausse pas sur des enjeux plus globaux, au contraire. Dans notre PLU, nous faisons nôtres tous les enjeux supra communaux, voire même supra territoriaux. Nous les prenons en considération compte tenu des compatibilités obligatoires avec les documents supra communaux. Tous les enjeux qui nous dépassent et sur lesquels nous souhaitons participer, tous les enjeux de transition écologique, tous les enjeux de réponse en logements dans une région où la crise du logement est particulièrement importante, tous les enjeux de limitation d'étalement urbain, nous les avons faits nôtres pour développer une ville habitable, une ville agréable.

Les espaces verts, c'est aussi la question de la réponse aux besoins des citoyens en espaces verts puisque ce bienfait est reconnu de manière physique, physiologique et même psychique. On a besoin des espaces verts où que l'on habite, que l'on soit à la campagne ou en ville.

Pour permettre à la nature d'avoir toute cette place, il nous faut évidemment quantifier. C'est important de pouvoir avoir des chiffres, des comparaisons pour pouvoir évaluer, analyser et voir l'évolution. Il est important aussi de se doter d'outils y compris d'outils contraignants pour atteindre ces objectifs mais tout cela ne peut pas se résoudre à seulement ces aspects.

On a bien souhaité définir un coefficient de biotope comme cela a été souligné à de multiples reprises. C'est une possibilité ouverte dans le cadre de la loi Alur qui, pour l'instant, à part dans des grandes villes qui ont été précurseurs comme Berlin ou Paris qui a une antériorité, est relativement neuve, en tout cas une nouveauté à Bagneux mais pas qu'à Bagneux, qu'il nous faut aussi expérimenter dans ce cadre.

On ne peut pas extraire la question du coefficient attribué à chaque qualité de substrat du contexte et de la construction de ce coefficient de biotope et où il s'applique.

À Paris, par exemple, la modulation de l'application du coefficient de biotope dépend en fait de

zones définies en amont en termes de déficit végétal, qui prennent en compte à la fois les espaces verts mais aussi leur zone d'influence en fonction du type d'espaces verts. À partir de cela, ils ont défini des zones sur lesquelles ils appliquent un coefficient différencié selon les zones.

À Berlin, cela a été une autre définition avec la mise en place d'un schéma de paysages.

Dans la zone UR par exemple, on a une obligation de pleine terre de 30 %. Le coefficient de biotope sur l'équivalence de substrat s'applique sur l'objectif complémentaire à cette obligation de pleine terre. Au contraire, on a vraiment voulu inciter à avoir cette qualité de pleine terre puisque l'on sait que cela a un impact écologique beaucoup plus important.

Il ne faut pas sortir les choses de leur contexte, mais bien savoir à quelle échelle cela s'applique et dans quelle construction globale.

Vu que nous étions beaucoup dans les chiffres, je vais revenir sur la question des mètres carrés d'espaces verts par habitant. Ce calcul facile à faire est très communicant. Il permet de comparer des territoires différents. Mais au-delà de tous ces calculs, d'autres aspects font que les espaces verts sont plus ou moins investis, plus ou moins impactant dans la qualité de l'habitat au quotidien. Il y a la distance aux espaces verts, puisque c'est l'espace vécu, il y a donc aussi la question des inégalités territoriales. On ne peut pas faire que des moyennes, quelles que soient les échelles, il faut regarder l'accessibilité. Cela fait partie aussi de nos engagements.

Il existe aussi d'autres facteurs comme la qualité de l'aménagement et l'accessibilité de ces espaces. Si l'on citait par exemple le parc Robespierre, une étude menée il n'y a pas si longtemps montrait que ce parc était sous-utilisé même s'il était grand parce que son aménagement ne prêtait pas à l'usage intensif de ce parc.

Là, d'autres éléments qualitatifs doivent être pris en compte dans l'accessibilité de ces espaces verts et de leur profitabilité pour tous. On pourrait aussi citer la question de l'esthétique, la question de l'accessibilité. Les parcs ouverts ou fermés selon les amplitudes et les horaires participent de cette appropriation et de ce bénéfice de la nature en ville.

En tout cas, des choses se traduisent dans le PLU. Nous avons mobilisé tous les outils que nous avons pu mobiliser. Il y a aussi tout ce qui n'est pas dans le PLU mais qui participe à nos politiques globales. Quand on réfléchit sur l'aménagement d'un espace, de sa qualité, de son accessibilité, de sa liaison avec d'autres espaces, cela participe de l'aménagement global et de la profitabilité pour les habitants.

Sur la question de la densité, mon deuxième point, je rappellerai que, dans le PLU que l'on soumet ce soir, on n'a pas peur des mots. On est bien sur un objectif de densification de la ville qui n'était pas l'objectif du précédent PLU. Je pense qu'il ne faut pas à en avoir peur. On doit l'assumer compte tenu du fait que - c'est largement accepté depuis au moins les années 90, cela revient largement dans le discours politique et l'introduction par exemple du SDRIF - si l'on ne densifie pas dans une ville située à moins de 3 kilomètres de Paris, concrètement, il y a quand même des besoins. Si je prends juste le logement puisque c'est ce que je connais un peu mieux, cela veut dire que l'on ne répond pas aux besoins locaux. On ne répond pas même aux besoins locaux par rapport à l'évolution des familles où il y a de moins en moins de personnes pour un logement.

On a besoin de plus de logements. Cela répond encore moins à l'enjeu global de construction fixé de 70 000 logements par an pour répondre à la crise du logement. Quand on ne répond pas

localement, cela veut dire que l'on externalise la question. Il y a deux aspects : on éloigne les personnes du centre et on favorise l'étalement urbain, c'est mathématique. Si on dit à la fois que l'on ne veut pas de densité mais que l'on ne veut pas d'étalement urbain, je ne sais pas où vont les gens. Ils vont bien quelque part. S'ils s'éloignent, on est sûr du grignotage d'espaces naturels, de l'imperméabilisation des sols, de l'augmentation de la favorisation d'utilisation des voitures avec tous les effets que cela engendre en termes d'écologique avec les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur la qualité de vie et la précarisation. De plus en plus de personnes se précarisent du fait des temps de transport qui s'allongent.

Donc des effets écologiques, des effets sociaux, des effets économiques importants.

Si on dit que l'on ne veut pas densifier, cela veut dire que l'on est contre le développement durable. Oui, il faut assumer le fait de densifier.

Évidemment, la densification a un rapport mathématique. La question est plus sur la manière de la faire et de la faire correctement. On glisse dans un débat quantitatif ou qualitatif sur la manière de créer la ville de sorte que ce soit applicable car, pour une même densité bâtie, on peut avoir une tour de 100 logements mais aussi 100 pavillons alignés avec une occupation du sol et une imperméabilisation beaucoup plus importantes.

En revanche, la sensation de densité est complètement différente puisque, régulièrement, on nous dit : on a plein de grands ensembles. Les trois-quarts des logements ont été construits dans les années 70, essentiellement des tours et des barres. C'était un peu l'architecture de l'époque. On a l'impression que c'est très dense alors qu'en fait, on est dans une densité relativement faible sur ces espaces puisqu'il y a beaucoup d'espaces autour. En revanche, la densité en termes de qualité et de cadre de vie n'est plus adaptée à ce qui est recherché aujourd'hui.

Je pense que l'on est bien à un stade où l'on assume la densité et où l'on dépasse ce seul débat en essayant d'utiliser tous les outils à notre disposition pour permettre de créer cette ville dense et intense peut-être puisque c'est un peu les terminologies utilisées récemment et vivables pour aller vers la notion d'habitabilité de la ville. Ce ne sont pas juste des calculs mathématiques qui régissent le fait que l'on est bien dans sa ville. Il y a la question des formes urbaines, de la morphologie, de ce que l'on peut faire à pied, la question de la diversité des commerces et de l'accessibilité en transports. Je pense que c'est ce qui nous guide pour dépasser un peu ce débat.

J'entendais : on veut construire plus de logements, c'est normal parce que cela rapporte plus d'argent aux promoteurs.

Évidemment, les mètres carrés de bureaux se vendent moins cher que les mètres carrés de logements. Mais est-ce la raison unique pour laquelle à Bagneux, on souhaite construire de la qualité ? On en a déjà discuté sur les questions de mixité sociale. Non, aujourd'hui, il y a des besoins en logements. Ce n'est pas juste parce que la ville voudrait que les promoteurs fassent de l'argent que l'on souhaite qu'il y ait des constructions. On souhaite qu'il y en ait parce que jusqu'à aujourd'hui on ne répond pas aux besoins en logements locaux et à l'ampleur de l'enjeu de la crise du logement en Île-de-France.

Si l'on construit, c'est pour répondre aux besoins globalement parce que l'on n'est pas un îlot isolé de tout ce qui passe autour et encore moins aujourd'hui qu'hier, mais c'est aussi parce que l'on n'aurait jamais eu deux métros à Bagneux si l'on n'avait pas pris l'engagement d'augmenter la densité dans la ville. À un moment donné, c'est aussi la condition pour améliorer le quotidien de la majorité des Balnéolais.

C'est grâce à la densité que l'on permet et permettra aux Balnéolais de donner l'accès directement à Paris aux transports en commun lourds.

Mme BOUDJENAH. - M. Zani est parti. Juste un mot sur les pavillons de la rue de Verdun pour dire que les propriétaires n'ont pas été expropriés, c'était des préemptions. On n'a pas à aller en justice ! En effet, au début de la création de la Z.A.C. Ces pavillons identifiés comme proches de la RD 920 devaient permettre à un projet de s'installer là. C'est précisément parce que nous avons mieux pris en compte les questions du patrimoine et mieux partagées notamment à travers l'étude importante et très détaillée que nous avons décidé de les conserver.

La Semaba a revendu ceux qu'elle avait acquis, il n'y a pas de drame à cela.

Monsieur Martin, même si c'est un débat que nous devons avoir, y compris nous remettre en cause s'il y a lieu, vous parliez de déséquilibre entre les logements et les bureaux dans la Z.A.C. En même temps, vous disiez paradoxalement qu'il faudrait faire encore moins de bureaux. C'est une petite contradiction.

Hier, j'étais en rendez-vous avec le Maire adjoint à l'urbanisme d'Arcueil pour partager les projets respectifs de nos communes, quasiment toute la Vache Noire est remplie. Oui, il en reste un peu à remplir.

Pour information, Arcueil va continuer à construire des bureaux, un peu plus dans l'intérieur de la ville. Même si cette zone demande à être encore dans la durée, encore plus ancrée, on est très attentif à ce qui se passe autour de la taxe notamment sur les bureaux qui, pour l'instant, va nous pénaliser par rapport à nos voisines. Nous avons cependant été actifs pour essayer que cette pénalisation soit moins importante que ce qui était prévu au départ en « étant dans le même sac » que le reste des Hauts-de-Seine, si je puis dire.

Je crois non pas à une coulée tertiaire mais au fait que, sur cette zone, nombre d'investisseurs regardent, parce que c'est proche de Paris, parce que ce sera bientôt mieux desservi en transports. Je crois qu'il y a de la place pour attirer de l'emploi. En tout cas, il faut continuer de se battre pour cela.

Un petit mot sur le centre historique.

Vous parlez de revitalisation du centre parce qu'aujourd'hui beaucoup d'habitants peuvent être inquiets du fait du nouveau centre dans le quartier Nord. C'est en effet une des questions qui a été travaillée y compris avec les habitants dans le cadre de la concertation sur ce PLU. C'est un des enjeux de l'avenir de la ville, c'est clair. C'est pourquoi d'ailleurs, dans les secteurs de projets que nous n'avons pas forcément mis dans une OAP mais que nous avons inscrits dans notre PLU à travers le zonage, nous souhaitons continuer à dynamiser la périphérie du centre dans la foulée de la Z.A.C. Blanchard. Ce que nous voulons faire dans la zone industrielle entre aussi dans la perspective de ne pas faire mourir le centre ancien mais de bien continuer à avoir une polarité importante, différente de celle du nord mais complémentaire.

J'ai bien écouté et apprécié tout ce qu'a dit Pascale Meker sur le travail commun que nous avons conduit. Ce travail a été stimulant. J'ai le souhait qu'il continue de l'être parce que je pense que nous partageons les objectifs sur la place de la nature en ville et tout ce que Pascale Meker a dit de ce point de vue.

C'est en poursuivant un débat constructif au sein de la majorité où tous les apports permettent d'aboutir au meilleur projet que l'on va pouvoir continuer de construire cette ville, y compris de

conserver l'attractivité qu'elle a aujourd'hui par rapport à des habitants qui viennent de Montrouge ou même de Paris et que les uns et les autres ont peu croisés, qui sont venus s'installer à Bagneux et qui découvrent cette ville agréable en termes d'espaces, de respiration.

Ce sont bien des choses que nous souhaitons maintenir tout en développant la ville. Je crois, Pascale Meker utilisait l'expression de vraie lutte contre les puissances d'argent pour la mixité sociale, que pour les espaces verts, c'est une vraie lutte contre les puissances d'argent car, pour faire des espaces verts, il faut du foncier, il faut des moyens pour les créer et pouvoir dégager les moyens en fonctionnement pour les entretenir. C'est une vraie lutte à mener.

En matière de chiffres, par rapport au calcul des espaces verts par habitant, dans le cadre de notre travail contraint, nous n'avons pas eu suffisamment le temps de partager tous ces chiffres encore que certains extrêmement précis demandent à être maturés, partagés.

Je crois que l'objectif est commun. Nous aurons aussi un travail important à mener avec les bailleurs sociaux sur la qualité et l'usage des espaces verts qu'ils possèdent en jardins partagés mais pas seulement.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, je vous remercie. Quelques mots car beaucoup de choses ont déjà été dites quasiment à l'image du travail fourni pour élaborer tous ces documents. Je ne reviens pas sur toutes les raisons qui nous ont fait présenter ce PLU ce soir, on y est revenu très largement. La dernière révision du PLU était en 2006. Ce document structurant doit être pérenne pendant un temps en tout cas. Il doit nous permettre de construire la ville de demain.

Il était important en effet d'y travailler, important aussi par rapport, on l'a dit, à l'arrivée de la métropole et donc du Conseil de territoire dont la compétence va amener un travail sur ces questions. Il est important pour nous d'avoir un document structuré de cette nature.

Je remercie également, comme tous les collègues avant moi, les services mais aussi l'élu qui a œuvré pour nous apporter ces documents. Je voudrais aussi saluer la concertation avec les habitants. C'est très important pour nous. J'ai eu la chance d'assister à quelques-unes de ces concertations avec les habitants. Les matières que nous traitons ici sont extrêmement techniques. Elles échappent parfois à beaucoup de gens, même dans vos interventions, je voyais dans le public des gens froncer les sourcils parce que l'on entre dans des technicités qui ne sont pas faciles pour tout le monde.

Mon souhait qui sera aussi celui de mon groupe est que ces concertations avec les habitants mais aussi avec les associations - on a fait beaucoup : des ateliers, des ballades urbaines, je ne reviens pas sur tout ce qui a été fait - se poursuivent, qu'entre aujourd'hui et l'enquête publique qui doit intervenir en avril/mai 2016 et l'approbation du PLU qui doit intervenir en septembre 2016, la concertation se poursuive et que l'on puisse faire de la pédagogie. Il est très important pour nous qu'au-delà des orientations et des éléments que nous portons politiquement sur la construction de ces documents qui vont encore une fois nous suivre dans la construction de demain, les habitants puissent aussi s'approprier ces matières.

Mon collègue intervenu avant moi a dit ce qui, pour nous, est essentiel. Si je dois le dire en trois mots, je dis : mixité, mixité, mixité. Elle est sociale, elle est fonctionnelle, elle est à tous les niveaux.

Voilà pour résumer. C'est la raison pour laquelle mon groupe soutiendra bien évidemment ce PLU.

Mme le MAIRE. - Quelques mots à propos de ce débat. M. Zani est parti après nous avoir beaucoup occupés le début de la soirée, c'est bien dommage. Je souhaite revenir sur un point qui n'a rien à voir avec le PLU, le vandalisme que l'on a connu sur des véhicules notamment sur le parking de la médiathèque Louis Aragon. Le lendemain, il y a eu des répliques à Montrouge et à Antony. Ceci pour dire que la vidéoprotection ne règle pas tout et qu'il y a eu les mêmes phénomènes dans deux villes voisines. Il me semble important que le Conseil municipal le sache.

Je voulais souligner dans ce débat que nous venons d'avoir la qualité de vos interventions. Je pense que cela montre une maturité du travail des élus. Il est important que les élus sachent de quoi ils parlent dans ce Conseil municipal. Je trouve que c'est extrêmement important.

La question soulevée par Pascale Meker sur l'aménagement du territoire, qui dépasse évidemment le cadre du PLU de Bagneux, me semble extrêmement importante. Il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire en France et, ce, depuis de très nombreuses années. Cette vraie question fait qu'il y a une concentration dans les zones urbaines et autour des métropoles, la métropole parisienne mais on retrouve le même phénomène à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, etc.

C'est une vraie question qui mériterait que l'on se remette vraiment au travail sinon on ne pourra pas freiner ce mouvement inexorable des populations vers les cœurs de ville là où sont concentrés l'activité, les services publics, les équipements culturels, les équipements sportifs, tout ce qui permet de vivre et de pouvoir espérer vivre correctement.

Sur ce PLU vraiment brièvement car beaucoup de choses ont été dites, je vais évoquer 5 points qui me paraissent importants :

- Le défi pour nous de rester maîtres de nos projets dans un moment de transformation institutionnelle intense avec la mise en place de la métropole du Grand Paris et de l'Établissement Public Territorial. Il n'aura échappé à personne ce soir que si nous arrêtons notre PLU avant le 31 décembre, c'est parce que nous savons que les compétences de l'aménagement passent à partir du 1^{er} janvier 2016 en compétences territoriales notamment celles de l'élaboration des PLU.

Les Maires de l'établissement public territorial se sont réunis, ont discuté dans les questions abordées, les questions de l'aménagement, l'EPT reprendra les procédures lancées par les communes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard. Il me semble que sur les 11 villes, nous sommes 8 à avoir lancé des révisions du PLU. Il a été précisé très clairement que toutes les communes qui n'avaient pas engagé ces procédures devraient attendre 2 ans pour les engager, le temps que les transferts se fassent. Je voulais le souligner car c'était un des défis importants que nous avions.

- le second est celui de faire une ville pour tous dans un environnement politique et économique contraint, une ville qui agit sur son développement, qui saisit aussi les opportunités. L'arrivée des 2 mètres pour lesquels nous nous sommes beaucoup battus est une formidable opportunité de développement sur la commune comme doit l'être le départ de la D.G.A. du site des Mathurins sur lequel, bien sûr, agir aujourd'hui, c'est éviter que s'installe une grande friche industrielle en cœur de ville, ce qui est également extrêmement important. De faire aussi une ville qui répond aux enjeux définis par le SDRIF, Nadia Seisen y est revenue, ceux de pouvoir loger les habitants qui attendent, qui cherchent des logements, celui de pouvoir accueillir de l'emploi sur notre commune carencée en matière d'emploi, même si nous savons que tous ces emplois ne seront pas pour des habitants de Bagneux.

La question n'est pas celle-là. Elle est celle d'une ville équilibrée qui n'est pas qu'une ville résidentielle. Quand on parle de mixité des fonctions, c'est bien sûr travailler d'arrache-pied à

faire venir de l'emploi sur nos territoires. Je ne souhaite pas que de l'emploi tertiaire. Si nous y arrivons, ce sera vraiment important. Je pense à tout l'avenir de la zone industrielle de Bagneux où il faudrait que l'on puisse développer un autre type d'activité. La mixité, c'est aussi celle de ce que nous sommes en capacité d'accueillir sur notre territoire. Vous savez que cela pose des questions importantes notamment en termes de coûts du foncier pour réaliser ce type d'opérations.

- le troisième défi, avec celui de la lutte contre les inégalités territoriales, est celui de la transition énergétique et d'un développement soutenable et durable qui soit au cœur des enjeux de notre PLU.

Je reviens sur l'engagement fort de la ville en faveur d'une énergie renouvelable qui est la géothermie. Je suis satisfaite que ce dossier ait été mené dans un temps aussi extrêmement rapide et que le Conseil municipal ait fait le choix de s'engager sur cette énergie qui sera durable.

- Je reviens sur la Trame verte et bleue élaborée avec, vous l'avez souligné de bonne manière, l'ambition d'avoir :

✓ une ville intense mais aussi qui respire. Le coefficient de biotope permet de fixer une obligation de maintien ou de création de surfaces non-imperméabilisées ou éco-aménageables en utilisant la pleine terre. Je voudrais revenir là-dessus. Nous avons mis un pourcentage d'espaces verts exigé. Le PLU implique un pourcentage de pleine terre entre 10 % dans le centre-ville et 40 % selon certains secteurs. C'est pour les espaces complémentaires que les pondérations s'appliquent. Pour ces compléments, la pleine terre est incitée plutôt que la végétalisation verticale ou en toiture. C'est en ce sens que nous avons souhaité travailler avec l'objectif de maintenir notre engagement municipal qui est de 8,5 m² d'espaces verts par habitant et des espaces à proximité des habitations. Le PLU actuel, plusieurs l'ont souligné, va bien plus loin que l'ancien PLU sur ces questions.

✓ une ville qui continue de se construire, un autre défi, qui respecte son histoire, qui respecte ses zones pavillonnaires qui sont protégées dans notre PLU. Une étude très conséquente sur le patrimoine a été réalisée par Trame ville ouverte. Elle concerne le volet patrimonial du PLU, qui est la base de travail que nous avons utilisée pour construire notre PLU.

- Enfin, cinquième enjeu, qui me semble important, et vous l'avez tous souligné, c'est le défi de la concertation sur un dossier qui peut paraître parfois compliqué d'accès aux habitants. Ce que nous avons essayé de faire et qu'il faut continuer de faire, il faut y être attentif comme à la prunelle de nos yeux j'allais dire, c'est de travailler toujours plus à associer les habitants à ces enjeux et à ces défis qui nous sont posés car on ne construit pas l'avenir d'une ville sans eux.

Je voudrais évidemment remercier celles et ceux qui ont contribué, remercier les associations qui s'investissent à nos côtés dans ce travail. Je ne les vois pas comme des « ennemis » mais plutôt comme des partenaires de la ville. Je tenais à le réaffirmer ce soir.

Vous l'avez compris, nous continuerons avec bien sûr l'enquête publique en mai 2016 mais entre-temps avec trois rencontres que nous souhaitons faire dans la ville au cours du premier trimestre. Ce sera à nouveau des moments d'échanges pour améliorer, l'enquête publique servira à cela, notre PLU.

Enfin, je voulais remercier particulièrement, vous l'avez tous fait, les cadres de notre commune du service aménagement, Mme Dreyer-Garde mais aussi plus généralement les autres services de

la ville qui ont contribué. Je pense au service habitat, au service de la DEPE, au service des espaces verts, etc. Je ne vais pas tous les citer car je vais en oublier. Je souhaite également remercier les élus, évidemment Yasmine Boudjenah qui porte ce projet avec Pascale et Nadia. C'est une affaire de femmes, je le note. Je suis fière que, dans cette ville, les femmes s'occupent de l'urbanisme. Je me fais plaisir à le dire. Je tiens le souligner car, souvent, ces questions sont réservées aux hommes. J'en profite pour nous faire et vous faire plaisir Mesdames en disant que vous faites du très bon travail. Je suis très fière de vous avoir dans mon équipe.

Je remercie aussi le Cabinet qui nous accompagne et toutes et tous, tous les élus d'avoir participé ce soir dans un esprit vraiment constructif à ce travail. Tout le monde l'a compris, l'aventure continue.

Merci à vous.

Nous aurons trois délibérations à adopter : l'une porte sur le bilan de la concertation, c'est le document qui n'était pas numéroté je m'en excuse, mais qui était quand même extrêmement complet.

☞VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 : ADOPTEE, LE GROUPE DE M. MARTIN S'ABSTENANT.

☞VOTE SUR LA DELIBERATION N° 18 : ADOPTEE, LE GROUPE EUROPE ECOLOGIE LES VERTS S'ABSTENANT.

☞VOTE SUR LA DELIBERATION N° 19 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

MATHURINS

20 - INFORMATION ET EXAMEN DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LA SAS DE BAGNEUX CONTRIBUERA, VIA UN PROJET URBAIN PARTENARIAL, AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS NECESSITES PAR L'AMENAGEMENT DU SITE DES MATHURINS

Mme le MAIRE. - Je vais dire quelques mots sur ce projet extrêmement important.

Le rapport qui est soumis à votre approbation me permet de vous faire le point sur le projet d'aménagement du site des Mathurins, qui a bien avancé depuis la signature de notre convention d'objectifs avec le propriétaire, en 2012. Un projet piloté par le grand cabinet d'architectes et d'urbanistes Reichen et Robert.

Je le rappelle, ce terrain appartient au fonds d'investissement français LBO avec lequel nous travaillons en bonne intelligence depuis 3 ans. L'année 2016 va marquer un véritable tournant pour ce projet puisque la DGA l'aura entièrement libéré et que, pour la première fois depuis des décennies, les Balnéolais pourront y pénétrer. Nous ne pouvions pas le faire tant que la DGA était sur le site. Nous avons demandé la possibilité de l'ouvrir aux habitants et de pouvoir aller avec les groupes d'habitants mais la DGA s'y était refusée pour des questions de sécurité que je peux tout à fait comprendre. Cela fera partie de nos objectifs de permettre aux habitants d'aller visiter ce site qu'ils voient derrière des grilles mais dont ils n'ont pas aujourd'hui connaissance du tout.

Le document qui vous est proposé a son importance puisqu'il fait l'objet d'un accord entre la ville et le propriétaire, après de longs mois de discussion et de travail. Il va nous permettre d'engager la mise en couture des différents quartiers de Bagneux, notamment le centre et le sud.

Il installe donc la programmation de ces 16 hectares, de plain-pied dans la métropole. Je rappelle que ce site fait partie du contrat de développement territorial en termes d'activités, d'espaces

verts, d'équipements et de logements.

D'ailleurs, et c'est le sens de la délibération 22, l'une des dimensions spécifiques de ce projet, c'est bien qu'il s'inscrit résolument dans le développement de notre futur territoire.

Le mode de convention que nous vous proposons de retenir, le PUP (Projet Urbain Partenarial) présente l'avantage de phaser le financement au rythme de l'évolution du projet.

La réalisation de 31 500 m² de voiries et de réseaux, du nombre de classes maternelles et élémentaires, qui seront indispensables aux projets, l'espace vert, la réalisation d'une grande place publique seront prises en charge par le projet. C'est ce qui permettra de répondre aux besoins des futurs habitants sans peser sur les finances de notre commune. C'est bien sûr une question importante.

Vous en avez le descriptif sous les yeux. Je veux juste insister sur quelques aspects essentiels du projet que nous cherchons à développer sur le site des Mathurins.

La programmation de ce site fait partie intégrante du Contrat de Développement Territorial signé avec l'État en octobre 2013. Vous le savez, il est déterminant pour le dynamisme et l'avenir de notre ville que ce site contribue à rééquilibrer notre développement en faveur de l'activité économique et de l'emploi. C'est pour cela qu'environ 100 000 m² sur les 300 000 sont dédiés à l'activité pour accueillir au moins 4 000 emplois.

Les rez-de-chaussée accueilleront de nombreux commerces alimentaires et boutiques, identifiés comme utiles aux quartiers environnants et complémentaires à l'offre existante.

La question de la meilleure desserte en transports des Mathurins, je parle d'activités économiques, reste pour nous un point important d'attention. Tout le monde comprend que faire venir de l'activité économique sur ce site, c'est tout faire pour le desservir correctement en termes de transport.

Nous tenons à ce que les orientations retenues permettent, d'une part, une véritable couture de cet espace avec le quartier sud et le centre-ville et, d'autre part, que ces 16 hectares soient utiles à tous les Balnéolais.

Cela passe notamment par une programmation qui prévoit environ 200 000 m² de logements mixtes (logements libres en accession et locatifs, logements étudiants, mais aussi accession sociale, locatif social). Ils comprendront 25 % de logements sociaux neufs. La qualité de ce projet passe aussi par un cadre de vie agréable. Un parc de 1,8 hectare y contribuera - j'ai entendu les remarques sur les propositions de faire plus, mais c'est 1,8 hectare qui est proposé dans le projet, je parle du parc - de même que la part prévue pour des circulations douces (voies piétonnes, cheminements doux...). Nous vous avons remis ce soir dans votre chemise un document dans lequel vous voyez les espaces verts qui sont proposés, les alignements d'arbres, etc.

Enfin, parmi les équipements phares prévus dans ce projet, je ne peux qu'insister sur notre détermination à obtenir un lycée d'excellence dans les meilleurs délais. Vous le savez, le propriétaire a choisi, nous l'avons voté à l'unanimité, de donner un hectare gratuitement à la région pour ce qui était à l'origine une extension du lycée Lakanal, un lycée de plein exercice de 1 200 places.

Je compte bien rencontrer très vite la nouvelle Présidente de la Région Île-de-France pour lui confirmer notre ambition avec ce lycée : répondre aux besoins de la ville la plus jeune du sud du

département et favoriser la mixité dans nos établissements scolaires en installant des filières d'excellence ouvertes à toutes et tous en lien avec les activités de notre territoire. Nous ne lâcherons rien pour parvenir à cet objectif.

Je me réjouis que le propriétaire m'ait confirmé par courrier, il y a à peine quelques jours, ses intentions en la matière. Dans une lettre datée de vendredi, il m'indique en effet sa volonté de « créer (sur le site) un parcours d'excellence et attractif allant de la petite enfance aux études supérieures » et partage notre souhait « de freiner l'évitement des collèges à Bagneux ». Il ajoute, je cite, son ambition de proposer le bâtiment Y (en tout ou partie) à une grande école. Ce qui va aussi dans le sens de ce que nous souhaitons.

Vous le voyez, le projet, qui se concrétise ici par un PUP, ne manque pas d'ambitions. Nous souhaitons donc que notre EPT valide sa poursuite et permette qu'il réponde aux besoins en activités, en logements, en équipements publics et en espaces verts de notre commune.

Nous aurons, avec trois délibérations ce soir, à prendre acte du débat sur le sujet du PUP, à approuver la convention cadre et à saisir le futur EPT de poursuivre avec la commune ce projet et la rédaction du projet urbain partenarial qui sera à la charge de l'EPT mais avec notre commune.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner sans vouloir être beaucoup plus longue.

Je passe la parole aux collègues qui le souhaitent.

Mme FAUVEL. - Je vais intervenir au nom du groupe Front de gauche, Communistes et Citoyens car ce projet des Mathurins est un projet particulièrement structurant pour le Bagneux de demain.

L'enjeu est énorme avec ce terrain de 16 hectares, enclave fermée aux Balnéolais depuis des décennies. Ce nouveau quartier va permettre de relier enfin le centre historique de la ville avec son quartier sud. C'est bien pourquoi d'ailleurs ce site a fait l'objet d'une OAP particulière dans le PLU que nous venons d'arrêter.

Nous sommes conscients que c'est un projet complexe qui ne peut se gérer comme d'autres secteurs du type ZAC Victor Hugo car le terrain n'appartient pas à la ville et que tout se gère donc dans un travail partenarial entre la ville et le propriétaire.

C'est pourquoi nous nous félicitons et nous tenons à féliciter les services pour la qualité de ce travail partenarial entre la SAS Bagneux représentée par LBO et la ville, entrepris très tôt avec la signature d'un contrat d'objectifs dès 2012. Ce travail a permis depuis quelques années déjà la mise à la disposition d'un hectare pour que la région puisse y construire un futur lycée général qui manque tant sur notre ville et cela a permis de bien faire avancer notre projet.

Ce contrat d'objectifs va maintenant être remplacé par cette convention cadre programmatique qui nous est présentée aujourd'hui. Cette convention permet de bien noter ce sur quoi la ville et le propriétaire se sont mis d'accord quant à ce futur projet dessiné avec talent par l'équipe d'architectes de Bernard Reichen et présenté déjà aux Balnéolais lors de plusieurs réunions publiques.

Il est essentiel d'avoir un tel document aujourd'hui notamment car le Projet Urbain Partenarial, PUP, qui sera ensuite établi se fera entre le propriétaire et notre futur territoire, la compétence PUP étant transférée aux EPT dès janvier 2016, mais plus directement avec la ville.

Sur le contenu de cette convention, nous nous satisfaisons donc tout d'abord qu'elle reprenne bien

l'exigence de soutenabilité que nous portons depuis le début pour ce site :

- en limitant la densité des futures constructions à 300 000 m² de surface de plancher,
- en assurant une mixité fonctionnelle avec 25 à 30 % dédiés à l'activité économique,
- en assurant une mixité aussi au sein du logement avec 25 % de logements sociaux dans les logements construits.

Ce projet assure également une participation du propriétaire au fait que ce quartier soit bien relié au reste de la ville :

- création de nouvelles voiries et cheminements,
- création d'une place urbaine et d'espaces publics reliant ce quartier au sud de la ville,
- aménagement d'un accès facilité aux transports avec une voie piétonne vers le RER B.

Cette convention marque enfin que ce futur site des Mathurins devra être un lieu de vie agréable pour ses nouveaux habitants, bien sûr, mais aussi pour l'ensemble des Balnéolais :

- grâce à la qualité architecturale et urbaine des constructions et de l'espace public,
- grâce à la construction d'un parc qui assurera une forte place à la nature au sein de ce nouveau quartier,
- grâce enfin à la construction d'équipements scolaires par le propriétaire (à hauteur du nombre de nouveaux habitants dans le quartier), ainsi que nous l'espérons grâce à l'implantation d'un futur lycée même si, là, les choses ne se jouent pas entre la ville et le propriétaire du site.

Vous le voyez, cette convention cadre programmatique reprend bien tous les points évoqués avec le propriétaire qui permettront de faire de ce site, jusque-là totalement fermé, un lieu de vie et d'activités ouvert pour toute la ville.

M. MARTIN. - Je serai moins optimiste que de ma collègue dans son discours.

En lisant les différents documents qui nous ont été fournis, le contour du projet nous semble fou quant aux conditions dans lesquelles la SAS de Bagneux adhérera au projet proposé par la ville et contribuera au financement des équipements publics.

J'entends que le propriétaire financera une école, c'est un vœu pieux.

La SAS de Bagneux souhaite garder la maîtrise du projet hors procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). D'ailleurs, il a été décidé de cadrer au mieux sa réalisation par l'établissement d'un Projet Urbain Partenarial. Cela montre que nous ne sommes pas sûrs de nous.

À quelle hauteur la SAS de Bagneux contribuera financièrement ? Uniquement sur une remise des emprises foncières nécessaires à la réalisation des équipements publics ou s'engage-t-elle ou s'engagera-t-elle sur d'autres financements ?

La liste des équipements publics citée dans cette convention est-elle exhaustive ? J'entends parler pour la première fois d'un parcours d'excellence depuis la maternelle jusqu'au lycée. C'est bien. C'est un vœu intéressant.

Le projet de création du futur lycée publicain est très peu abordé dans ce document. Il est pratiquement inexistant dans la convention.

Il y a une seule ligne : le lycée public d'enseignement général d'excellence de 1 200 élèves. Point.

On ne parle même plus de l'extension du lycée Lakanal.

Aucun équipement sportif n'est prévu dans cette convention, est-ce normal sur un tel site ? Il aurait été important de citer a minima les impacts sur les infrastructures environnantes comme le stade omnisports rue des Blains. Cela va nécessairement avoir un impact surtout si, à côté, il y a un campus de 70 000 m² dans lequel il y aura pas mal d'étudiants.

La question qui n'est pas complètement claire pour moi est celle-ci : ce campus cité, mais encore une fois en pointillé, rentre-t-il dans les 200 000 m² de surface plancher dédiés au résidentiel ? Est-il en dehors de cette extension ?

Ce projet est ambitieux, nous sommes tous d'accord sur ce point. En regardant la convention, le document et les engagements qui n'existent pas aujourd'hui avec le propriétaire, on est quand même inquiet. On est à la veille de Noël, on peut espérer !

Mme MEKER. - Ce travail fait avec l'investisseur et le promoteur jusqu'au point de la signature de ce PUP est extrêmement intéressant dans la mesure où les 300 000 mètres de surface de plancher par exemple ont vraiment été obtenus par la volonté déjà de Mme le Maire et de son adjointe mais aussi par, je dirais, la cohésion et le travail réalisé par l'équipe municipale lorsqu'il y a eu présentation d'un projet devant un bureau municipal, une assemblée d'élus et, bien sûr également, grâce aux présentations que la municipalité a toujours encouragé du projet devant les habitants. C'est vraiment un point important.

Le promoteur était prêt bien sûr à nous proposer beaucoup plus encore de créations de logements et déséquilibrer encore plus le ratio entre logements et emplois.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, mais il nous semble important qu'il y ait plus de 1,8 hectare de parc, cela paraît évident.

Bagneux est à la croisée des chemins, si je puis dire, entre la ligne 15 et la ligne 4. Les gens viendront à Bagneux, on n'a pas trop de crainte, mais je sais que l'on peut avoir la crainte que cela reste une friche industrielle, que l'on n'arrive pas à faire venir les emplois tertiaires dont on rêve ou les emplois tout court dont on rêve parce qu'on est un peu loin des deux métros. Mais non.

Le projet Reichen a été retenu par les investisseurs grâce évidemment à un très fort engagement de la ville qui a poussé vers ce choix, mais nous n'avons pas la main sur ce projet.

Il se passe des choses très intéressantes en termes de démocratie, en termes de travail avec les promoteurs et les investisseurs sur ce projet.

Bernard Reichen est le premier à dire qu'effectivement... Je ne sais pas comment le dire... les gens vont affluer vers ce site exceptionnel. Je me souviens du début des travaux menés avec d'autres, ce site était vraiment très difficile à aménager. Il ne présentait que des inconvénients. Ce n'était vraiment pas un bel endroit. Il est vrai qu'avec le travail de Reichen, on a valorisé petit à petit ce que les habitants disaient depuis longtemps : c'est beau, il y a un grand paysage, c'est magnifique, etc. Petit à petit, cette qualité paysagère a trouvé complètement sa place dans le projet. C'est un point très positif.

Maintenant, il y a la question de ce parc. Étant donné la qualité de ce paysage, il nous semble encore que, d'emblée, on va vers une densification qui, de toute façon, arrivera, alors autant préserver laisser l'espace libre pour les futurs habitants et trouver quelque chose qui nous permette d'avoir un parc plus vaste.

M. LE THOMAS. – Je voudrais juste faire un vœu supplémentaire, je ne pense pas que ce soit qu'un vœu d'ailleurs. Quand on regarde la densification sur ce site, il apparaît que des écoles sont nécessaires.

Il n'a échappé à personne que, sans doute, des enfants de moins de 3 ans vont arriver avec l'ensemble de cette population.

J'ai fait un petit chiffrage rapide sur les coefficients nationaux. Si l'on veut rester dans une tranche de réponse aux besoins de la population qui va investir ce secteur, pour répondre seulement à 20 % de la demande, il faudrait 88 à 90 enfants de moins de 3 ans. Quid d'une crèche ? Pour l'instant, ce n'est pas prévu. Peut-être qu'au fur et à mesure de l'avancée du programme, cela le sera : publique, privée avec un partenaire qui pourrait s'y installer. En tous les cas, il me semble indispensable d'y réfléchir car une école, bien entendu, mais avant d'avoir 6 ans, ils ont moins ! Il faudra aussi qu'on leur trouve de la place.

Mme MOUTAOUKIL. - Pour saluer le travail qui a été fait pour rechercher ce partenariat avec le propriétaire qui est privé, il est un peu compliqué de faire plus que ce que l'on a fait là. Je pense que l'on a été jusqu'au bout de la démarche en tout cas des outils qui nous sont possibles de saisir et d'utiliser dans ce cadre.

Pour nous, sur ce site qui est un grand enjeu, il y a évidemment un lien avec ce dont on a discuté tout à l'heure, c'est-à-dire le PLU, c'est clair. Le fait d'avoir à travailler sur un partenariat permet aussi de maîtriser un peu plus ce qui va s'y faire. C'est effectivement extrêmement important.

Maintenant, je voudrais revenir sur les points sur lesquels on est extrêmement sensible et regardant. Je l'ai dit tout à l'heure à propos du PLU, c'est évidemment la mixité sociale, la possibilité de parcours résidentiels, on l'a dit, mais aussi la recherche d'un équilibre entre l'habitat et l'emploi, ce qui nous permettra bien sûr, au-delà de l'arrivée des transports, de pouvoir faire de ce site si l'on y travaille bien, et c'est bien notre engagement avec ce travail, un site agréable qui permette en effet, grâce aux transports, de l'aménager de manière à avoir une mixité sociale fonctionnelle et donc un site qui puisse permettre la création d'emplois. Pour cela, c'est clair, il nous faudra aussi faire venir un grand compte. On n'y arrivera pas sans cela. Il faudra mettre les conditions pour qu'un grand compte puisse avoir envie de venir s'installer sur ce site. C'est aussi à cela qu'il faudra travailler par la suite car ce grand groupe-là pourra drainer d'autres entreprises, d'autres activités économiques. Je pense, on en a déjà parlé qu'il est nécessaire de réfléchir au type d'activité. On a évoqué les activités dans le domaine du numérique, dans celui de la santé. Il y aura certainement à travailler davantage sur les conditions techniques financières qui permettront, au-delà du transport et de l'accessibilité au site, de faire venir un grand compte qui pourra drainer d'autres activités commerciales sur le site.

Je voulais à nouveau saluer le travail et dire que nous soutiendrons ces délibérations.

Mme BOUDJENAH. - En réponse notamment à ce qu'a dit M. Martin sur les conditions floues, c'est l'expression que vous avez employée, ce soir, nous sommes encore dans la suite de l'aventure, nous ne sommes pas au bout d'avoir tout défini. Ce sera notamment l'objectif du PUP qui ne vous est pas soumis ce soir. On travaille encore dessus avec le propriétaire.

Vous avez parlé des emprises foncières, etc. La liste exacte des équipements publics est évidemment encore en chantier. Du point de vue de l'équipement sportif par exemple, la question d'un gymnase a été posée, cela a fait partie de nos débats.

Je pense qu'il faut poursuivre le débat et la réflexion en essayant de construire par exemple un partenariat avec la région car les lycéens auront aussi besoin d'un gymnase relativement à proximité. C'est un peu l'idée que nous souhaitons poursuivre.

La question de l'équipement petite enfance n'a effectivement pas été abordée parce que, là, on est sur un équipement public, mais bien évidemment, il faudra susciter, favoriser un ou plusieurs projets de type associatif ou privé. Cela a été discuté dans cet esprit avec le propriétaire.

L'objectif principal qui fait que l'on propose de passer cette convention programmatique ce soir est la transmission de la compétence au futur EPT afin qu'il en poursuive la mise en œuvre. L'idée est aussi de passer ce soir un acte maîtrisé par les élus de Bagneux sur le projet urbain que l'on souhaite sur ce site même si, évidemment, le chantier est encore à poursuivre pour la définition précise notamment dans le cadre du PUP.

Mme le MAIRE. – Y a-t-il d'autres interventions ?...

Tout le monde a compris qu'il s'agit de délibérations importantes. Il s'agit de la poursuite du partenariat avec des engagements forts pour aller à l'écriture la plus rapide possible de ce PUP.

Trois délibérations vous sont proposées ce soir.

Concernant la délibération n° 20, il s'agit d'un « dont acte ».

Tout le monde prend acte.

21 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PROGRAMMATIQUE DU PROJET URBAIN DES MATHURINS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA SAS DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. – Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, LE GROUPE DE M. MARTIN ET LE GROUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS S'ABSTENANT.

22 - SAISINE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EN VUE DE LA POURSUITE DE LA REDACTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL A CONCLURE AVEC LA SAS DE BAGNEUX EN VUE DU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS NECESSITES PAR L'AMENAGEMENT DU SITE DES MATHURINS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

23 - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE

Mme le MAIRE. - En septembre dernier, nous avons validé les CRACL à l'exception de celle de la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo que le Conseil d'administration de la Semaba a examinée le 25 novembre dernier.

Les documents de cette délibération sont de plus en plus précis, chacun a pu prendre connaissance des événements importants de l'année 2014 mais aussi des mois qui ont suivi et l'état d'avancement des différentes opérations de construction, îlot par îlot.

Je voudrais pour ce qui me concerne attirer l'attention du Conseil sur trois points :

D'abord, l'avancée de l'opération en tant que telle,

Ensuite, son équilibre financier à terminaison,

Enfin, l'avance de trésorerie consentie par la ville.

Concernant l'opération de la ZAC, si en aménagement, la vie n'est jamais un long fleuve tranquille, chacun d'entre nous, comme élus mais aussi tout simplement comme habitants de la ville, peut constater le dynamisme et la concrétisation de ce projet si longtemps attendu.

2014 et 2015 auront été les années de démarrage effectif des chantiers de la Ligne 4, de l'installation des bases de vie de la RATP, notamment la principale sur l'îlot gare, libéré des emprises du Simply Market, de la crèche, de la maison associative, de la progression spectaculaire de l'immeuble Résonance sur la RD 920, qui accueillera notamment Neopost. Ces deux années auront également été celles de la livraison des premiers logements sur l'avenue de Verdun et la quasi-terminaison aujourd'hui de ceux de l'îlot Théâtre.

Moins spectaculaire à l'œil nu mais ô combien important pour le projet, la Semaba a signé vendredi 11 décembre, en partenariat avec la Société du Grand Paris, la promesse de vente avec Nexity concernant les lots G1 et G2 situés au-dessus de la gare de la Ligne 15.

Il s'agit là de près de 33 000 m² de surface de plancher dont 27 000 consacrés au logement et près de 6 000 aux commerces.

J'ai eu l'occasion, avec Yasmine Boudjenah, de saluer cet événement au SIMI il y a dix jours avec Philippe Yvin, le Directeur Général de la SGP. Vous vous en souvenez sans doute, nous l'avions mis en valeur à l'entrée de la Fête des Associations et du Sport puisqu'un « avis citoyen » a été travaillé et rendu pour accompagner le choix, difficile, du jury entre les différents projets qui nous avaient été soumis. La Semaba, enfin, a accompagné le relogement dans de bonnes conditions de l'ensemble des locataires de la Tour Pasteur, qui pourra être démolie en 2016.

C'est donc une ZAC en pleine activité, qui prend forme, dont nous examinons le bilan financier.

C'est mon deuxième point. Il y a un peu plus d'un an, lorsque nous examinions ici même le CRACL 2013, celui-ci affichait un déficit à terminaison de 7,470 millions d'Euros. Nous avons expliqué, Yasmine Boudjenah et moi-même, que cette situation était liée à une revalorisation significative des coûts d'acquisitions foncières notamment, mais qu'évidemment, nous travaillions à rétablir l'équilibre, en particulier grâce à l'extension de la ZAC à l'îlot G3, de l'autre côté de la place des métros.

Aujourd'hui, le CRACL qui est soumis au Conseil municipal affiche un déficit à terminaison de 462 000 €, tendant donc vers l'équilibre. La qualité des négociations avec les différents candidats sur le G1 et G2 a contribué à cette amélioration, avec une promesse de vente signée pour un montant de plus de 26 millions d'Euros. Nous allons maintenant mener la négociation sur l'îlot G3 et ses 23 000 m² de surface de plancher avec le même objectif. Nous travaillons aussi à améliorer de façon plus substantielle le bilan à terminaison en retravaillant l'équilibre financier des travaux de voiries et d'espaces publics, dont une part significative repose sur des voiries départementales mais aussi en ajustant éventuellement les dernières zones de projets dans l'équilibre entre activités et logements.

L'objectif, je le dis clairement, pour la ville, concédant de l'opération d'aménagement est de pouvoir avancer vers un bilan financier positif de notre ZAC.

Enfin, vous comprendrez que je m'arrête un instant à cette occasion sur l'avance que la ville a

consentie en juin 2014 à la Semaba et donc nous avons décalé le remboursement. Cette avance, tout comme la signature de l'avenant n° 4 avec l'EPF des Hauts de Seine - absorbé au 1^{er} janvier par l'EPF Régional - vise, vous vous en souvenez, à alléger la charge sur la trésorerie de la Semaba, le temps que les opérations puissent sortir et permettre le remboursement à la commune.

Vous le savez aussi, la situation financière globale de la Semaba, particulièrement sa branche locative, est difficile et a conduit la ville à lancer un appel à propositions en juin 2015 dont je vous ai tenu régulièrement informés. Les discussions avancent et plutôt bien. J'ai rencontré d'ailleurs à cet effet, avec Yasmine Boudjenah, le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations vendredi dernier et nous avons convenu d'un calendrier qui doit nous permettre de présenter une solution définitive lors du Conseil municipal de février. C'est dans le cadre de cette solution sur la branche gestion locative, de ses conditions financières et des perspectives que cela trace pour la partie aménagement que nous pourrions vous faire part d'un calendrier plus précis de mise en œuvre du remboursement.

La Caisse des Dépôts nous a fait part de son intention, sur la partie logements mais aussi sur la partie aménagement, d'accompagner la ville dans son travail.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner. Je vous passe la parole.

M. MARTIN. - On en a parlé en conseil d'administration de la Semaba, c'est un projet à fort potentiel, tout le monde le sait, mais à fort haut risque financier. La modification du périmètre initial de la Z.A.C. nous rassure un peu plus par rapport au programme initial grâce principalement à la création d'un nombre de logements nettement supérieur, on passe de 75 000 m² de surface habitable à 122 000 m². L'équilibre financier est prévu en 2020 pour l'essentiel avec les opérations des lots G2 et G3, les parcelles que vous avez citées tout à l'heure derrière la zone de la gare.

Nous remarquons encore une fois que le développement des commerces de proximité n'est pas une priorité pour la majorité municipale. La surface prévue pour les commerces est réduite par deux par rapport au projet initial. On était à 40 000 m² de commerces, on passe à 18 000 m² alors que les autres projets sur des nouveaux commerces éventuels sur l'avenue Pasteur sont aujourd'hui gelés. Je parle aussi de risques financiers dus à la situation financière de la Semaba qui, pour ce projet, a déjà engagé 44 M€ dont un prêt de 10 M€ prêtés par la commune sans compensation financière pour 1 M€ de frais financiers.

Une remarque que j'ai faite au Conseil d'administration de la Semaba, le fichier de la trésorerie va jusqu'en 2024, or, tous les prêts se terminent en 2017. Il n'y a aucune vision sur les prêts à partir de 2017 à moins qu'il n'y en ait plus de 2017 à 2024. On n'a pas cette vision globale du plan de financement avec des prêts potentiels engagés entre 2017 et 2024 et les frais financiers associés.

Donc un équilibre financier fragile lié aussi aux négociations avec les expropriations qui sont encore loin d'être finalisées comme Mondial Moquette dont l'indemnité d'éviction prévue de 1 M€ serait portée à 1,2 M€ dans le budget prévisionnel ou l'acquisition de parcelles non cadastrées du site, d'une contenance de 5 537 m² initialement prévue à l'Euro symbolique et qui maintenant est évalué par les Domaines à 2,6 M€.

Je ne parle pas des discussions en cours avec KFC ou des discussions autour des Jardins Ouvriers d'Arcueil. Si on doit les déplacer et les replacer, cela aura un coût.

Tout cela est encore du prévisionnel. Je comprends que l'on n'a pas la vision précise sur 2024,

mais c'est pour cela que l'équilibre financier de ce projet est loin d'être atteint.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je vais dire un mot sur la situation de la Semaba puisque vous l'avez évoquée, Madame le Maire. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici à plusieurs reprises, cette situation nous préoccupe évidemment beaucoup. Nous nous attelons avec force, vigueur et détermination à lui trouver une solution viable. Une des solutions que nous avons déjà évoquée, j'en parle puisqu'elle est toujours d'actualité, elle n'est pas complètement évacuée, est celle de séparer les métiers de la S.E.M. puisque cette entreprise fait de l'aménagement et de la gestion du locatif social.

Nous pensons, nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, qu'il faudra sans doute séparer ces deux métiers.

Pour le reste, il me semble que ce rapport est relativement clair. C'est vrai qu'il y a des questions, que vous posez Monsieur Martin, auxquelles je laisserai le soin à Mme Boudjenah et à Mme le Maire d'y répondre.

En ce qui nous concerne, la présentation de ce rapport nous semble relativement claire. Nous pouvons relever que nous répondons aux difficultés financières que vous avez mentionnées en modifiant le périmètre et en changeant un peu la nature de ces nouveaux projets qui vont nous permettre normalement d'équilibrer le projet de ZAC Victor Hugo.

Mme le MAIRE. – Merci.

Mme BOUDJENAH. – Monsieur Martin, sans paraphraser, nous travaillons à exploiter le fort potentiel tout en réduisant le haut risque financier. Je ne refais pas l'histoire, il est très tard mais il est évident que le calendrier repoussé de l'arrivée de la ligne 4 est un des éléments majeurs d'explication de la situation, difficile financièrement, de portage de cette Z.A.C. et donc du portage d'un certain nombre de fonciers sur une durée trop longue.

Je ne reviens pas là-dessus. Néanmoins, afin que tout le monde l'ait en tête, je dirai, puisque ce je suis sur les aspects financiers, que la Semaba a et aura besoin de contracter de nouveaux prêts. Vous avez fait mention de ceux qui vont s'arrêter en 2016 et en 2017. Au passage, ou j'ai mal compris, vous avez parlé de 1 M€ de frais liés à l'avance de la ville.

M. MARTIN. - C'est cela.

Mme BOUDJENAH. - C'est beaucoup moins, Monsieur Martin. Nous devons être aux alentours de 160 000 € de frais financiers pour la ville.

M. MARTIN. - Le million, c'est l'ensemble des frais financiers pour les prêts en cours.

Mme BOUDJENAH. - D'accord, mais sur un encours de dettes beaucoup plus important et une durée plus longue.

Quoi qu'il en soit, vous avez raison, les négociations sur la fin des expropriations, notamment les expropriations importantes de l'entrée de ville comme celles de Mondial Moquette, de KFC, mais aussi de certaines autres encore à terminer sont des questions extrêmement sensibles et compliquées comme pour tout grand projet d'aménagement.

On a un aménageur qui mène, pied à pied, les meilleures négociations possibles pour réduire les

frais financiers et faire aboutir les projets.

Sur les commerces, vous parlez de la réduction importante que nous avons modifiée dans la programmation, je vous rappelle deux choses :

Dans le premier projet de Z.A.C. une grande partie des mètres carrés de commerce était prévue le long de la RD 920 en pied d'immeuble du tertiaire. Ce n'était pas du commerce de proximité, c'était des grandes enseignes un peu de cette nature. Nous sommes revenus sur ce projet après discussions avec les investisseurs notamment, mais aussi avec différents partenaires. Nous avons montré que ce n'était pas ce qu'il y avait de mieux à faire pour le boulevard urbain que nous souhaitons pour la RD 920.

Je vous rappelle que, sur l'îlot gare, le nombre de mètres carrés sera très important. On est en partenariat avec le Groupe Atac dont était issu l'ancien Simply Market sur l'idée que la commercialisation de la surface alimentaire mais aussi les futures enseignes qui seront à côté pourront trouver preneuses grâce à ce partenariat des enseignes diversifiées et de qualité.

Je vous rappelle également que, dans le cadre de l'étude que nous avons menée avec le bureau d'études Intensité dont nous avons fait plusieurs fois mention ici, sur l'ensemble de la commune et non pas seulement sur le quartier nord, ce bureau nous a alertés sur la viabilité de faire trop de mètres carrés de commerces du fait des difficultés de commercialisation potentielles. Cela nous a conduits à trouver ce nouvel équilibre.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, LE GROUPE DE M. MARTIN S'ABSTENANT.**

OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES

24 - INFORMATION ET EXAMEN DES CONDITIONS D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES POUR L'ANNEE 2016 A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - On vous propose 5 dimanches :

- le dimanche 10 janvier 2016, le premier dimanche des soldes d'hiver,
- le dimanche 26 juin 2016, le premier dimanche des soldes d'été,
- le dimanche 18 décembre 2016, le premier dimanche précédant le jour de Noël,
- le dimanche 29 mai 2016, le jour de la fête des mères,
- le dimanche 25 septembre 2016, le dimanche de la fête des vendanges.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

FOURNITURE MAGASIN CTM**25 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (10 LOTS)**

Mme le MAIRE. - Nous les avons passés en commission d'appel d'offres le 10 décembre. La nature des fournitures vous est communiquée dans le rapport. 10 lots ont obtenu ces marchés. Les lots 8 et 10 étant infructueux, ils seront relancés.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ÉCLAIRAGE DES STADES ET ECLAIRAGE EXTERIEURS DES BATIMENTS COMMUNAUX**26 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 572001 A PASSER AVEC LA SOCIETE CITEOS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

Mme le MAIRE. - Nous approuvons un avenant avec la Société Citeos qui est titulaire du marché.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Je suis assez surpris parce que c'est un marché avec un minimum et un maximum. Je comprends que l'on risque d'atteindre le plafond maximum avant la fin de l'année. Qu'est-ce qui fait que l'on atteint ce plafond maximum ? Généralement, on anticipe les aléas sur l'année 1. Que l'on dépasse le plafond les années suivantes, je le comprends mieux, mais dans une entreprise normale, ce genre de procédure est très rare. Qu'est-ce qui explique cette augmentation ?

Mme BOUDJENAH. - Nous avons examiné cela en CAO, aussi, nous pouvons être plusieurs à en parler. Nous avons posé la question. Il faut souligner que ce possible dépassement est tout à fait relatif puisque l'on passerait d'un plafond de 130 000 € HT à un plafond de 140 000 € HT. Cela ne veut pas dire forcément qu'on va l'atteindre.

J'ai compris que c'était plus de la sécurisation. On peut en avoir besoin notamment en cas de pannes d'éclairage dans divers bâtiments administratifs (bâtiments scolaires, gymnases, etc.). C'est pour parer à d'éventuels désordres.

Pour rappel, ce marché a pour objet d'assurer l'entretien forfaitaire des éclairages extérieurs des bâtiments publics scolaires et des stades, mais aussi de répondre aux interventions d'urgence suite à des dysfonctionnements signalés par l'astreinte.

Ces prestations sont réalisées par des bons de commande. C'est très encadré.

M. MARTIN. - J'ai compris qu'il était renouvelable. Pour les années suivantes, 2016 et 2017 augmentera-t-on le plafond à 149 000 € ?

Mme le MAIRE. - Pour l'instant, ce n'est que pour 2015. Deux éléments sont à l'origine du fait que nous vous proposons cette délibération : cette année, nous votons plus tard le budget, ce qui

nous met dans la difficulté, premièrement. Deuxièmement, nous avons eu des dégradations que nous n'avions pas prévues.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICAT MIXTE OUVERT DENOMME « SYNDICAT D'ÉTUDES VELIB' METROPOLE »

26 BIS - CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT DENOMME « SYNDICAT D'ÉTUDES VELIB' METROPOLE » : ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX, APPROBATION DU PROJET DE STATUTS ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Mme le MAIRE. – Le contrat actuel vient à échéance en 2017.

L'atelier parisien d'urbanisme, l'APUR, a mis en évidence le fait que notre commune fait partie des villes pertinentes pour être reliées à Velib', ce qui a été décidé après moult discussions. Je passe sur les détails parce que la ville de Paris avait renoncé à sa publicité à hauteur de 76 M€ de mémoire pour mettre en place le Velib', ce qui ne sera plus le cas puisque tout le monde cherche aussi des recettes. Il est proposé de créer un syndicat mixte ouvert d'études sur le Velib'.

On vous propose ce soir que la ville de Bagneux adhère à ce syndicat mixte d'études, ce qui ne présage pas de notre adhésion ou pas.

La communauté d'agglomération fera de même jeudi. On souhaite la reprise par le futur territoire pour espérer bénéficier, le plus vite sera le mieux, à Bagneux du dispositif Velib'.

M. MARTIN. - La résolution n'est pas tellement claire. Je n'ai pas compris si c'est la ville de Bagneux qui crée ce syndicat d'études ou si elle y adhérerait.

Mme le MAIRE. - Nous avons demandé sa création au préfet de région.

M. MARTIN. - Pour moi, les Velib' ont une dimension intervilles et non pas une dimension ne concernant que Bagneux.

Mme le MAIRE. - Ce soir, nous délibérons pour l'adhésion de la ville de Bagneux. Toutes les villes de l'agglomération vont délibérer. D'autres villes sont en train de le faire avec Paris, bien évidemment. J'espère qu'elles adhéreront à ce syndicat d'études.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

ACCORD NATIONAL POUR LES CENTRES DE SANTE

27 - APPROBATION DU NOUVEL ACCORD NATIONAL DU 8 JUILLET 2015 POUR LES CENTRES DE SANTE ET DU REGLEMENT ARBITRAL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES Y AFFECTES

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver le nouvel accord national qui a été signé le 8 juillet 2015 pour les centres de santé.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

DEVELOPPEMENT DE LA MIXITE SOCIALE ET LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL

28 - APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION PARTENARIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MIXITE SOCIALE ET LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL A BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Ce document s'inscrit dans la politique visant à favoriser la mixité sociale que nous souhaitons mettre en place sur la ville.

Je vais vous rappeler de quoi il s'agit. À l'origine, la loi Lamy prévoyait en annexe au contrat de ville la définition des modalités d'actions pour favoriser la mixité sociale et le rééquilibrage territorial. Cela devait être une obligation contractuelle sauf que l'État nous a fait savoir qu'il ne souhaitait plus que ce soit d'actualité compte tenu de la création du futur territoire (il souhaitait que ce soit mis en place à l'échelle du territoire), mais aussi parce que la loi citoyenneté et égalité, en cours de construction, dont on ne connaît pas encore dans le détail la teneur, devrait repréciser les choses.

Pour notre part, trois éléments :

- Premièrement, nous ne voulions pas attendre la mise en place de l'EPT. Tout le monde comprend pour quelles raisons : du fait de la spécificité de notre territoire avec ses 67 % de logements sociaux et donc des enjeux importants en termes d'attribution et de renouvellement du parc et aussi parce qu'il est toujours mieux de venir aux territoires avec une page bien fournie et surtout un travail partenarial engagé, ce qui est le cas puisque la conférence interbailleurs s'est déjà réunie trois fois en un peu plus d'un an. Cela permet d'instaurer une culture partenariale sur des questions aussi diverses. Ce travail en profondeur est effectué depuis plus d'un an et demi.

- Deuxièmement, nous élargissons la question pas seulement aux quartiers prioritaires de la ville, nos 3 quartiers en QPV, mais à toutes les résidences, pour lesquelles on a effectué un classement, qui ont les mêmes caractéristiques que celles classées en QPV mais qui sont aussi sur l'ensemble du territoire communal en se disant que, certes, la délimitation précise que des quartiers en politique de la ville étaient liés à certains critères de concentration géographique de cités en difficulté mais on trouve parfois sur des résidences, ailleurs, en dehors, les mêmes caractéristiques sur lesquelles il faut travailler. L'autre élément est que nous souhaitons, en tout cas, c'était le sens de la réunion que nous avons eue le 12 novembre dernier : nous avons réuni pas seulement les bailleurs mais tous les réservataires, donc les acteurs en termes d'attribution de logements sociaux et les acteurs du logement social autour de la question. Évidemment, nous sommes un acteur important car nous avons 17 % de réservation à l'échelle de la ville sur les attributions de logements.

Nous avons la délégation du contingent préfectoral, nous souhaitons associer l'État dans notre démarche en général mais aussi le Conseil départemental, le Conseil régional. Pratiquement 50 % des logements sociaux sont du 1 %, ce que l'on appelait avant le 1 % patronal. Il y a de nombreux interlocuteurs. Ils étaient en partie autour de la table. Ils vont bientôt fusionner pour n'être plus qu'un avec Action Logement. L'idée était bien que tous les acteurs soient autour de la table.

Je vais revenir sur le pourquoi, mais il est bien détaillé dans la note. Nous avons constaté à travers un diagnostic bien précis le phénomène de paupérisation accéléré et croissant d'un certain nombre de cités. En croisant tous les indicateurs (taux de chômage, niveau de revenu, taux de

familles monoparentales), on s'aperçoit que tous les voyants cumulent dans le rouge.

Je ne reviens pas sur les raisons pour lesquelles ce phénomène est à l'œuvre parce que l'on en a longuement parlé au dernier Conseil municipal et notamment la continuité des politiques nationales qui tendent à spécialiser le parc social. En tout état de cause, nous souhaitons, avec cette convention, pouvoir agir sur les 3 axes que l'on vient de développer.

Un tableau récapitulatif permet d'entrer de manière plus synthétique dans le sujet.

À propos des attributions de logements sociaux, j'ai envie de dire des flux qui rentrent dans le logement social, et de la manière dont on travaille à la réponse locale à ceux qui habitent déjà dans le logement social et qui cherchent à bouger pour X ou Y raisons, on a constaté que cette réponse locale peut se faire compte tenu d'un certain nombre de logements sous occupation : « une pièce en trop » par rapport à la composition des ménages. Presqu'un logement social sur quatre a une pièce en trop par rapport à la composition des ménages. On dit que cela peut permettre de répondre à un certain nombre de demandeurs qui souhaitent une pièce supplémentaire.

Que l'arrivée de nouveaux ménages dans le parc social sur ces résidences fragiles se fasse pour des ménages « structurants » qui viennent apporter cette mixité sociale dont elles ont tant besoin.

L'autre volet, au-delà des attributions, est de travailler, parce que l'on sait que c'est étroitement lié, à l'amélioration de l'attractivité de ces résidences - ce n'est pas un hasard si c'est une spécialisation, c'est aussi parce qu'elles attirent des ménages qui, à un moment donné, ne peuvent plus choisir entre plusieurs alternatives - et aux questions de renouvellement urbain.

Je ne reviens pas dans le détail. Vous avez toutes les mesures proposées à la signature de l'ensemble des partenaires.

L'enjeu pour nous est de l'adopter. Je pense que, compte tenu des objectifs poursuivis, on peut penser qu'elle sera largement approuvée ce soir, c'est du moins ce que j'espère, mais l'enjeu principal est qu'elle soit signée et suivie par l'ensemble des réservataires.

Je tiens à le dire ici, c'est pour cela que je pense que l'on a besoin de toutes les forces dans cette bataille pour Bagneux et ses habitants, que nous avons déjà un retour de l'État. Je vous en ai parlé la dernière fois sur la délégation du contingent préfectoral. En tout cas, sur cette convention, les représentants de l'État nous ont envoyé un mail en nous disant clairement dans leur conclusion, je le cite : « il ne pourra être envisagé de politique dérogatoire d'attribution dans le cadre de la convention de délégation du contingent sur une liste de résidences fragiles ».

En gros, c'est une fin de non-recevoir sur une politique dérogatoire sur des résidences paupérisées et qui continuent à se paupériser. C'est en contradiction totale avec certaines déclarations que l'on a entendues au plus haut niveau de l'État et qui, au-delà des divergences politiques des uns et des autres, est largement partagée.

Mme Le Maire est très actif là-dessus. Il va falloir porter ensemble, comme on a porté d'autres batailles, à un autre niveau que le niveau local, j'ai envie de dire au plus haut niveau de l'État, cette volonté de, concrètement à Bagneux, décliner cette politique qui permet la mixité sociale et le rééquilibrage territorial véritablement et pas seulement dans les mots.

Je vous remercie.

M. MARTIN. - Notre groupe approuvera et soutiendra cette convention. Enfin, une approche

pragmatique et efficace. Depuis le temps que l'on demande de la mixité sociale sur Bagneux, enfin une convention qui parle de mixité sociale. J'ai l'impression que vous faites votre propre autocritique d'une gestion sans mixité sociale depuis 80 ans. Bravo ! C'est bien.

Ce document est très riche avec des engagements ambitieux. Nous aurions souhaité avoir un volet interactif avec des communes avoisinantes, qui doit être aussi important au regard du nombre de demandes de logements sociaux par an.

Cet aspect sera traité, je pense, au niveau de l'EPT, mais il aurait été intéressant d'avoir dans cette convention une vue un peu plus générale.

Nous serons vigilants sur le suivi de ces engagements de la commune, des bailleurs et des réservataires.

Notre groupe souhaite s'impliquer complètement dans cette démarche et contribuer à cet observatoire local du parc social.

Mme Le MAIRE. - Vous n'auriez pas dû faire les 80 ans. Vous avez décidé de ne pas vous coucher, Monsieur Martin !

Rires...

M. LE THOMAS. - Je ne polémiquerai pas sur les 80 ans !

Je voudrais faire remarquer qu'il y a 30 ou 40 ans... on peut remonter à 80 ans si vous voulez, mais là on déborderait parce qu'il y avait beaucoup de gens à l'époque. La densification n'a pas commencé ce soir. Cela figure dans les différents rapports que l'on a vus. Elles ont commencé dans les années 30 et se sont poursuivies dans les années 50 et ensuite.

À cette époque, il n'y avait quasiment que des logements sociaux et quelques pavillons éparpillés qui étaient des pavillons ouvriers parce que, justement, la classe ouvrière représentait cette mixité sociale.

L'ensemble de la casse qu'il y a eue des entreprises successives, la casse du marché du travail que vous, vos partenaires, soutenez... oui, quand même... Quand on se met du côté du patronat, excusez-moi, il ne faut pas s'attendre à autre chose que les conséquences que vivent aujourd'hui les gens. Il est bien gentil de dire que l'on ne veut plus voir ces pauvres, mais non...

M. MARTIN. - On ne dit pas cela.

M. LE THOMAS. – Vous ne dites pas cela, mais vous dites que la gestion de la ville depuis 80 ans fait en gros qu'il n'est pas étonnant que l'on ait des pauvres et qu'il faut rééquilibrer les choses. C'est cela que cela veut dire.

M. MARTIN. - Non.

M. LE THOMAS. - Je le maintiens : c'est ce que cela veut dire. Je m'inscris en faux par rapport à ce genre de chose.

La mixité sociale, je la voterai quand même, ne fait que voir la partie visible de l'iceberg, pas le dessous car pour pouvoir répondre vraiment à la mixité sociale, il faut avoir le courage de mener d'autres politiques nationales qui permettent à l'ensemble de la population de vivre dignement de son travail. Pour cela, il faut avoir du travail. À partir de là, on verra la mixité sociale. On parle de mixité sociale en mettant en contradiction et en opposition l'accession à la propriété et le logement social. Je suis désolé, la mixité sociale se fait aussi au sein du parc social.

Mme MOUTAOUKIL. - Un mot quand même car nous avons répété tout au long de ce Conseil municipal que nous étions pour la mixité sociale, pour la mixité sociale, pour la mixité sociale. Je réaffirme que nous sommes pour la mixité sociale, pour la mixité sociale, pour la mixité sociale et que c'est d'abord et avant tout pour ceux que l'on désigne comme en difficulté, en situation sensible, difficile que nous disons que nous voulons la mixité sociale parce qu'effectivement en faisant de la mixité sociale, on amène un meilleur vivre pour tous.

Faire de la mixité sociale, ce n'est pas mettre de côté des habitants, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas la première fois que je l'entends dire. Il y a un vrai souci là-dessus. Ce n'est pas vrai que faire de la mixité sociale, c'est mettre de côté ou rejeter un nombre d'habitants, c'est au contraire d'abord penser à ceux-là, qui sont en difficulté parce que c'est une manière aussi, j'allais dire, de rehausser le niveau de vie de tous en faisant venir des gens qui ont un peu plus de moyens sur le territoire.

Il faut arrêter aussi d'opposer systématiquement le patronat aux ouvriers. Les ouvriers, pour qu'ils puissent trouver du travail, il faut aussi des patrons, je suis désolé de le dire. Et oui ! Il faut aussi des patrons, chers amis. Les patrons créent le travail, ils créent aussi la dynamique économique. Je suis désolée, nous avons parmi nous des patrons, qu'ils soient petits ou moyens. Il faut arrêter les caricatures sur ce point car nous ne pourrions pas être d'accord.

Mouvements divers...

M. LE THOMAS. - C'est sûr !

Mme le MAIRE. - Je vous propose que l'on n'engage pas un grand débat sur le patronat et le salariat à cette heure car on va avoir du mal à...

En tous les cas, ceux qui dirigent le CAC 40...

Mme MOUTAOUKIL. - On ne parle pas que de ceux du CAC 40.

Mme le MAIRE. - Je vais parler de ceux-là. Ceux qui dirigent le CAC 40 ne favorisent pas beaucoup l'économie, la bonne économie.

S'agissant des 80 ans Monsieur Martin, les questions que l'on pose aujourd'hui, c'est nous qui les posons, comme quoi nous sommes très à l'aise. L'époque où se sont construits en région parisienne dans certaines villes comme la nôtre beaucoup de logements sociaux, c'est celle où, il y a 50 ans, au début, toutes les catégories de populations vivaient dans les logements sociaux. N'importe quel ancien de Bagneux qui vit dans le logement social vous l'expliquera. Ce qui a été dramatique, me semble-t-il, c'est la spécialisation du logement social qui n'est faite aujourd'hui qu'en direction des plus démunis, c'est mortel.

À partir du moment où l'on dit que le logement social est réservé qu'aux publics prioritaires, je le dis ainsi, et vous savez très bien que je pense qu'il faut s'occuper des publics prioritaires et les plus en difficulté, on ghettoïse les cités. C'est dans nos cités qu'il y a le plus de bénéficiaires de minima sociaux : des femmes seules avec leurs enfants, etc.

C'est aujourd'hui le paysage malheureusement du logement social avec l'abaissement successif des plafonds. C'est donc pour cela qu'il y a besoin de réagir et d'être accompagnés sur cette politique.

J'ai envie de dire qu'il faut que l'on soit accompagné par tout le monde sur cette politique, par Hauts-de-Seine Habitat qui doit arrêter de ghettoïser nos cités avec l'Abbé Grégoire Mirabeau, etc., par l'État qui doit reconnaître notre spécificité et ne pas nous imposer les ménages DALO,

les ménages du plan départemental d'aide au logement des plus démunis, etc. que l'on impose dans les villes dans lesquelles il y a beaucoup de logements sociaux, puisque l'on n'a pas les moyens de les régler ailleurs. Il faut arrêter cela car on ne pourra pas rééquilibrer dans une ville où l'on a autant de logements sociaux si l'on n'est pas accompagné de ce point de vue.

Je propose de ne pas polémiquer davantage pour cette heure.

Nous votons tous cette convention ?...

(*Approbation.*)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VERS DU LOGEMENT PERENNE

29 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INSER'TOIT POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VERS DU LOGEMENT PERENNE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(*Aucune.*)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PROGRAMME LOCAL INTERCOMMUNAL DE L'HABITAT - 2015 - 2020

30/ MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL INTERCOMMUNAL DE L'HABITAT 2015-2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SUD-DE-SEINE

Mme le MAIRE. – Ce programme a été présenté devant le CRHH (Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement). Mme Boudjenah qui a cette délégation à Sud-de-Seine est allée le défendre. Nous devons revenir sur deux points, un premier sur le nombre de logements sociaux en PLS, c'est sur la répartition de la typologie. On accède à la demande du CRHH puisque nous sommes d'accord avec cet objectif. Le deuxième concerne l'exonération du SLS (Supplément Loyer Solidarité) qui ne doit pas couvrir la totalité du territoire communal.

Nous nous sommes mis d'accord en ce qui concerne Bagneux pour que le futur site des Mathurins ne bénéficie pas de cette exonération. C'est normal, ce seront de futurs logements. Normalement, tous ceux qui accéderont rentreront dans les plafonds.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT LOCAL DE SANTE

31- APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2015-2017

M. PAYEN. - Cet outil est relié à la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) qui a pour objectif de décliner, au niveau local, la politique régionale de l'A.R.S. Les signataires sont la ville de Bagneux, l'A.R.S. de France, la CPAM des Hauts-de-Seine et la préfecture des Hauts-de-Seine. On avait déjà signé en 2012 un contrat local de santé de préfiguration dans le but

d'actualiser le diagnostic local de santé et de définir des actions prioritaires d'intervention.

Ce diagnostic montre une population relativement jeune dont certaines caractéristiques constituent des facteurs de fragilité, met également en évidence un territoire - ce n'est pas une surprise pour nous qui le connaissons bien - qui connaît des mutations importantes spécialement en termes d'aménagement urbain et de fragilisation rapide et potentielle de l'offre de soins libérale. Beaucoup de médecins vont partir à la retraite, on aura du mal à les remplacer.

La stratégie qui a été définie consiste à renforcer les outils d'observation, à mettre l'accent sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en cohérence avec la politique municipale en la manière et à porter une attention prioritaire aux publics en situation de vulnérabilité.

Les axes prioritaires retenus, je serai très rapide, sont :

- Promouvoir les comportements favorables à la santé chez les enfants et les jeunes
- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de vulnérabilité
- Favoriser la connaissance mutuelle et l'action concertée entre acteurs de la santé mentale

Les axes prioritaires du CLS sont repris dans le volet santé du Contrat de ville, dont le CLS constitue une annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le Contrat local de santé et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA VILLE

32 - ADOPTION DE LA NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A LA SIGNER

M. HADDAD. - Le Conseil municipal a approuvé le 23 juin dernier les orientations adoptées par le CLSPD lors de sa séance du 12 juin. Ces orientations reprennent trois grands axes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 : le plan national décliné au niveau départemental et aussi au niveau municipal.

Ces trois grands axes sont :

- penser l'espace public comme lieu de cohésion sociale,
- développer le partenariat pour l'aide aux victimes, l'accès aux droits et l'exécution des sanctions,
- Prévenir la violence et la primo-délinquance,

Pour mettre en œuvre ces orientations, 13 fiches actions sont proposées ce soir. Elles sont annexées au contrat de ville et signées par les partenaires de ce même contrat de ville le 6 novembre dernier.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce CLSPD pour la période 2016-2018 et d'autoriser Mme le Maire à signer les éventuelles demandes de subventions, notamment.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à émettre ?

M. MARTIN. - Je vais appuyer les propos de mon collègue, M. Zani. Je suis étonné qu'aucune action n'ait été prévue en termes de vidéosurveillance parce qu'il y a des actes de vandalisme partout dont pas mal à Bagneux. Je pense que la vidéosurveillance dans des endroits stratégiques comme les parkings et les carrefours sur les grands axes routiers pourrait être utile en termes de prévention et de sécurisation des habitants de Bagneux.

Mme le MAIRE. – La vidéosurveillance est installée dans tous les parkings publics de la ville. Les faits sont enregistrés.

Il s'agit d'approuver cet important travail.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. – Je vous remercie aussi bien sur le contrat local de santé que sur cette nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance. C'est le fruit d'un intense travail partenarial depuis de longs mois.

EXONERATION DE TFPB

33 - APPROBATION DES PROJETS DE CONVENTIONS D'EXONERATION DE TFPB POUR LES RESIDENCES SITUEES DANS LES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de Domaxis et de la Semaba pour les quartiers en politique de la ville. C'est ce que prévoit la loi.

Je vous propose d'accéder à cette exonération qu'ils nous ont demandée.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Ils s'engagent, en contrepartie de cette exonération, à améliorer l'entretien courant des résidences concernées et à participer au dispositif de médiateurs que la ville souhaite mettre en place dans les quartiers.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONTRAT DE VILLE

34 - APPROBATION DES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020, DES CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE, DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION POUR L'ANNEE 2015 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE RATTACHER LA STSPD, LE CONTRAT LOCAL DE SANTE, LES TROIS CONVENTIONS D'EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION DE L'ANRU SOUS FORME D'ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE

Mme le MAIRE. - Le 6 novembre, nous avons signé le contrat de ville avec l'ensemble des partenaires au Siège de Sud de Seine puisque c'est notre communauté d'agglomération qui en a la compétence.

Aujourd'hui, nous approuvons toutes les fiches actions de ce contrat de ville 2015-2020. C'est assez volumineux.

Il y a trois axes essentiels :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- la cohésion sociale.

Et trois axes transversaux :

- la lutte contre les discriminations,
- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Les trois quartiers identifiés « quartiers politiques de la ville » sont : la Pierre Plate, l'Abbé-Grégoire Mirabeau et, dans le sud, les Tertres et les Cuverons.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE

35 - À L'AMICALE DE CHATEAUBRIANT-VOVES-ROUILLE-AINCOURT POUR LA RENOVATION DU LIEU DE MEMOIRE DE LA RESISTANCE SUR LE SITE DE « LA SABLIERE » A CHATEAUBRIANT

Mme le MAIRE. - On a une amicale Châteaubriant à Bagneux. Une stèle a été érigée sur le rond-point des Martyrs de Châteaubriant.

Les résistants se sont engagés dans un travail de réhabilitation de la carrière de Châteaubriant à Châteaubriant.

On propose de leur attribuer une subvention de 2 000 €.

M. MARTIN. - Nous sommes contre.

Mme le MAIRE. - Vous n'allez pas voter contre cela, tout de même ?

M. MARTIN. – Si. Nous pensons qu'il y a d'autres choix à faire.

Mme MEKER. – Je voudrais préciser que Bagneux n'est pas seule concernée. C'est un mouvement pour sauver la mémoire et ce lieu à Châteaubriant. Toutes les amicales de France et de Navarre y participent.

M. MARTIN. - Je veux justifier.

J'ai bien lu la délibération sauf que si pour tous les noms de rue de Bagneux, on participe, si lorsqu'il y a une statue à rénover, on contribue à sa rénovation...

M. LE THOMAS. - Ce n'est pas une statue, c'est un lieu de mémoire.

M. MARTIN. - D'accord, mais... C'est pour cela que je dis qu'il y a peut-être d'autres priorités à engager sur Bagneux même.

M. CARTERON. - Ce projet de rénovation s'élève à 568 000 €. L'amicale de Châteaubriant a demandé à toutes les collectivités locales, à l'État, aux régions, à de nombreuses villes de participer à cette rénovation. Compte tenu de l'activité particulière de l'amicale Châteaubriant à Bagneux, en plus du fait que l'on a une stèle, un rond-point qui porte le nom, on a une amicale très active qui intervient régulièrement dans les écoles, les collèges et les commémorations.

Il nous semble important d'apporter notre modeste, 1 000 €, c'est finalement très modeste, contribution à la rénovation de ce monument qui, lors de sa commémoration annuelle, rassemble des milliers de gens dont de très nombreux jeunes et des Balnéolais qui se déplacent chaque année pour aller à Châteaubriant.

Mme le MAIRE. - Jeannine Jeannot, la Présidente de cette association, se rend beaucoup dans nos écoles. Elle a fait pas mal de projets avec les établissements scolaires dont les collèges. C'est une habitante de Bagneux qui dirige cette association sur Bagneux. Évidemment, c'est pour cela qu'on vous le propose. Ce n'est pas une demande extérieure à la ville qui nous est arrivée, c'est une demande de l'amicale de la commune.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci pour eux et la mémoire.

COMMUNICATION

FOURNITURE DE PAPIER POUR IMPRIMERIE ET REPROGRAPHIE

36 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (3 LOTS)

Mme le MAIRE. – Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ DE MISE EN PLACE DE PROJETS CULTURELS ET D'ÉLÉMENTS URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

37 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. – Nous avons mis en concurrence pour permettre le développement de l'art dans l'espace public. L'idée est de prospecter pour conclure des conventions de financement, de porter les projets, de participer à la sélection des projets, de suivre leur réalisation et de participer aux opérations de réception des œuvres d'art.

C'est Anagraphis qui a répondu à ce marché et a obtenu en CAO l'accord de la commission d'appel d'offres.

Nous avons par exemple installé dans le quartier sud des pirogues. C'est pour continuer à installer

des œuvres d'art dans l'espace public par l'intermédiaire de mécénats. Ce n'est pas que l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public, cela peut être aussi des soutiens à des projets culturels.

M. MARTIN. – On ne voit pas combien va coûter cette prestation. Ce n'est pas mentionné dans la délibération. Cette prestation devrait être mutualisée au sein de Sud de Seine.

M. LE THOMAS. – C'est zéro pour la ville.

M. MARTIN. - Merci Monsieur. Cette prestation devrait être mutualisée. Aujourd'hui, des compétences sont regroupées au sein de Sud-de-Seine. Pour quelle raison, souhaite-t-on avoir cette prestation spécifiquement pour notre ville ? Ce mandataire est chargé de conduire et de coordonner des opérations sur Bagneux précisément. Je ne vois pas pourquoi on le fait sur Bagneux proprement dit. C'est une compétence qui est plutôt sur l'ensemble de nos communes de Sud de Seine, ce qui est assez logique. J'aurais bien vu un mandataire chargé de conduire ces études sur l'ensemble de nos communes et de mutualiser les coûts au niveau de Sud de Seine plutôt que d'avoir à financer ce mandataire spécifiquement pour Bagneux.

Mme le MAIRE. - Deux précisions : d'abord, cela ne coûte rien à la commune de Bagneux , pour être clairs.

M. MARTIN. - Ce n'était pas indiqué.

Mme le MAIRE. - Ce n'était peut-être pas clair justement.

Premièrement, cela ne coûte rien à la ville de Bagneux. Deuxièmement, les politiques culturelles, contrairement à la gestion des équipements culturels, ne sont pas de la compétence communautaire aujourd'hui et territoriale demain.

Troisièmement, cela permet à ceux qui « profitent » du développement de la ville de contribuer aussi à l'embellir en participant financièrement à l'achat d'œuvres d'art ou au soutien de projets culturels.

C'est l'idée essentielle.

Mme MOUTAOUKIL. - Si je puis me permettre, ils peuvent aussi nous aider dans le cadre de festivals. J'ai vu qu'ils étaient aussi en capacité d'intervenir là-dessus.

Nous avons une grosse manifestation annuelle à Bagneux.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ACHAT DE MATERIELS DE SONORISATION, D'ECLAIRAGE ET DE SCENE (3 AVENANTS)

38 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - En fait, on avait un marché trop carré. Cela n'impacte pas le montant financier.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENTRETIEN

PRESTATIONS DE NETTOYAGE POUR LA VILLE DE BAGNEUX

39 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - Nous avons externalisé le nettoyage des équipements publics et de l'Hôtel de ville. Le marché de prestation de nettoyage concerne les bâtiments communaux, les crèches, les vitres des bâtiments communaux et les parcs de stationnement pour une durée d'un an.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TARIFS

MARCHES COMMUNAUX - CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

40 - REVALORISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE, DE LA REDEVANCE D'ANIMATION ET DE STATIONNEMENT

Mme le MAIRE. – Il s'agit vraiment d'une légère hausse. C'est du centime d'Euro.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

41- DROITS DE VOIRIE POUR 2016

Mme le MAIRE. - On les précise seulement.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET SERVICES

42 - LOCATION SALLE DES FETES LEO FERRE

43 - LOCATION SALLE MARC LANVIN

44 - LOCATION DES SALLES GABRIEL PERI ET FOYER COUDON POUR LES PARTICULIERS

45 - LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ORGANISMES ET ENTREPRISES DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - On les revalorise de 1 %.

Nous passons au vote

☞VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

46 - CENTRE D'HEBERGEMENT RENE ROUSSEAU

47 - LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUX CLUBS CORPORATIFS LOCAUX ET EXTERIEURS A BAGNEUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Mme le MAIRE. - On la revalorise de 1 %.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

RECENSEMENT

48 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

49 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITES DE DIVERS SERVICES MUNICIPAUX 2016

Mme le MAIRE. - C'est pour embaucher des saisonniers quand il y a besoin en périodes de pointe.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

50 - CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN HORS CLASSE A TEMPS NON COMPLET A HAUTEUR DE 29 H 30 HEBDOMADAIRES EXERÇANT LES FONCTIONS DE MEDECIN GENERALISTE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

51 - CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET A HAUTEUR DE 541 HEURES ANNUELLES POUR LA MAISON DES ARTS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

52 - ACTUALISATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME VERSEE AUX AGENTS TERRITORIAUX DE LA VILLE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - On modifie légèrement la délibération. On verse cette prime en deux fois, une fois en juin et une fois en novembre afin que, lorsque les agents quittent la collectivité, on ne soit pas embêté dans le versement de cette prime.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Je vous donne les dates des prochains Conseils municipaux. Nous en avons un le mardi 2 février au cours duquel il y aura le DOB, un le mardi 29 mars et un le 14 juin.

Un petit cadeau vous attend.

Je vous remercie d'être restés aussi longtemps pour ce Conseil municipal.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes.

(La séance est levée à 0 h 40.)